

L'ASIE FRANÇAISE

BULLETIN MENSUEL

DU

COMITÉ DE L'ASIE FRANÇAISE

Publié sous la direction de M. Henri Froidevaux

Administration et rédaction de l'ASIE FRANÇAISE : PARIS 6^e, 21, RUE CASSETTE.

Téléph. SÉCUR 32.84. — Chèques postaux : PARIS, N° 1900.

SOMMAIRE

Liste des souscripteurs.....	381
Les responsabilités du président de la République de Turquie, par Henri FROIDEVAUX.....	382
La Paix de Lausanne du 24 juillet 1923. — Actes complémentaires du Traité de Paix.....	383
La Perse et l'Europe en 1923, par Camille VERGNIOLE.....	388
Nos relations maritimes avec les Indes, par X.....	396
Une enquête sur l'Opinion indienne (suite), par Paul MARTIN.....	397
Lettre de Chine, par le Dr VALLET.....	407
Lettre du Japon.....	410
Indochine. — L'éducation physique. — Production agricole de la Cochinchine en 1922. — Les saphirs du Cambodge. — Le musée Khai-Dinh à Hué.....	412
Levant. — Proclamation de la République en Turquie. — Les modifications à la Loi Organique. — Relations militaires avec Moscou. — Une langue officielle musulmane. — Un projet de chemin de fer de Constantinople au Caire. — Population des territoires sous mandat français. — Un raid wahabite aux îles Bahreïn. — Un enlèvement politique en Arabie. — Relations entre Londres et Bagdad par la Pologne. — Les élections en Irak.....	414
Extrême-Orient. — Siam : La culture du kapok. — Un traité de commerce avec le Japon.....	417
Chine. — Le chaos en Chine : la réponse à la Note des Puissances. — La police des chemins de fer sous contrôle étranger; ses inconvénients. — Utilité d'un renforcement des garnisons étrangères. — La République des Collégiens. — Vers l'élection présidentielle. — Le meurtre du P. Malotto. — Attaques de navires de commerce sur le Haut-Yangtze. — Les problèmes financiers restent toujours insolubles. — Une demande d'aide financière. — Le boycottage des marchandises japonaises. — La foire française d'échantillons de Tien-Tsin.....	418
Japon. — Les œuvres françaises et le tremblement de terre du 1 ^{er} septembre. — Une carte des régions éprouvées par le tremblement de terre. — Pour les Coréens de Mandchourie.....	422
Asie anglaise. — Les affaires de l'Inde au Parlement. — Le commerce extérieur en 1922-1923. — Hong-Kong and Shanghai Banking Corporation.....	423
Parties de l'Est de Nippon affectées par le tremblement de terre du 1 ^{er} septembre 1923.....	423

CARTE

LISTE DES SOUSCRIPTEURS

OCTOBRE 1923

MM.

De Rothschild frères, Paris.....	Fr. 500
Le Gouverneur du Laos; Schneider frères, à Paris. Comtesse de Montfort, à Saint-Raphaël; chacun 100 francs.....	300
Paul Cambon, ambassadeur de France, à Paris..	50
Comte Cornudet, député, à Paris.....	40
Cercle militaire de Versailles; le chef de bataillon, Directeur de l'Ecole d'Interprétariat, à Damas; Faculté des Lettres, à Nancy; chacun 35 fr.....	105
Le Maréchal Lyautey, à Rabat; Bibliothèque des Officiers du 2 ^e régiment colonial, à Brest; H. Deslandres, à Paris, 3 cotisations; lieutenant-colonel de Langlade, 30 ^e dragons, à Metz, 2 cotisations; Bibliothèque de l'Office économique de Tananarive, 2 cotisations; chacun 30 fr.....	150
Commandant Bergeron, à Paris; Bonnet, capitaine de corvette, commandant l'avis <i>Liévin</i> ; Général Gracy, commandant l'infanterie de la 32 ^e division, à Narbonne; Capitaine de Longuemare, Paris, 2 cotisations; Commandant de Boyve, Ecole Militaire; G. Marquis, à Paris; Commandant Gautron, château de Cuzieu; chacun 25 fr.....	175
Louis Vignon, à Paris; Commandant Anfre, à Lataguiich; A. Truchet, Contrôleur civil à Settat; ensemble.....	Fr. 50
Total.....	Fr. 1.370

Le montant de la souscription n'est pas limité, mais le Bulletin n'est servi pendant un an, qu'aux personnes ayant versé au moins 30 francs. Ce minimum est seulement de 25 francs pour les officiers et fonctionnaires coloniaux.

LES RESPONSABILITÉS DU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE DE TURQUIE

C'est une révolution qui s'est produite en Turquie le 29 octobre dernier, mais, à vrai dire, une révolution qui, pour s'être produite inopinément, n'en était pas moins prévue. La Turquie ne pouvait pas, en effet, vivre longtemps sous le régime provisoire qui était le sien depuis le jour où, réunie tout entière sous la direction des Nationalistes, elle n'avait plus eu à sa tête ni un sultan, ni un gouvernement autre que celui des Commissaires désignés par les membres de la Grande Assemblée Nationale d'Angora. Sans doute, le Président du Conseil des Commissaires était-il investi de la direction générale des Affaires; mais pouvait-il, assisté du Calife pour les seules questions religieuses, remplir de façon satisfaisante, ou même simplement convenable, tous les rôles que l'on attendait de lui? Avec le titre modeste qui était le sien, avait-il même une autorité suffisante pour être vraiment efficace et pour rendre à son pays tous les services possibles? Si jamais, en toute loyauté, Moustapha Kémal a eu un moment une telle pensée comme l'eut naguère en France, celui qui devint par la suite le Président Grévy, il n'a pas tardé à être détrompé; aussi, à cette singulière forme de gouvernement qui était celle de l'exercice du pouvoir par le Conseil des Commissaires de la Grande Assemblée Nationale, a-t-il substitué très vite une forme moins particulière ayant fait ses preuves, et malgré d'énormes différences, plus proche que toute autre de celle qui était précédemment en usage: il y a substitué la forme républicaine, ou, plus exactement, une forme monarchique à étiquette républicaine.

Si, en effet, nous étudions les modifications que la Grande Assemblée d'Angora vient d'introduire dans la constitution de la Turquie nouvelle, nous constatons aussitôt de frappantes ressemblances entre la Constitution française du Consulat à vie et celle qui devient désormais la Constitution ottomane. Sans doute, en théorie, la souveraineté appartient-elle absolument au peuple, et la forme républicaine est-elle celle qui, précisément parce qu'elle écarte toute idée de souveraineté individuelle, définit le mieux la situation actuelle; mais le peuple souverain est une masse considérable qui ne saurait être tenue pour responsable des actes du gouvernement, ni même du choix du gouvernement et de toute nécessité, pour que tout marche régulièrement et bien, quelqu'un doit assumer cette responsabilité. Le personnage, ou — pour parler plus

exactement — la personnalité qui l'assume désormais, ce n'est plus une entité collective comme la Grande Assemblée Nationale, mais son Président... Celui-ci devient, si nous comprenons bien, du fait même de son élection à la présidence de l'Assemblée, le Président de la République de Turquie; il le demeure aussi longtemps qu'il reste président de la Grande Assemblée Nationale de Turquie, c'est-à-dire pendant toute la durée du mandat législatif de celle-ci et il est rééligible. Il a le droit de choisir le Premier Ministre, et il approuve le choix de ses collaborateurs fait par ce dernier. Ainsi, en réalité, sous une forme à peine voilée, tout émane de lui et tout revient à lui; il dispose de tous les pouvoirs et il est le « cerveau moteur » de toute la machine gouvernementale; il devient (tranchons le mot) le dictateur de la Turquie.

Après les épisodes qui ont marqué les premiers jours de la seconde Assemblée Nationale de Turquie et qui ont mis plus en évidence que jamais la personnalité de Moustapha Kémal, qui pourrait s'étonner de la nomination du généralissime turc à la présidence de la République, comme aussi du vote des modifications aux lois organiques proposées, sinon même exigées, imposées par lui? N'est-il pas le chef du puissant « parti populaire », et n'a-t-il pas été, dès l'ouverture des travaux de la seconde Assemblée Nationale, porté à sa présidence? Lors de la discussion des clauses du traité de Lausanne, le rapporteur ne lui a-t-il pas rendu un hommage solennel auquel se sont associés tous les députés? et n'a-t-on pas vu plus d'un membre de l'Assemblée faire preuve à l'égard de Moustapha Kémal, d'une admiration qui ne laisse pas de ressembler à de la servilité? En fait, avant le moment choisi par le vainqueur des Grecs, les députés se ruaient déjà dans la servitude, selon la forte expression de l'auteur ancien, et ils rivalisaient d'empressement à s'assurer les bonnes grâces du maître de demain, qui d'ailleurs était déjà le maître d'aujourd'hui; ils n'ont fait que continuer en nommant à l'unanimité des 158 députés présents, le 29 octobre, Moustapha Kémal président de la République de Turquie.

On a remarqué que ce chiffre ne représente guère, en fait, que la moitié des membres de la Grande Assemblée, que certains députés ont essayé — sans succès d'ailleurs — de faire remettre le vote parce que la populace d'Angora entourait le palais législatif, que la population de Constantinople a été stupéfaite de l'élection et lente à commencer de pavoiser à l'occasion des récents événements, enfin que certains journaux, tel le *Terhid*, critiquent avec quelque amertume ce qui s'est passé. Tout cela est très exact; mais l'événement s'en trouve-t-il modifié, ou son importance réduite? Pas le moins du monde. Avec son habitude du commandement, Moustapha Kémal, aussitôt acquis le vote de l'assemblée, a agi sans perdre un moment: il a

nommé Ismet Pacha premier ministre, et il a chargé cette forte individualité de constituer le nouveau ministère.

Ce n'est pas ici qu'il faut rappeler qui est Ismet Pacha, ni quel fut son rôle pendant la guerre turco-hellénique et à la Conférence de Lausanne. On sait aussi quelle étroite amitié unit Moustapha Kémal et son ancien chef d'Etat-major; ce sont deux personnalités agissant de concert depuis plusieurs années déjà, et dont l'étroite collaboration a vraiment rendu à la Turquie et l'existence et une place parmi les nations. Il est donc permis d'attendre beaucoup de l'entente de ces deux hommes, et le passé est vraiment, dans la circonstance, garant de l'avenir. Sous leur énergique impulsion — une impulsion dictatoriale en réalité, car la Grande Assemblée Nationale ne sera sans doute qu'un instrument entre leurs mains, la Turquie va probablement sortir de son ancienne torpeur.

Mais de quelle manière en va-t-elle sortir? et que feront Moustapha Kémal et Ismet pacha? Contents d'avoir assuré l'indépendance de leur patrie vis-à-vis de la Grèce comme de l'Angleterre, vont-ils seulement travailler à panser les plaies engendrées par près de dix ans de guerres, de massacres et de dévastations et s'efforcer de rendre à la Turquie une vie nouvelle en l'orientant résolument dans les voies de la civilisation occidentale et du progrès sous toutes ses formes? Vont-ils enfin tenter de mettre en valeur les « possibilités » de l'Anatolie et doter ce pays de l'outillage économique qui lui fait tellement défaut? ou bien, sous l'impulsion de l'Allemagne et, plus encore, de cette Russie des Soviets, à qui la Turquie se trouve unie par les liens que l'on sait, vont-ils entreprendre de reconstituer un nouvel empire ottoman? Celui-ci ne pourrait sans doute pas être tel que la Turquie d'avant la Grande Guerre; mais, en excitant les passions populaires, en évoquant les glorieux souvenirs du passé, en utilisant certaines données du « Panturquisme », en faisant intervenir le Calife, à quels résultats ne pourrait-on pas parvenir? « Je porte ici la paix ou la guerre », disait naguère, dans des circonstances très graves, un ambassadeur de la vieille Rome; « choisissez! » Lui aussi, le nouveau chef pour ne pas dire le nouveau maître de la Turquie, investi de pleins pouvoirs par les votes que la Grande Assemblée Nationale a émis le 29 octobre, va se trouver obligé de choisir. Lourde est sa responsabilité. En effet, suivant la façon dont il conduira son pays, celui-ci s'engagera dans une ère vraiment nouvelle et capable de lui procurer un réel essor, ou, au contraire, dans une série de difficultés dont il aurait grand'chance de ne pouvoir, malgré l'habileté de ses pilotes, sortir aussi heureusement que de la redoutable crise par laquelle il vient de passer.

Henri FROIDEVAUX.

La Paix de Lausanne

DU 24 JUILLET 1923

ACTES COMPLEMENTAIRES DU TRAITÉ DE PAIX

Le numéro d'octobre de *l'Asie française* contenait (p. 338-347) le texte des clauses politiques, financières et économiques du traité de Lausanne du 24 juillet 1923, abstraction faite des clauses territoriales. Nous continuons aujourd'hui cette publication en reproduisant ici, comme nous avons annoncé devoir le faire, le texte intégral des principaux actes signés à la même date et complétant l'instrument de paix.

Ces documents sont les suivants: 1° la Convention relative à l'Etablissement et à la Compétence judiciaire; 2° la Déclaration de la délégation turque sur l'Administration judiciaire; 3° le Protocole relatif à certaines concessions accordées dans l'Empire Ottoman et la Déclaration turque qui le complète.

Le texte en est ainsi conçu:

I

CONVENTION RELATIVE A L'ÉTABLISSEMENT ET A LA COMPÉTENCE JUDICIAIRE

L'Empire britannique, la France, l'Italie, le Japon, la Grèce, la Roumanie, l'Etat Serbe-Croate-Slovène, d'une part,

Et la Turquie, d'autre part,

Désireux de régler conformément au droit des gens modernes les conditions d'établissement en Turquie des ressortissants des autres Puissances contractantes et les conditions d'établissement des ressortissants turcs sur les territoires de ces dernières, ainsi que certaines questions relatives à la compétence judiciaire,

Ont décidé de conclure une convention à cet effet et ont désigné pour leurs plénipotentiaires respectifs... (suivent les noms), lesquels, après avoir exhibé leurs pleins pouvoirs reconnus en bonne et due forme, ont convenu des dispositions suivantes.

CHAPITRE PREMIER

Conditions d'établissement

ARTICLE PREMIER. — L'application en Turquie de chacune des dispositions du présent chapitre aux ressortissants et sociétés des autres Puissances contractantes est subordonnée à la condition expresse de parfaite réciprocité à l'égard des ressortissants et sociétés turcs, dans les territoires desdites Puissances.

Dans le cas où l'une de ces Puissances refuserait, en vertu de ses lois ou autrement, d'accorder la réciprocité par rapport à l'une quelconque des dispositions en question, ses ressortissants et sociétés ne pourront profiter en Turquie de cette même disposition.

Pour l'application du présent article, les Dominions, colonies et pays placés sous le protectorat ou l'autorité des Puissances contractantes seront individuellement considérés comme des pays contractants distincts.

Section 1. — Accès et séjour.

ART. 2. — Sur le territoire de la Turquie, les ressortissants des autres Puissances contractantes seront reçus et traités, relativement à leurs personnes et à leurs biens, conformément au droit commun international. Ils y jouiront de la plus entière et constante protection des lois et autorités territoriales pour leurs personnes, leurs biens, droits et intérêts. Sans préjudice des dispositions concernant l'immigration, ils y auront entière liberté d'accès et d'établissement et pourront, en conséquence, aller, venir et séjourner en Turquie, en se conformant aux lois et règlements en vigueur dans le pays.

ART. 3. — En Turquie, les ressortissants des autres Puissances contractantes auront le droit d'acquérir, de posséder et d'aliéner toutes sortes de biens mobiliers et immobiliers en se conformant aux lois et règlements du pays; ils pourront en disposer notamment par vente, échange, donation, dispositions testamentaires ou de toute autre manière, ainsi qu'entrer en possession par voie de succession, en vertu de la loi ou par suite de dispositions entre vifs ou testamentaires.

ART. 4. — L'admission en Turquie des ressortissants des autres Puissances contractantes aux divers genres de commerce, de profession ou d'industrie et réciproquement l'admission sur le territoire desdites Puissances des ressortissants turcs aux divers genres de commerce, de profession ou d'industrie, feront l'objet de conventions particulières à conclure dans le délai de douze mois à dater de la mise en vigueur de la présente Convention, entre la Turquie et lesdites Puissances.

Il demeure entendu qu'en attendant la conclusion desdites conventions, le *statu quo* au 1^{er} janvier 1923 sera conservé et qu'à défaut de convention conclue à l'expiration dudit délai de douze mois, chacune des Puissances contractantes reprendrait sa liberté d'action, sous la réserve du respect des droits acquis par les particuliers à la date du 1^{er} janvier 1923.

ART. 5. — En Turquie, les Sociétés commerciales, industrielles ou financières, y compris les Sociétés de transport ou d'assurance, régulièrement constituées sur le territoire de l'une quelconque des autres Puissances contractantes, seront reconnues.

En tout ce qui concerne leur constitution, leur capacité et le droit d'ester en justice, elles seront traitées d'après leur loi nationale.

Elles pourront s'établir sur le territoire de la Turquie et s'y livrer à tous les genres de commerce et d'industrie auxquels les ressortissants du pays où elles ont été constituées peuvent se livrer et qui ne sont pas interdits sur ledit territoire aux Sociétés nationales. Elles pourront y effectuer librement leurs opérations, sous réserve de l'observation des dispositions d'ordre public, et jouiront à cet égard des mêmes droits que toute Société semblable nationale.

Elles auront le droit d'acquérir, de posséder et d'aliéner toute sorte de biens mobiliers en se conformant aux lois et règlements du pays; il en sera de même en ce qui concerne les biens immeubles nécessaires au fonctionnement de la Société, étant entendu, dans ce cas, que l'acquisition n'est pas l'objet même de la Société.

ART. 6. — En Turquie, les ressortissants des autres Puissances contractantes ne seront pas soumis aux lois relatives au service militaire. Ils seront exempts de tout service et de toute obligation ou charge remplaçant le service militaire.

Ils ne pourront être expropriés de leurs biens ou privés même temporairement de la jouissance de leurs biens que pour cause légalement reconnue d'utilité publique et moyennant une juste et préalable indemnité. Aucune expropriation ne pourra avoir lieu sans publicité préalable.

ART. 7. — La Turquie se réserve le droit d'expulser, par mesures individuelles, soit à la suite d'une sentence légale, soit d'après les lois ou règlements sur la police des mœurs, sur la police sanitaire ou sur la mendicité, soit pour des motifs de sûreté intérieure ou extérieure de l'Etat, les ressortissants des autres Puissances contractantes, lesquelles s'engagent à les recevoir en tout temps, eux et leur famille.

L'expulsion sera effectuée dans des conditions conformes à l'hygiène et à l'humanité.

Section 2. — Clauses fiscales.

ART. 8. — Pour séjourner et s'établir sur le territoire turc, comme pour l'exercice de tout genre de commerce, profession, industrie, exploitation ou activité de quelque nature que ce soit en Turquie, permis dans les conditions prévues à l'article 4 aux ressortissants des autres Puissances contractantes, ceux-ci ne seront soumis à aucun impôt, taxe ou charge, de quelque nature et sous quelque dénomination que ce soit, autres ou plus onéreux que ceux auxquels sont soumis les ressortissants turcs.

Les ressortissants desdites Puissances qui seraient établis à l'étranger et qui se livreraient pendant leur passage sur le territoire turc à une activité quelconque ne seront soumis à aucun impôt, taxe ou charge, de quelque nature ou sous quelque dénomination que ce soit, autres ou plus onéreux que ceux auxquels seraient soumis les ressortissants turcs ou étrangers établis en Turquie pour une activité de même nature et importance aux termes des dispositions fiscales en vigueur dans le pays.

Les biens, droits et intérêts des ressortissants desdites Puissances en territoire turc ne seront soumis à aucune charge, taxe ou impôt direct ou indirect, autres ou plus élevés que ceux qui pourraient être imposés aux biens, droits et intérêts des ressortissants turcs, tant en ce qui concerne l'acquisition, possession et jouissance desdits biens, qu'en ce qui concerne leur transfert par cession, mutation ou héritage.

ART. 9. — Les Sociétés commerciales, industrielles ou financières, y compris les Sociétés de transport ou d'assurance, qui sont constituées sous la loi d'un des autres pays contractants et qui, dans les conditions prévues à l'article 5, s'établissent en Turquie ou y exercent leur activité, n'y seront soumises à aucun impôt, droit ou taxe, de quelque nature ou sous quelque dénomination que ce soit, auxquels ne seraient point soumises les Sociétés de même nature constituées sous la loi turque.

Les mêmes dispositions s'appliqueront aux filiales, succursales, agences et autres représentations de firmes ou Sociétés desdits pays qui, dans les conditions prévues à l'article 5, sont établies en Turquie ou y exercent leur activité, étant entendu que, lorsque la direction de ces firmes ou Sociétés se trouve en dehors de la Turquie, lesdites filiales, succursales, agences et représentations ne seront imposées que pour leur capital réellement investi en Turquie ou sur les bénéfices et revenus qu'elles y ont réellement acquis, ceux-ci pouvant servir à la détermination du capital imposable, s'il ne peut être vérifié.

ART. 10. — Si le Gouvernement turc institue des exonérations de charges fiscales, de quelque nature ou sous quelque dénomination que ce soit, ces exonérations seront accordées aussi bien aux ressortissants ou Sociétés des autres pays contractants établis en Turquie, qu'aux ressortissants turcs ou aux Sociétés établies sous la loi turque.

Cette disposition ne pourra pas être invoquée pour demander le bénéfice des exonérations d'impôts accordées à des établissements fondés par l'Etat ou à des concessionnaires d'un service public.

ART. 11. — Pour toute matière visée aux articles 8 à 10, les impôts, droits, taxes, provinciaux ou locaux, imposables en Turquie aux ressortissants des autres pays contractants, ne seront point autres ou plus élevés que ceux qui seraient imposés aux ressortissants turcs.

ART. 12. — Aucun emprunt forcé ou autre prélèvement exceptionnel sur la fortune ne seront imposés en Turquie, même en cas de guerre, aux ressortissants des autres pays contractants établis en Turquie ou y exerçant leur activité, à leurs biens, droits et intérêts situés sur le territoire turc, ainsi qu'aux Sociétés, filiales, succursales ou agences constituées sous la loi d'un desdits pays et établies en Turquie ou y exerçant leur activité.

ART. 13. — Conformément à l'abolition des Capitulations, la Turquie n'accordera pas aux ressortissants des Puissances étrangères un traitement plus favorable qu'à ses propres ressortissants, et appliquera à ses ressortissants et aux ressortissants des autres Puissances contractantes le principe de l'égalité de traitement, en ce qui concerne les matières prévues dans la présente Section.

CHAPITRE II

Compétence judiciaire

ART. 14. — En Turquie, les ressortissants des autres Puissances contractantes, et réciproquement les ressortissants turcs sur les territoires desdites Puissances, auront libre accès aux tribunaux nationaux et pourront ester en justice aux mêmes conditions à tous égards que les nationaux, sous réserve des dispositions de l'article 18.

ART. 15. — En toutes matières, sous réserve de l'article 16, les questions de compétence judiciaire seront, dans les rapports entre la Turquie et les autres Puissances contractantes, réglées conformément aux principes du droit international.

ART. 16. — En matière de statut personnel, c'est-à-dire pour toutes les questions concernant le mariage et la communauté conjugale, le divorce, la séparation de corps, la dot, la paternité, la filiation, l'adoption, la capacité des personnes, la majorité, la tutelle, la curatelle, l'interdiction; en matières mobilières, le droit de succession testamentaire ou *ab intestat*, partages et liquidations; et, en général, le droit de famille, il est entendu entre la Turquie et les autres Puissances contractantes que seront seuls compétents vis-à-vis des ressortissants non musulmans desdites Puissances établis ou se trouvant en Turquie, les tribunaux nationaux ou autres autorités nationales siégeant dans le pays auquel ressortit la partie dont le statut personnel est en cause.

La présente disposition ne porte pas atteinte aux attributions spéciales des consuls en matière d'Etat-Civil d'après le droit international ou les accords particuliers qui pourront intervenir, non plus qu'au droit des tribunaux turcs de requérir et recevoir les preuves relatives aux questions reconnues ci-dessus comme étant de la compétence des tribunaux nationaux ou autres autorités nationales des parties en cause.

Par dérogation à l'alinéa premier, les tribunaux turcs pourront également être compétents dans les questions visées audit alinéa, si toutes les parties en cause se soumettent par écrit à la juridiction de ces tribunaux, lesquels statueront d'après la loi nationale des parties.

ART. 17. — Le Gouvernement turc déclare que les étrangers en Turquie seront assurés, quant à leurs personnes et à leurs biens, devant les juridictions turques, d'une protection conforme au droit des gens ainsi qu'aux principes et méthodes généralement suivis dans les autres pays.

ART. 18. — Toutes questions relatives à la caution *judicatum solvi*, à l'exécution des jugements, à la communication des actes judiciaires et extra-judiciaires, aux commissions rogatoires, aux condamnations aux frais et aux dépens, à l'assistance judiciaire gratuite et à la contrainte par corps, sont réservées, dans les rapports entre la Turquie et les autres Puissances contractantes, à des conventions spéciales entre les Etats intéressés.

CHAPITRE III

Dispositions finales

ART. 19. — Les Puissances contractantes se réservent le droit de déclarer, au moment de la mise en vigueur de la présente Convention, que les dispositions de ladite Convention ne s'appliqueront pas à tout ou partie de leurs Dominions jouissant d'un gouvernement autonome, de leurs colonies, pays de protectorat, possessions ou territoires d'outre-mer soumis à leur souveraineté ou autorité et, dans ce cas, la Turquie serait déliée des obligations qui résultent pour elle de la présente Convention envers les dits Dominions, colonies, pays de protectorat, possessions et territoires.

Toutefois, lesdites Puissances pourront adhérer ultérieurement, au nom de tout Dominion jouissant d'un gouvernement autonome, colonie, pays de protectorat, possession ou territoire, pour lesquels elles auraient, aux termes de la présente Convention, fait une déclaration qui l'excluait.

ART. 20. — La présente convention est conclue pour une période de sept années à compter de sa mise en vigueur.

Si la Convention n'est pas dénoncée par l'une quelconque des Hautes Parties contractantes au moins une année avant l'expiration de ladite période, elle restera en vigueur jusqu'à ce qu'elle soit dénoncée, cette dénonciation ne devant produire ses effets qu'après l'expiration d'un délai d'une année.

Dans le cas où la Convention serait dénoncée par une quelconque des Puissances contractantes autre que la Turquie, cette dénonciation n'aura d'effet qu'entre cette Puissance et la Turquie.

La Turquie aura la faculté de dénoncer la Convention soit vis-à-vis de toutes les autres Puissances contractantes, soit seulement vis-à-vis de l'une d'entre elles et, dans ce dernier cas, la Convention restera en vigueur vis-à-vis des autres.

ART. 21. — La présente convention sera ratifiée.

Les ratifications en seront déposées à Paris aussitôt que faire se pourra.

Elle entrera en vigueur dans les mêmes conditions que le traité de paix en date de ce jour.

En foi de quoi, les plénipotentiaires susnommés ont signé la présente convention.

Fait à Lausanne, le 24 juillet 1923, en un seul exemplaire qui sera déposé dans les archives du gouvernement de la République française, lequel en remettra une expédition authentique à chacune des Puissances signataires.

II

DÉCLARATION SUR L'ADMINISTRATION JUDICIAIRE

La délégation turque a déjà eu l'occasion de faire connaître que le gouvernement de la Grande Assemblée Nationale de Turquie est en mesure d'assurer aux étrangers devant les tribunaux turcs toutes les garanties d'une bonne justice et qu'il est à même d'y veiller dans le plein exercice de sa souveraineté et sans aucune inter-

vention étrangère. Il n'en est pas moins disposé à faire procéder à des enquêtes et études pour introduire telles réformes que justifierait le progrès des mœurs et de la civilisation.

Dans cet esprit, les soussignés, agissant en vertu de leurs pleins pouvoirs, tiennent à faire la déclaration suivante :

1. — Le gouvernement turc se propose de prendre incessamment à son service, pour la période qu'il jugera nécessaire et qui ne sera pas inférieure à cinq années, des conseillers légistes européens, qu'il choisira sur une liste dressée par la Cour permanente de Justice Internationale de La Haye parmi les jurisconsultes ressortissants des pays n'ayant pas participé à la guerre de 1914-1918, et qui seront engagés comme fonctionnaires turcs.

2. — Ces conseillers légistes dépendront du Ministre de la Justice et auront leur siège, les uns dans la ville de Constantinople et les autres dans la ville de Smyrne. Ils participeront aux travaux des commissions législatives et seront chargés de suivre, sans s'immiscer dans l'exercice des fonctions des magistrats, le fonctionnement des juridictions civiles, commerciales et pénales turques, et d'adresser au Ministre de la Justice tous rapports qu'ils estimeront nécessaires; ils auront qualité pour recevoir toutes plaintes auxquelles pourraient donner lieu l'administration de la justice civile, commerciale ou pénale, soit l'exécution des peines, soit l'application des lois, avec mission d'en rendre compte au ministre de la Justice à l'effet d'assurer la stricte observation de la législation turque.

Ils auront également qualité pour recevoir les plaintes auxquelles pourraient donner lieu les visites domiciliaires, perquisitions ou arrestations, ces mesures étant, d'autre part, dans les circonscriptions judiciaires de Constantinople et de Smyrne, portées sans délai, dès qu'elles sont effectuées, à la connaissance du conseiller légiste par le représentant sur place du Ministre de la Justice; ce magistrat aura, en pareil cas, qualité pour correspondre directement avec le Conseiller légiste.

3. — Dans les matières correctionnelles, la mise en liberté sous caution devra toujours être prononcée, à moins que la sécurité publique ne soit de ce fait compromise, ou que la mise en liberté provisoire n'entrave la bonne marche de l'instruction de l'affaire.

4. — Tous compromis et clauses compromissaires en matière civile ou commerciale sont permis et les décisions arbitrales ainsi rendues seront exécutées sur le visa du Président du Tribunal de première instance, qui ne pourra refuser son visa qu'au cas où la décision serait contraire à l'ordre public.

5. — La présente déclaration sera valable pour une durée de cinq ans.

Fait à Lausanne, le 24 juillet 1923.

Signé: M. ISMET,
D^r RIZA NOUR,
HASSAN.

III

PROTOCOLE RELATIF A CERTAINES CONCESSIONS ACCORDÉES DANS L'EMPIRE OTTOMAN ET DÉCLARATION

• L'Empire Britannique, la France, l'Italie, la Grèce, la Roumanie, l'Etat Serbe-Croate-Slovène et la Turquie étant désireux de régler, d'un commun accord, les questions relatives à certaines concessions accordées dans l'Empire ottoman,

Les soussignés, dûment autorisés, conviennent des dispositions suivantes :

Section I

ARTICLE PREMIER. — Sont maintenus les contrats de concession, ainsi que les accords subséquents y relatifs, dûment intervenus avant le 29 octobre 1914 entre le gouvernement ottoman ou toute autorité locale d'une part, et, d'autre part, les ressortissants (y compris les sociétés) des Puissances contractantes autres que la Turquie.

ART. 2. — I. — Sur la demande du gouvernement turc, seront suspendues les opérations visées aux conventions passées entre le gouvernement ottoman et Sir W. G. Armstrong Whitworth and C^o Limited et Vickers Limited pendant les années 1913 et 1914, en ce qui concerne la constitution et la concession de la Société impériale ottomane co-intéressée des docks, arsenaux et constructions navales.

Des négociations seront ouvertes entre les deux parties, ayant pour but la modification des conditions de ces conventions, ou l'octroi d'une nouvelle concession pour une entreprise d'une importance jugée égale.

Au cas où dans un délai de six mois à dater de la mise en vigueur du Traité de Paix en date de ce jour, un accord n'interviendrait pas entre le gouvernement turc et lesdites sociétés, soit pour la modification des conditions desdites conventions, soit pour l'octroi d'une nouvelle concession, les sociétés susindiquées auront le droit de soumettre aux experts désignés conformément à l'article 5, la fixation des conditions de la nouvelle concession qui sera la compensation de la résiliation des anciennes conventions.

Il est entendu, toutefois, qu'au cas où les conditions fixées par les experts pour la nouvelle concession ne seraient pas de la convenance de l'une ou de l'autre des parties, le gouvernement turc s'engage à verser auxdites sociétés telle indemnité que les experts jugeront équitable pour le dommage effectivement subi de fait de la résiliation de leur ancienne concession.

II. — Au cas où, dans un délai de six mois à dater de la mise en vigueur du Traité de Paix en date de ce jour, la Régie générale des chemins de fer n'aurait pas été, pour une raison quelconque, remise en possession de la concession qui lui a été donnée en 1914 pour la construction et l'exploitation du chemin de fer Samsoun-Sivas, le gouvernement turc s'engage à accorder à cette société, sur sa demande, une nouvelle concession à titre de compensation. A défaut d'accord sur l'équivalence de cette compensation, il appartiendra aux experts désignés conformément à l'article 5 de déterminer, en vue de cette équivalence, l'étendue et les conditions d'exploitation de cette nouvelle concession.

Il est entendu que si la Régie générale est remise en possession de la concession Samsoun-Sivas, cette concession sera réadaptée, conformément à la procédure d'expertise prévue par l'article 5. Au cas de compensation par une nouvelle concession, il sera également tenu compte de la faculté de réadaptation.

Au cas où les conditions de la nouvelle concession, déterminées par les experts, ne seraient pas de la convenance de l'une ou l'autre des parties, le gouvernement turc s'engage à verser à la Société telle indemnité que les experts jugeront équitable pour les dommages effectivement subis du fait de la résiliation de la concession du chemin de fer de Samsoun-Sivas et pour les dépenses effectuées par la Société pour les travaux d'étude sur place des autres sections du réseau de la Mer Noire.

La Turquie sera entièrement libérée de tout engagement envers la Société, soit par la remise de la Société en possession de la concession Samsoun-Sivas, soit par l'octroi de la nouvelle concession, soit enfin par le versement de l'indemnité, dans les conditions prévues ci-dessus.

ART. 3. — Les sommes revenant, après règlement des comptes, à l'Etat ou aux bénéficiaires des contrats et accords visés aux articles 1 et 2, à raison d'une utilisation par l'Etat, sur son territoire actuel, de la propriété ou des services desdits bénéficiaires, seront payées conformément aux contrats ou accords existants ou, à défaut de contrats ou accords, conformément à la procédure d'expertise prévue par le présent Protocole.

ART. 4. — Sous réserve des dispositions de l'article 6, les clauses des contrats et accords subséquents visés à l'article 1 seront, d'un commun accord et en ce qui concerne les deux parties, mises en conformité des conditions économiques nouvelles.

ART. 5. — Faute d'entente dans le délai d'un an à compter de la mise en vigueur du Traité de Paix en date de ce jour, les parties adopteront les dispositions qui seront considérées, tant en ce qui concerne le règlement des comptes que la réadaptation des concessions, comme convenables et équitables par deux experts qu'il appartiendra aux parties de désigner dans un délai de deux mois à compter de l'expiration du délai d'un an prévu ci-dessus. En cas de désaccord, ces experts s'en référeront à un tiers expert désigné, dans un délai de deux mois, par le gouvernement turc sur une liste de trois personnes ressortissantes de pays n'ayant pas participé à la guerre de 1914-1918, liste dressée par le chef du Département Fédéral des Travaux publics suisse.

ART. 6. — Les bénéficiaires de contrats de concession visés à l'article 1 qui n'auraient pas reçu, à la date de ce jour, un commencement d'application, ne pourront pas se prévaloir de dispositions du présent Protocole relatives à la réadaptation. Ces contrats pourront être résiliés sur la demande du concessionnaire présentée dans un délai de six mois à compter de la mise en vigueur du Traité de Paix en date de ce jour. En ce cas, le concessionnaire aura droit, s'il y a lieu, pour les travaux d'étude, à telle indemnité qui, à défaut d'accord entre les parties, sera considérée comme équitable par les experts prévus au présent Protocole.

ART. 7. — Les accords intervenus entre le 30 octobre 1918 et le 1^{er} novembre 1922 entre le gouvernement ottoman et les bénéficiaires des contrats et concessions visés à l'article 1, ainsi que les contrats entre particuliers, comportant transfert de concession, conclus pendant cette période, demeureront en vigueur jusqu'à ce qu'ils aient reçu l'approbation du gouvernement turc. Au cas où cette approbation ne serait pas accordée, il sera alloué s'il y a lieu, aux concessionnaires, pour le préjudice effectivement subi, une indemnité à fixer par les experts désignés dans les conditions indiquées à l'article 5. Cette disposition ne porte pas atteinte, en ce qui concerne les contrats antérieurs au 29 octobre 1914, au droit à réadaptation prévu par le présent Protocole.

ART. 8. — Les dispositions du présent Protocole ne s'appliquent pas aux accords intervenus, depuis le 25 avril 1920, entre le gouvernement de la Grande Assemblée Nationale de Turquie et des concessionnaires.

Section II

ART. 9. — Dans les territoires détachés de la Turquie en vertu du Traité de Paix en date de ce jour, l'Etat successeur est pleinement subrogé dans les droits et charges de la Turquie vis-à-vis des ressortissants des autres Puissances contractantes et des sociétés dans lesquelles les capitaux des ressortissants desdites Puissances sont prépondérants, bénéficiaires de contrats de concession passés avant le 29 octobre 1914 avec le gouvernement ottoman ou toute autorité locale ottomane. Il en sera de même dans les territoires détachés de la

Turquie à la suite des guerres balkaniques, en ce qui concerne les contrats de concession passés, avant la mise en vigueur du Traité par lequel le transfert du territoire a été stipulé, avec le gouvernement ottoman ou toute autorité locale ottomane. Cette subrogation aura effet à dater de la mise en vigueur du traité par lequel le transfert du territoire a été stipulé, sauf en ce qui concerne les territoires détachés par le Traité de Paix en date de ce jour, pour lesquels la subrogation aura effet à dater du 30 octobre 1918.

ART. 10. — Les stipulations de la section 1 du présent Protocole, à l'exception des articles 7 et 8, seront appliquées aux contrats visés à l'article 9. L'article 3 ne s'appliquera dans les territoires détachés qu'au cas où la propriété ou les services des concessionnaires auraient été utilisés par l'Etat exerçant l'autorité sur ce territoire.

ART. 11. — Toute Société constituée conformément à la loi ottomane et fonctionnant dans des territoires détachés de la Turquie, soit à la suite des guerres balkaniques, soit en vertu du Traité de Paix en date de ce jour, et où les intérêts des ressortissants des Puissances contractantes autres que la Turquie sont prépondérants, aura, pendant cinq ans à dater de la mise en vigueur dudit Traité, la faculté de transférer ses biens, droits et intérêts à toute autre société constituée en conformité de la loi, soit de l'Etat exerçant l'autorité sur le territoire en question, soit de l'une des Puissances contractantes autres que la Turquie dont les ressortissants contrôlent la Société précédente. La Société à qui les biens, droits et intérêts auront été transférés jouira des mêmes droits et privilèges dont jouissait la Société précédente, y compris ceux que lui confèrent les dispositions du présent protocole.

ART. 12. — Les dispositions de l'article 11 ne s'appliquent pas aux Sociétés concessionnaires de services publics dont une partie de l'exploitation demeurerait en territoire turc.

Toutefois, lesdites Sociétés pourront bénéficier des dispositions des articles 1 et 13, pour les parties de leur exploitation situées en dehors de la Turquie, en transférant lesdites parties à une nouvelle Société.

ART. 13. — Les Sociétés auxquelles seront transférés, en vertu de l'article 11, des biens, droits et intérêts de Sociétés ottomanes, ne seront soumises, sur les territoires détachés de la Turquie, à aucune taxe spéciale du fait de ce transfert, s'il n'y est fait obstacle par des conventions internationales en vigueur. Il en sera de même sur le territoire de celle des Puissances contractantes dont ces Sociétés prendraient la nationalité, à moins que cette Puissance n'y fasse opposition en vertu de sa législation propre.

Fait à Lausanne, le 24 juillet 1923.

(Signatures.)

Déclaration

Les soussignés, dûment autorisés, déclarent que le gouvernement turc s'engage à appliquer les stipulations de la Section 1 du Protocole en date de ce jour, concernant certaines concessions accordées dans l'Empire ottoman, aux Sociétés ottomanes dans lesquelles, au 1^{er} août 1914, les capitaux des ressortissants des autres Puissances contractantes dudit Protocole étaient prépondérants.

Fait à Lausanne, le 24 juillet 1923.

M. ISMET, RIZA NOUR et HASSAN.

La Perse et l'Europe en 1923

La Perse est une honnête et discrète personne, qui se tient fort tranquille à l'ordinaire, et n'a guère fait parler d'elle depuis Nadir-Chah, depuis Usbeck, depuis Alexandre et Cyrus même. On peut dire, sans l'offenser, qu'elle n'agite pas le monde, et qu'elle a peu de part dans le sort des Etats et des Peuples. Il ne faut l'ignorer ni la négliger cependant. Il faut se rappeler que, maîtresse de l'isthme qui relie l'Asie antérieure, à demi « contrôlée » par l'Europe aujourd'hui, à l'Inde, au Turkestan et à la Chine, — dominant de ses vastes plateaux, deux mers étroites : Caspienne et Golfe Persique, et deux larges vallées : Euphrate-Tigre et Indus, — la Perse est à la fois un immense bastion et un carrefour de routes. Avec ses deux millions de kilomètres carrés et ses neuf à dix millions d'habitants, de race iranienne (1) pour la plupart et de rite chiïte, la Perse, forme, d'Occident en Orient, une barrière qu'il faut tourner, traverser ou réduire. Si une trop grande partie de son territoire est stérile et désolé (les voyageurs tiennent le *Désert de Lout* et le *Désert Salé* pour plus affreux encore que le Néfoud arabe), si de trop larges espaces sont à peine cultivés, elle n'est nullement dénuée de richesses et elle en recèle beaucoup plus qu'elle n'en exploite.

De son histoire contemporaine, je ne retiendrai que ce qui est nécessaire ici. Comme maint pays faible, isolé et menacé, la Perse s'est appliquée, uniquement, à vivre. Prise entre la Turquie à l'ouest, la Russie au nord, et, à l'est, l'Angleterre (par l'Afghanistan et le Baloutchistan interposés, *frontières scientifiques* de l'Inde) la Perse s'est efforcée d'échapper à l'étreinte de ces deux dernières et formidables voisines. Etat tampon par excellence, sa politique, nationale et naturelle, fut essentiellement de bascule et d'équilibre, fort habilement poursuivie d'ailleurs. Obligée d'accepter, non sans y trouver bénéfice, l'aide militaire et financière de l'Angleterre et de la Russie, elle les a employées toutes deux, tour à tour ou tout ensemble, pour les tenir en balance. En 1914, on peut dire, ou à peu près, que la Russie l'emportait dans le Nord (Caspie, Enzéli, Recht) et l'Angleterre dans le Sud (Golfe Persique et Karoun), — que leurs banques, à Téhéran, se disputaient concessions et travaux, — et que, pour le militaire, elles s'étaient accordées sur une gendarmerie indigène, pourvue d'instructeurs suédois. Au surplus, le Persan s'accommode

(1) Au Nord et au Nord-Est, le long du Turkestan et de l'Afghanistan, se trouvent des tribus turcomanes, nomades, pillardes, et travaillées par des émissaires turcs et bolchévistes, qui attisent cette effervescence perpétuelle. Au Nord-Ouest, des Kurdes, de race touranienne également, et guère moins farouches.

mieux de l'Anglais et du Russe que du Turc, doublaient détesté comme touranien et sunnite. A la même date enfin, il est entendu que l'Allemagne poussait de tout côté ses intérêts et ses intrigues, — et que la France se devait contenter de l'« influence spirituelle » que lui assuraient le souvenir non encore évanoui de Napoléon et des généraux Allard et Gardanne, les travaux de M. et Mme Dieulafoy, et les ouvrages de Pierre Loti.

Il fallait cela, qui suffit, pour comprendre, par quelles causes et de quelle sorte la Perse, — c'est le sort de tout Etat-tampon, — ne put garder, dans la guerre mondiale, l'absolue neutralité qui lui est de nécessité et de tactique. Elle y suivit l'Angleterre et la Russie, cette fois réconciliées, contre la Turquie et l'Allemagne coalisées qui seraient d'un peu trop près sa frontière. Sa participation, au reste, fut de laisser la Russie traverser son territoire et l'Angleterre l'occuper, et, quoiqu'elle n'ait pas adhéré au traité de Versailles, ce traité est ainsi fait qu'il suscite des troubles partout où on le répudie et partout où on l'applique. La Perse n'y a point échappé, bien que, le 21 novembre 1919, elle eût souscrit à l'invitation de s'associer au *pacte* contenu dans le Traité et qu'elle figure, par suite, dans la Société des Nations. Elle commence à peine de s'en remettre. Je voudrais, à l'aide de notes inédites, abondantes et sûres, dues à la plus bienveillante « compétence », — je voudrais seulement étudier l'état présent de la Perse, — sa position à l'égard de l'Angleterre, la Russie, la Turquie, l'Allemagne, la France, — puis, de cet état, tirer quelque façon ou prétexte d'envisager l'avenir, fort proche peut-être.

I. — La Perse et l'Angleterre

On vient de lire qu'en 1914, la Perse était ballotée entre la Russie et l'Angleterre. La part éminente que celle-ci prit à la guerre en Asie, en Mésopotamie surtout — seule expédition qu'elle ait eu à cœur, avec Ostende, Calais et les Flandres, — le redressement victorieux qu'elle accomplit après de premiers, rudes et humiliants échecs, — la manière dont elle se substitua à la Russie défaillante et évinça la France dupée — il va sans dire, et il est très juste, que tout cela, avec l'effondrement de la Turquie et de l'Allemagne, ait grandement accru la force et le prestige britanniques. Songez donc ! Voici quatre ans à peine, l'Angleterre occupait tout le pays entre Suez et le Caucase, tenait garnison à Recht, Téhéran et Hamadan, comme à Kazvin, Bagdad et Mossoul, dispersait plus de cent mille hommes entre la Caspienne et le Golfe Persique, avec une avant-garde à Askabad, cependant que la cavalerie de Saint-Georges étouffait toute résistance ou réserve. La Constitution de 1906 était supprimée en fait. Les « frontières scientifiques » de l'Inde pouvaient paraître étendues jusqu'à l'Ararat et au Taurus... De tout ceci, il ne

reste rien ou peu s'en faut, et le terrain que l'Angleterre n'a pas évacué, elle l'a perdu. Nous nous trompons ou sommes étrangement mal renseignés sur la politique mondiale de l'Angleterre. Nous ne savons que la sur- ou sous-estimer au lieu de l'apprécier, faute de la connaître. Si on la trouve partout, il est vrai, et sous toute forme, elle n'a point cette subtilité, cette énergie, cette ténacité, que nous lui prêtons. Elle est souvent tâtonnante, maladroite et courte, mêlée d'audace et de faiblesse, d'avances téméraires et de renoncements soudains. Mais, comme elle laisse toujours des victimes et des dupes, la face est sauvée et le mirage subsiste.

Ainsi en va-t-il avec la Perse (1). L'Angleterre crut affermir encore son hégémonie par l'accord conclu le 9 août 1919 entre Sir Percy Cox, alors consul général à Bouchir, puis chargé d'affaires à Téhéran, et le cabinet Vossoughed-Dowleh; nommément, avec deux cousins du Chah, les princes Firouz, ministre de la Justice puis des Affaires étrangères, et Sarem, ministre des finances. En retour d'une aide financière, plus secrète encore que publique, cet accord stipulait la nomination de conseillers et d'officiers anglais (ceux-ci, chargés de réorganiser l'Armée, à la place des instructeurs suédois et russes), des concessions de mines, ports, chemins de fer, etc., une rectification de frontières dans le Séistan (au sud-est). A ce prix, l'Angleterre s'engageait à défendre la sécurité de la Perse. Et voilà un Protectorat à peine déguisé.

Sans plus tarder, l'Angleterre envoya en Perse force agents, dûment qualifiés, et de toutes compétences. Une *Commission douanière*, présidée par Sir H. Lewellyn-Smith, expert financier à la Conférence de la Paix, établit, en quelques semaines, un nouveau tarif douanier, sans qu'aucun pays eût été consulté et qui fut notifié, par une singulière rencontre, au moment précis où les fêtes de la nouvelle année persane ferment tous les bureaux et services pour une quinzaine de jours. Le Général Dickson présida une *Commission militaire* et Téhéran reçut une *mission navale* destinée à la « flotte » de la mer Caspienne, que formaient quelques vieux bateaux de Dénikine. Une *Commission financière* eut pour chef M. Armitage Smith, autre expert à la Conférence de Paris. D'autres spécialistes enfin furent préposés aux transports, cependant que des Compagnies privées anglaises recevaient force entreprises et monopoles, tel celui de la Poste aérienne!

Mais l'Angleterre ne tardera pas à sentir une résistance bien persane, à la fois sourde, unanime et opiniâtre. Les six articles de l'accord paraissaient caducs avant que d'être appliqués. La Constitution persane (2) exige, pour de telles

conventions, une ratification à laquelle le Parlement se déroba. Comment cette dernière aurait-elle meilleur sort que l'arrangement conclu en 1907 entre les Ministres d'Angleterre et de Russie, qui partageait virtuellement la Perse en deux zones d'influence et qui était demeuré lettre morte? L'effondrement du régime tzariste ne signifiait point du tout l'effondrement de la Russie (j'ai déjà dit que l'Angleterre s'y est trompée), et la Perse du Nord, la plus peuplée et prospère, restait profondément imprégnée de l'influence russe. N'est-elle pas, géographiquement et politiquement, beaucoup plus russe que n'est anglaise la Perse du Sud?... Une note du Secrétaire d'Etat Lansing témoignait sans détour de... l'étonnement des Etats-Unis. Au surplus, les Persans, qui ont toujours su se défaire des dominations ou interventions étrangères, se montreraient moins disposés encore à les supporter. Il y a une Opinion en Perse, et qui compte. Il y a un Parlement, tous deux travaillés par les Mollah (1). Les Nationalistes intransigeants, réfugiés à Nedjed et Kerbélah, les villes saintes, le Parti démocrate, fortifié par le soulèvement de Tauris (ou Tabriz) ne dissimulaient point leur hostilité. Ce mouvement, dit de l'*Azadistan (pays de la Liberté)*, et dirigé par Mohammed Khiabani, fut assez fort pour renverser le ministre anglophile, « traître à la Patrie », et le Chah, qui, en compagnie du Prince Firouz, était parti pour l'Europe en août 1919, au lendemain même de l'accord mais sans l'avoir signé, ne le ratifiait pas davantage, bien qu'il prolongeât son séjour en Angleterre.

Les Anglais avaient la force et l'argent. L'un fut inutile — ou insuffisant — et ils n'osèrent employer l'autre. Je rappelle ce que j'ai dit des revirements brusques et déconcertants de la politique britannique. Quelques mois plus tôt, les Anglais n'occupaient pas seulement les positions stratégiques et les principales étapes des grandes routes. Ils couvraient entièrement les frontières septentrionales de la Perse, depuis l'Arménie jusqu'au Turkestan. Cette occupation était, en principe, faite au nom des Alliés. Mais, en fait, et avec cette splendide... ingénuité qu'étaient souvent les Anglo-Saxons, le général Thompson déclarait dans une proclamation: «...Il est prévu qu'une garnison anglaise importante sera laissée à Krasnovodsk. Le contrôle maritime sur la mer Caspienne se trouve, comme par le passé, entre les mains de l'Angleterre. Ce contrôle, ainsi que la garnison anglaise de Krasnovodsk, mettent,

fut établie, élue à un suffrage légèrement censitaire et... candidature officielle. Ce Parlement, après avoir siégé... parfois, de 1907-08 à 1914, fut prorogé *sine die*, à cette date, — rap pelé, — suspendu à nouveau pendant la guerre, et définitivement supprimé en 1918 et durant toute l'occupation anglaise. Il est toujours en sommeil; mais les partis restent assez fortement constitués dans les villes. Pour le dire tout de suite, la Perse est, au vrai, en état quasi féodal, aux mains de puissants chefs de tribus et de clans.

(1) A la fois prêtres, juristes, professeurs, juges, administrateurs des fondations pieuses, etc., la partie la plus intelligente, riche, cultivée et influente de la nation.

(1) J'incorpore, dans ce paragraphe, la substance d'une très intéressante étude publiée par le *Bulletin de l'Asie française* de septembre-octobre 1921. Le lecteur voudra bien s'y reporter pour le détail.

(2) Cette Constitution prévoit deux Chambres. Une seule

à bref délai, la province de Transcaspië sous l'influence anglaise.

Fières paroles, magnifique programme! Et aussitôt, les Anglais se montrent hésitants, interdits, désespérés, et battent en retraite sur toute la ligne. Ils ramènent leurs troupes de Merv et d'Askabad sur Krasnovodsk et sur Bakou, qu'ils évacuent toutes deux, ainsi que Batoum (mars-avril 1920), ne pouvant douter que ce recul ouvrit le pays aux Bolcheviks, qui débarquèrent, en effet, à Enzéli, sans la moindre résistance. Ils ne se replient pas seulement. Le Général Champain (bientôt remplacé par le général Ironside) négocie avec « l'Amiral » des Soviets et le va visiter à son bord. Les Anglais évacuent leurs positions et abandonnent les canons, les munitions, les approvisionnements immenses qu'ils y avaient accumulés. Ils évacuent pareillement Recht, et ne s'arrêtent qu'au col et pont de Mendjil, par où l'on accède à Téhéran. Ils n'ont cessé, depuis lors, de reculer et d'évacuer, par échelons. Ils n'ont plus de troupes, — en quel nombre? — qu'à Bouchir et Bandar-Abbas, sur le golfe Persique, et, peut-être, dans l'île de Kischem?.. — A cause des gisements de pétrole?.. — On ne peut rien nous cacher (1).

Tout cela était bien fait pour encourager l'opposition et attiser le sentiment national. Le Ministère Vossough-ed-Dowleh ne put se maintenir. Et guère plus longtemps celui de Mouchir-ed-Dowleh, sous qui s'effectua l'évacuation. Fort d'une subvention anglaise, et bien qu'il ne put disposer que de 4 ou 5.000 hommes de troupes à peu près régulières il se targuait de tenir tête au péril bolchevik. Il ne réussit qu'à dégager le Mazendéran (côte sud-est de la Caspienne), en découvrant le Ghilan (côte sud-ouest) et la route même de Téhéran. Mouchir ne voulut pas se soumettre à l'ultimatum de la Légation britannique de supprimer toutes subvention et d'évacuer Téhéran, si le commandement des troupes persanes n'était pas donné à des officiers anglais. Le Sepahdar persista dans ce refus, soutenu par l'Opinion, irritée de cette tyrannie étrangère. L'Angleterre essaya une fois encore de l'intimidation et de la contrainte, du chantage et du bluff. Elle pressa les résidents étrangers de quitter le pays, en affirmant ne plus pouvoir garantir leur sécurité. Elle mit le Chah en demeure de suivre le Ministre britannique dans sa retraite sur Chiraz; à quoi le Souverain répondit en menaçant d'abdiquer.

Cette longue suite de troubles devait finir par

(1) Les Anglais avaient clairement aperçu le danger de leur situation et compris qu'il leur fallait se tirer de ce mauvais pas sans trop de dommage. Peut-être, s'y étant décidés, s'en sont-ils tirés un peu précipitamment, et en sacrifiant, sans nécessité, leur matériel? Mais c'est assez leur manière, comme d'arrêter, d'un coup, dès qu'ils la jugent inutile, toute dépense longtemps prodiguée sans compter, et de ne plus acheter de consciences faute de pouvoir les acquérir toutes. Aussi bien ce repli... stratégique, où ils sont passés maîtres, était-il si justifié et si opportun, — et l'entretien du corps expéditionnaire si onéreux, — que, l'évacuation à peine accomplie, la livre sterling sauta de 35 et même 19 krans à 57!

un coup de force. Dans la nuit du 20 au 21 février 1921, le général Riza-Khan occupe Téhéran avec 5.000 cosaques persans. Mais les choses se passent de telle sorte en Perse que les émeutes et les coups d'Etat n'y ressemblent pas aux autres. Riza était parti de Kazvin, où se trouvait le général Ironside, et non sans que celui-ci l'eût appris, assurément. A mi-chemin de Téhéran, il rencontra un délégué du Chah, ou du Sépahdar, et... le chargé d'affaires et l'attaché militaire britanniques! Un accord fut conclu qui donnait le pouvoir au Seyed Zia-ed-din, qui a fait ses études en France et dirigeait le journal *Raad*, tenu pour le moniteur officieux de la Légation anglaise. Selon l'usage, son premier acte fut d'emprisonner tous ses adversaires et de promettre des réformes. Succès anglais? Il y a apparence. Mais, sous couleur de ne pas irriter les Nationalistes, Zia-ed-din à l'accord perso-anglais, substitua la convention russo-persane, aussitôt ratifiée par le Parlement. Succès russe? C'en a tout l'air. Le nouveau généralissime Riza-Khan-Serdar-Sépeh, de peu de culture, mais d'un patriotisme farouche, reconnut vite en Zia-ed-din l'homme des Anglais. Il le *coup d'état* à son tour (24 mai 1921), délivra les prisonniers et rouvrit le Medjlis. Dans son discours du trône, le Chah dénonçait l'accord avec l'Angleterre et publiait la signature de traités avec l'Afghanistan et la Russie. Donc, succès ni anglais ni russe, mais persan, et balance égale (1).

Mais, d'une part, si les Anglais savent ne pas s'obstiner au jeu, ne pas « suivre leur argent » (encore l'ont-ils fait en Grèce), ils ne savent pas toujours être beaux joueurs. Leur rancune et leur méchante humeur s'exhalent dans force intrigues où il faut chercher la cause de plusieurs crises ministérielles et soulèvements de tribus. D'autre part, ils gardent la main lourde en matière financière et économique. Leur *Bank of Persia*, quoique maîtresse du marché faute de concurrente, ne consent d'avance au gouvernement que moyennant créance sur les recettes douanières. Il s'ensuit, qu'après celles du Sud et de l'Est qui le sont déjà, toutes les douanes persanes se trouveront hypothéquées, et la Perse incapable d'offrir un gage quelconque à toute puissance étrangère, ou tout groupe financier, qui ne saurait se satisfaire de mine ou de chemin de fer. Il est vrai que des Conseillers américains viennent d'être engagés pour instituer une comptabilité et créer un budget capable d'inspirer confiance aux prêteurs. Il est même vrai, ce qui semblait plus difficile, que le gouvernement persan a trouvé les fonds nécessaires au voyage de ces Conseillers. Mais ceux-ci sont toujours en Amérique...

(1) Réorganisée par Sardar-Sépeh, l'armée persane se compose aujourd'hui de 7 divisions, une police et quelques milices locales, recrutées parmi les contingents que fournissent les chefs de tribus. L'ancienne gendarmerie, instruite par des officiers suédois furieusement germanophiles, et le corps de Cosaques, ont été remplacés par un *Nizam* que commandent seuls des officiers persans. L'armée régulière compte environ 35.000 hommes. Trois divisions sont cantonnées à Téhéran et les environs. Il y en a une à Tauris, une à Hamadan, une à Recht et une à Kermanschah.

Les Anglais seraient bien mal inspirés de rançonner la Perse, ou seulement de l'irriter par des procédés mesquins et des vexations puériles. Que leur sert d'obliger les négociants persans à ajouter les frais d'emballage aux frais de transport, si élevés déjà, qu'imposent la Cie Lynch et ses caravaniers? La fidélité du trafiquant, si on savait la gagner, serait plus sûre et plus efficace que celle des politiciens, toujours avides de chèques et de sinécures. Mais les Anglais n'ont pas « la manière », et, dans chacun de leurs hommes d'Etat, il y a un boutiquier qui jamais ne sommeille.

II. — La Perse, la Russie, la Turquie et l'Allemagne

Dans les trois derniers quarts de siècle, la Perse, comme je l'ai dit, avait été marchandée entre l'Angleterre et la Russie, et sa politique vitale, d'abaisser et d'élever chaque plateau, alternativement.

En 1914, elle se trouva, doublement, sous la main de l'Angleterre et de la Russie. Celle-ci était même plus proche et plus lourde, et son étreinte se fit durement sentir. La Perse dut accorder, sinon offrir, le droit de passage de l'armée de Baratof, qui, par Kermanschah et à travers les défilés du Zagros, poussa, vers Bagdad, un *raid*, ralenti d'abord par l'indolence et l'impéritie accoutumées, puis arrêté par l'écroulement du régime tsariste. L'Angleterre eut tout l'avantage et supplanta son éternelle rivale. Elle prit à sa solde le corps consulaire et les officiers *russes-blancs*, elle occupa les ports et les rives de la Caspienne. Le prestige russe subissait une éclipse; l'Angleterre le crut détruit. Car ç'a été une de ses plus grandes erreurs, — on ne sait jamais quelle est la plus grande?... — ou, dans l'espèce, de Lloyd George, de se persuader que la Russie et la Turquie étaient désormais hors de cause. Pour la Turquie, cela se voit assez aujourd'hui! La Russie des Soviets ne pouvait pas ne pas poursuivre, — avec d'autres moyens, évidemment, — la politique extérieure des Tzars; tout comme la Convention celle de l'ancienne Monarchie.

La crainte de l'Angleterre devait nécessairement rapprocher la Perse de la Russie et c'est bien ce qui arriva. Dès le mois de mai 1919, un détachement *rouge*, venu de Bakou, débarquait près d'Enzéli, pour « appuyer » les Bolchevistes persans qui n'ont jamais existé. Dans l'été de 1920, les Rouges occupaient Recht et le Ghilan et menaçaient Téhéran. Leur avance ne contribua pas peu au soulèvement national qui déterminait la retraite des Anglais et le coup d'état de Riza-khan. En janvier 1921, un accord russo-persan était signé à Moscou. Une délégation rouge remplaça la blanche à Téhéran. Le nouveau ministre, M. de Rothstein (ou Rodstein), organisa aussitôt sa propagande et non sans succès. Les Soviets, pourtant, n'étaient pas assez riches pour acheter, aux prix nouveaux, tout ce qui était à vendre. Ils réussirent néanmoins à inquiéter les

Anglais et le Serdar-Sépeh se retourna de leur côté. L'équilibre s'est, dès lors, rétabli. M. de Rothstein a renoncé à ses allures cassantes et à sa propagande onéreuse. Son collègue anglais l'imite (1). Rouges ou Khakies, les troupes européennes se sont repliées. Leurs anciennes concessions ont été restituées aux Russes, et le commerce persan est encouragé, favorisé, alimenté par les Soviets.

La crainte, si l'on peut dire, congénitale, de la Russie et de l'Angleterre, qui travaille et mène la Perse depuis un siècle, ne la défend pas de la Turquie sa voisine à l'Occident, et sur plus de mille kilomètres, depuis l'Ararat jusqu'à l'embouchure du Karoun. Cette frontière n'est pas si nettement tracée, ni si solidement assurée, qu'elle ne puisse tolérer maints empiètements, incursions et dommages, d'autant que les Kurdes du Tigre supérieur et du grand Zab n'ont guère accoutumé de respecter traités et limites. Les Turcs n'ont cessé de revendiquer les districts de l'Ourmiah et de convoiter Tauris. Joignez enfin qu'ils sont Sunnites et pas éloignés de traiter les « pourceaux chiïtes » à l'égal des « chiens de chrétiens ». La guerre fut, pour la Turquie, le prétexte et l'occasion qu'elle souhaitait si fort. Jusqu'en 1918, des bandes régulières ravagèrent les riches territoires du nord-ouest. L'armistice n'empêcha nullement les mêmes bandes, mais devenues irrégulières, de dévaster le Ghilan, sous le Djinguéli Mirza-kutchuk-khan (1918-1921) et l'Ourmiahstan avec le terrible Kurde Simko (1920-1922). Situation d'autant plus ardue et douloureuse pour la Perse que la pression britannique l'empêchait de composer avec la Turquie. C'est ce qu'elle s'est hâtée de faire dès que cette pression s'est relâchée, de reconnaître le gouvernement d'Angora, de lui envoyer une mission et renouer des rapports courtois, sinon amicaux. Même, il n'est pas impossible que le nouveau ministre d'Angora à Téhéran, le général Chérif-Pacha ait charge de réorganiser l'armée persane.

Quant à l'Allemagne, elle n'avait, comme l'on pense, nullement négligé la Perse. Mais son influence ne s'y faisait sentir qu'à travers la Russie et la Turquie, et était fonction, en somme, de sa situation politique en Turquie, de sa situation économique en Russie. Fort active et audacieuse au reste, et magnifiquement servie par ses agents, — comme le fameux Wamūs (2), consul à Bou-

(1) M. Norman, qui avait succédé à Sir Percy Cox et qui vient d'être remplacé par Sir Percy Llorain.

(2) Ce Wamūs, ou Wassmūs, est un véritable héros de roman ou d'épopée, et nulle invention de Pierre Benoit ou de Jean d'Esme ne dépasse ses authentiques exploits. Consul allemand à Bouchir en 1914, il ne peut et ne veut rentrer dans son pays, estimant le devoir mieux servir en Orient. Il gagne l'intérieur du Séistan, avec ses archives, sa caisse et trois collaborateurs, deux Allemands et un Suisse. Il s'allie avec des chefs de tribus, suscite mille difficultés et embûches aux Britanniques, trouve moyen d'envoyer des renseignements aux Turcs et à Von Kressmann en Asie-Mineure, et. — ce qui est bien autrement difficile et presque incroyable, — d'émettre du papier qui a cours de bonne monnaie! Les Anglais se décidèrent enfin à organiser une expédition contre lui, dans le pays qu'ils appelaient eux-mêmes, sur

chir — elle s'affirmait, dans l'ordre commercial, par des manufactures de tapis et de cotonnades et par diverses maisons de commission dans l'Azerbeïdjan; — dans l'ordre politique, par ces instructeurs suédois, qui, là comme partout, sont inféodés corps et âme à l'Allemagne; — dans l'ordre intellectuel, par une école que le gouvernement du Chah protégeait et subventionnait à Téhéran. Le ministre, prince de Reuss, était pour l'audace, la ténacité et l'astuce, le digne émule de ses collègues de Chine, d'Argentine et du Brésil.

L'influence allemande a subi les mêmes fluctuations que l'influence turque, et la même défaillance. Elle aussi, la Perse avait jugé mortelle la défaite et donné congé aux Allemands de son territoire. Vers la fin de 1920, la Perse, elle aussi, a jugé que des gens tués de la sorte se portent à merveille et, comme on le verra, elle leur a rouvert ses portes.

III. — La Perse d'aujourd'hui

Avec la Constitution de 1906, la Perse a connu la lutte des partis. Il y en a eu, avant qu'il n'y eût de Constitution et de politique. Il y en a toujours, parce qu'il y a toujours des chefs qui veulent se perpétuer au pouvoir et des ambitieux qui s'efforcent de les renverser. Il y a encore, à Téhéran et dans les grandes villes du moins, des Comités, des Clubs et des journaux, et tout ce monde intrigue et se pousse. Mais il ne s'agit, là, que de cadres, de programmes, de prétextes à compétitions et conflits. Les deux tiers de la population sont faits de tribus, sinon entièrement nomades, du moins transhumantes, allant des pâturages d'été aux pâturages d'hiver, avec arrêts plus ou moins prolongés sur la route (au reste, tous les Persans vivent principalement à la campagne). Ces tribus, ou fractions de tribus, qui font fréquemment parler la poudre, — qui se passionnent pour la sentence d'un mollah, le vol d'une chèvre, la possession d'une source, une cérémonie religieuse ou l'impôt sur le tabac, n'ont nul souci du régime parlementaire.

Parmi ces partis, il faut distinguer d'abord les *Conservateurs* et les *Réformistes*. Ceux-là, des Eupatrides, chefs de clan et de clientèle, fiers de leur naissance, de leurs richesses, de leurs protégés (1), mercenaires et parasites; — ceux-ci, plus ou moins façonnés à l'européenne, ou vantant l'Europe comme modèle, parce qu'ils se réservent de faire l'éducation populaire. Mais les *Réformistes* se divisent eux-mêmes en :

leurs graphiques d'état-major: *Wamüssland*. — W. se retire plus avant dans l'intérieur et noue des relations avec Ghandi et les Nationalistes de l'Inde. On le trouve ensuite aux côtés d'Enver-Pacha... Je ne sais ce qu'il est devenu.

(1) Les *Irakôis* (ressortissants du nouveau royaume d'Irak dont le souverain provisoire est le trop fameux Faïçal, à Bagdad), qui résident ou séjournent en Perse, ou y viennent en pèlerinage, sont sous le protectorat britannique, mais soumis aux tribunaux locaux. Ils n'éprouvent aucune sympathie pour les Persans; mais l'Irak reste aux mains des Anglais.

Modérés; qui sont la fraction cultivée et expérimentée, nobles et mollahs pour la plupart, ne demandant de réformes que pour l'apparence, fort versés dans les affaires extérieures, et singulièrement habiles, soit à écarter les conflits avec tous les voisins de la Perse successivement, soit à tirer de chacun d'eux des concours financiers;

Démocrates; le plus nombreux, le plus actif, mais en proie à d'interminables rancunes et querelles intestines; nationaliste dans son fond, disparate dans son recrutement. Si plusieurs de ses membres ont souffert l'exil, la prison ou la mort même pour leurs idées, combien d'autres se bornent à disputer sur l'ordre et la hiérarchie des réformes, et le choix des conseillers, étrangers ou indigènes, invités à les préparer!

Socialistes; qui s'enorgueillissent d'« intellectuels », et comptent plus de chefs que de soldats, et encore où tous les soldats veulent être chefs. Sous l'ébranlement causé par le Bolchevisme, ce parti s'est, à son tour, divisé. L'aile droite a renforcé le parti démocrate, qui s'est appelé, du coup: *socialiste-démocrate*; l'aile gauche forme le parti *socialiste-unifié*, qui se couvre du programme bolchevik et s'attache bien davantage à la séparation des provinces du Nord et du Sud. Au surplus, démocrates ou Unifiés, les Socialistes n'ont que peu de prise, jusqu'ici, sur la classe ouvrière, laquelle n'existe qu'à l'état sporadique.

Chaque parti s'appuie sur des Comités secrets, et il y a des comités secrets qui ne sont d'aucun parti, et tous ont grande part aux coups d'Etat et crises ministérielles, et quelques-uns sans doute sont mus par une main étrangère... Tels le Comité du *Châtiment*, de la *Main Noire* ou *Fer*, — ne pas oublier que l'Iran est la terre de Simbad, d'Ali-Baba et des Quarante Voleurs, — et ce Comité de l'*Acier*, à qui doivent être attribués les troubles de Tauris, au mois de février de la présente année. On y vit aux prises Cosaques et Gendarmes. Vainqueurs, les gendarmes devaient déchaîner la Révolution et proclamer la République. Il y a gendarmes et gendarmes...

Mais enfin que fait, en tout ceci, le Parlement?... — Le Parlement — *Mejlis* — est surtout un organe de contrôle du gouvernement. Du moins, il devrait l'être. Tous les partis y sont représentés sans qu'il représente le parti de la majorité. C'est surtout au Parlement que ce mot de: *parti*, ne saurait emprunter le sens que nous lui donnons. Au vrai, le Parlement se divise en *Majorité* et *Opposition*, dont tout le programme est de garder le pouvoir ou de s'en emparer. Mais ce trait est-il donc particulier à la Perse?... La faute initiale de ces différends appartient à la Constitution même. Elle exige que tout député devenu ministre ne se borne pas à démissionner, ainsi qu'il est d'usage en Angleterre par exemple, mais ne fasse plus partie du Parlement. Ce Parlement, enfin, ne compte toujours qu'une Chambre au lieu de deux qu'établit la Constitu-

tion. Il est douteux que les Persans aient « l'esprit constitutionnel ». Mais l'exemple si proche de l'Assemblée d'Angora n'incitera-t-il pas le *Mejlis* à jouer pareil rôle?...

S'ils sont des Parlementaires encore novices, on ne saurait refuser aux Persans un sens très pratique et très délié de la politique. On a vu le but de cette politique traditionnelle : assurer à la Perse son indépendance, — et ses moyens : établir l'équilibre entre les Etats voisins, les contenir l'un par l'autre, et tirer de chacun d'eux les garanties et avantages qu'il peut procurer. Pas plus qu'avec les Anglais, les Persans sont résolus à ne rompre avec les Russes et les Turcs et les Allemands même. Serdar-Sépeh passe aujourd'hui, auprès des Anglais, pour acquis à l'influence russe, ainsi que le Chah Ahmed, qu'ils voudraient bien voir... remplacé par le prince héritier, son frère (1). Au vrai, Serdar-Sépeh n'est, tout comme son souverain, qu'un patriote éprouvé, et un « homme de réalisation », tout comme M. Briand. Il sait que l'Angleterre n'attaquer pas la Perse. S'il recherche, ou flatte même la Russie, c'est que le danger lui paraît être du côté soviétique.

Il en va de même avec les Turcs, plus dangereux que tout autre comme je l'ai montré, et donc plus à ménager. Si le nouveau cabinet, Mostofi-el-Memelek, dont Serdar Sépeh fait partie, a conclu un arrangement franco-persan, — s'il accepte une mission militaire kémaliste et lui confie le soin de réorganiser l'armée persane; *soin dont la France avait été chargée et ne s'est point acquittée* (2), — si, dans son discours du 1^{er} mars 1923, à l'Assemblée d'Angora, Moustapha-Kemal a parlé : « ...du renforcement des rapports d'amitié avec les gouvernements d'Afghanistan et de Perse », — si le *ministère persan vient de lui faire présent du Coran de Tamerlan*, — il ne faut voir dans tout cela, qui est plein de sens et d'enseignement, que la recherche, à tout prix, d'une sauvegarde.

Craindra-t-on que les Turcs n'abusent de ces avantages et ne s'efforcent à attirer les Persans dans le mouvement panislamique, ou même panasiatique, si redouté des Anglais, — qui, d'ailleurs, au lieu de l'arrêter, ont tout fait, et c'est-à-dire Lloyd George et le marquis Curzon, pour l'étendre et le précipiter? Il est possible. Mais c'est une autre raison, d'abord, de donner aux Persans, avec une armée fortement organisée, le meilleur moyen de résistance. Puis, le gouver-

nement de Téhéran n'ignore rien des ambitions et intrigues turques. Il n'a pas oublié les tentatives d'Enver Pacha. Il sait que les Turcs convoitent l'Azerbéidjan persan et les districts tartares de la Transcaucasie. Il s'applique aujourd'hui à éluder ces visées par des concessions et des assurances amicales. Il les contre-carrait ouvertement si elles prenaient une forme nettement offensive. Il procède de même sorte à l'égard de l'Allemagne. Il lui a permis, l'an dernier, de rétablir sa légation à Téhéran et d'y rouvrir son école! Il laisse un certain Tagui-Zadé publier, à Berlin, un journal persan socialiste, le *Karé*. Il autorise des familles, de Téhéran et de Tauris surtout, à envoyer leurs enfants dans des universités allemandes, et à fonder, toujours à Berlin, une société germano-persane littéraire et politique, dont nous n'avons même pas songé à établir l'analogue. Il risque de voir l'Allemagne mettre en mouvement, et à son propre profit, la Russie soviétique et la Turquie kémaliste, et travailler, elle aussi, au panasiatisme contre l'impérialisme britannique. Mais, quand les députés germanophiles au *Mejlis*, — car il y en a, — ont demandé l'envoi d'élèves-officiers en Allemagne, le Parlement, non content de repousser la proposition, a renouvelé le vœu de les envoyer en France.

Voilà bien une politique défensive, une politique opportuniste, qui ne s'inspire que des faits, ne tient balance et compte que des risques, profits et pertes. La Perse se garde soigneusement de toute aventure, n'étant rien de moins que mégalomane. Loin de servir de passage, de vestibule, de pont, au panasiatisme vers l'Inde, la Perse lui oppose un obstacle insurmontable si l'on sait en user et le renforcer. Chiites, les Persans répugnent à pactiser avec les Sunnites de Turquie, d'Inde et d'Arabie. Le peuple suit ses chefs dans cette voie. Hostile aux nouveautés, fermé à l'agitation ouvrière ou agraire, bien que les Bolchevistes s'évertuent à la susciter, il résisterait à cette nouvelle offensive *étrangère*, passivement et victorieusement, comme il l'a toujours fait.

IV. — La France et la Perse

La situation et l'influence de la France en Perse ne furent jamais comparables à celles de la Russie et de l'Angleterre, assurément. Elle n'y a pas d'intérêts aussi pressants ni de moyens aussi efficaces, — ni de desseins aussi ambitieux. Mais elle lui a toujours montré de l'amitié, et ne lui causa jamais nul tort, dommage ou crainte. Si le Chah a, depuis longtemps, témoigné d'un goût aussi vif pour Paris, s'il y est venu si souvent, c'est apparemment qu'il se flatte d'y recevoir un accueil cordial et sincère. Faut-il rappeler que Nassr-Eddin fut le premier souverain qui vint visiter la France après 1870? Le Ministre de Perse est traité à Paris comme un vieux Parisien. La France ne laisse pas, à son tour, de jouer, en Perse, un rôle intellectuel, financier

(1) La dynastie présentement régnante en Perse est celle des Kadjars, fondée par Kérim-Khan, à la fin du xviii^e siècle. Originaires de la région d'Astéradabad, ils sont de race turcomane, mais de secte chiite.

(2) Avant 1914, plusieurs officiers persans ont été instruits à l'Ecole Polytechnique et à Saint-Cyr. Depuis 1918, et à plusieurs reprises, le Parlement persan a émis le vœu que de nombreux officiers soient envoyés en France. On n'a pu trouver, il est vrai, les crédits nécessaires à cet effet. La France n'est-elle donc pas assez riche et assez habile pour les... avancer? Mais voici justement, que cinquante officiers persans viennent d'arriver en France pour y compléter leur instruction militaire.

et économique. Mais ce rôle n'est point du tout ce qu'il pourrait, ce qu'il devrait être. Hélas! si ce n'était qu'en Perse!...

1° *Écoles.* — L'enseignement français, laïque ou religieux, est donné soit dans les écoles françaises (de l'Alliance française, de l'Alliance israélite, à Téhéran, etc.), — soit par des professeurs français dans des écoles persanes: Polytechnique, de Droit, de Médecine, des Sciences politiques, etc. Ces écoles, comme aussi celles de province où enseignent des maîtres indigènes, formés selon les méthodes françaises, ou, parfois, en France, croissent sans cesse en nombre et en autorité. Ce qui leur manque le plus, comme à toute la Perse, ce sont nos livres, nos revues, nos journaux. Téhéran, il est vrai, possède une librairie française, et bien achalandée. Mais les communications postales sont lentes, irrégulières et hasardeuses. En attendant que soit rouverte la voie Batoum-Bakou-Enzéli, il faudrait multiplier les transports et accélérer les envois. Pourquoi l'accord d'Angora n'a-t-il pas stipulé, pour nos colis postaux, le libre usage de la route Trébizonde-Erzeroum-Bayazid?...

Les Missions catholiques étaient également florissantes avant la guerre. À Téhéran, Ispahan, Tauris, Selmas, Ourmiah, etc., les Lazaristes et les Filles de la Charité possédaient des établissements scolaires et hospitaliers très prospères, où fréquentaient musulmans, juifs et chrétiens. Les bandes turco-kurdes ont saccagé ceux de Selmas et d'Ourmiah. Le Gouvernement persan était prêt à accorder les indemnités légitimes. Mais la Commission d'enquête n'a pu la mener à bien, parce que le Consul américain de Tauris n'a pas été remplacé, qui devait y figurer avec les délégués persans et français. Le règlement de ce litige serait plus facile et plus prompt si l'on demandait au Chah une rente annuelle, proportionnée au dommage.

2° *Banques.* — Il n'y a aucune banque française en Perse. La Banque impériale russe, de prêt et d'emprunt, a sombré avec le régime tzariste. La Banque arménienne Tounmaniantz ne vaut guère mieux. La Perse est donc littéralement livrée à la *Bank of Persia*, qui fait, premièrement, les affaires de l'Angleterre et prend ses ordres à la Légation britannique de Téhéran. Ce monopole fait sa force, et cette force, que nulle ne balance, explique son despotisme. Il ne serait pas très difficile, pourtant, de lui susciter une rivale, car son joug commence à paraître trop pesant. *Toute Banque française serait assurée de la faveur publique et d'un prompt succès*, surtout si elle était installée en même temps à Constantinople et en Transcaucasie. Mais la négligence, la routine, la pusillanimité de nos établissements de crédit sont sans remède. Car on ne saurait considérer comme françaises, et si peu que ce soit, les agences de la Banque ottomane, puisque ces agences ont leur direction à Londres et un personnel exclusivement anglais.

3° *Travaux publics et matériel militaire.* — De-

puis 1904, le Gouvernement persan doit à la Société du Creusot, pour fourniture d'artillerie, une somme de 4 millions qui s'élève aujourd'hui à 10, avec les intérêts. On n'a jamais pu consolider cette créance, ni osé la récupérer en la faisant inscrire dans un des emprunts consentis à la Perse par la Russie et l'Angleterre.

La Compagnie russe du chemin de fer Djoulfa-Tauris (1) a construit sa ligne avec 38 millions avancés par une Société française sous promesse d'un dividende de 5 % que le Gouvernement russe a garanti en 1912, — d'une hypothèque sur le matériel ratifiée par firman impérial, — et de diverses concessions minières. En vertu de l'accord de 1921, le Gouvernement persan a obtenu des Soviets rétrocession de cette ligne, mais ceux-ci paraissent fort peu disposés à reconnaître les droits et privilèges des créanciers français et les renvoient — le bon billet! — à la Russie tzarienne. Au surplus, l'inertie de ces créanciers n'a que ce qu'elle mérite. Ils n'ont même pas envoyé d'ingénieurs sur les lieux, pour sauvegarder le matériel, qui se détériore. Ils négligent ainsi une reprise ou un gage important. Au moment de la débâcle des troupes blanches, leur état-major avait cédé à la Compagnie du Djoulfa-Tauris (2) la voie qui relie Tauris au lac d'Ourmiah et à Chéref-Kané, et son matériel. Comme les Persans manquent de techniciens, outillage et lignes (la dernière a fourni un rendement considérable depuis la récente pacification du Kurdistan) tomberont fatalement aux mains des Bolchevistes qui ont établi un consulat à Tauris et déploient une activité sans scrupule (3).

4° *Agriculture et Commerce.* — Par l'intermédiaire de Grecs établis à Enzéli et à Recht, plusieurs maisons lyonnaises acquièrent un droit de préférence à l'achat des récoltes de cocons du Ghilan (4). Les Grecs ont fait de fort bonnes opérations... D'ailleurs, la sériciculture persane

(1) Djoulfa, sur la rive gauche de l'Araxe et à la frontière sud-est de la Transcaucasie.

(2) De « *Projet Chester* », qui fut adopté par l'Assemblée d'Angora, s'il est exécuté, sera une nouvelle atteinte aux droits et intérêts français. Il comprend, entre autres articles, la construction de plusieurs voies ferrées dans l'Anatolie occidentale et l'Arménie turque, qui se rattacheront certainement à celle d'Erivan et de Tauris, et dériveront, à leur bénéfice, tout le trafic de la contrée.

(3) Au début de la guerre, les Russes avaient construit une ligne de Chatakhti à Bayezid, par Makou. A la fin de la guerre, les Anglais avaient prolongé la ligne de Bagdad à Khanikin jusqu'à Koréton, et se proposaient de l'étendre jusqu'à Kermanschach et Hamadan. Ils avaient encore construit une ligne de Bouchir au Tauquistan, qu'ils ont démolie, et poussé leur ligne du Baloutchistan en territoire persan et direction de Khampour. Les seules lignes de chemin de fer qui fonctionnent actuellement en Perse, quelquefois du moins, sont celles: d'Enzéli (Caspienne) à Recht (tracé court); de Tauris à Ourmiah, et de Tauris à Djoulfa (raccordée à celle d'Erivan). Mais l'accès de la Transcaucasie est *interdit* aux Français, Belges et Polonais, et pratiquement fermé à tout autre. Le plus sûr moyen d'accès en Perse est de débarquer à Beyrouth, d'atteindre Bagdad, et de remonter la grande route: Kermanschach-Kazvin-Hamadan-Téhéran et Recht. Il est beaucoup plus aisé d'aller à Kolomo, sur le moyen Zambèze; il ne l'est pas beaucoup moins, aujourd'hui, d'aller à Tombouctou.

(4) Le Ghilan et le Mazandéran prolongent à l'est l'Azerbéidjan (Tauris) et forment le littoral entre la Caspienne et l'Elbourz.

est en décadence, par le mauvais état des magnaneries indigènes et la qualité détestable des *grainages* (œufs de ver à soie), importés principalement de Brousse. Peut-être les producteurs français auraient-ils intérêt à fabriquer le grainage sur place; méthode plus facile et moins coûteuse puisque, depuis la guerre surtout, les graines françaises ne parviennent en Perse ni en quantité suffisante, ni en bon état?...

A Téhéran, le *Comptoir Français* fait triompher les « nouveautés de Paris » et nos produits alimentaires. A Tauris, la maison Orosdi-Back (de Paris) vient de créer une sorte de Louvre-Potin, où les trois cent mille habitants de cette riche et laborieuse ville trouveront toutes nos marchandises. Les vins et liqueurs exceptés, pourtant, qui ne peuvent lutter contre les vins arméniens, sombres poisons, et les alcools anglais, effroyables mixtures.

C'est tout et c'est bien peu. Une fois de plus, il faut en accuser, avec notre nationale et incurable inertie, l'étrangeté de nos tarifs douaniers. Un dégrèvement sur les tapis persans à leur entrée en France aurait pour contre-coup un dégrèvement sur les boissons françaises à leur entrée en Perse. Loin de nous en aviser, nous ne songeons même pas à négocier un traité douanier qui nous soit propre, préférant de subir les accords conclus par les Russes et les Anglais, sans qu'ils aient même daigné nous consulter.

V. — Ce qu'il faudrait faire en Perse

C'est bien simple: faire quelque chose.

La Perse est moins favorisée de la Nature que maint autre pays, assurément. Elle a des ressources précieuses, cependant, qu'elle laisse exploiter aux étrangers, aux Anglais surtout, plutôt par accoutumance et mollesse que par sympathie et gratitude véritables. Elle est fatiguée de leur accablante tutelle. Elle ne souffrirait pas d'être, elle aussi, une extension des « frontières scientifiques » de l'Inde, ou une *Chartered asiatic*. Elle n'a jamais accueilli le panasiatisme ni le pangermanisme, et son âme leur demeure fermée.

La Perse n'a point de ressentiment ni de crainte envers la France. Elle accepterait avec faveur, elle seconderait même nos offres ou avances. Or, non contents de ne pas lui en faire, nous déclignons les siennes.

Il faudrait :

Dans le domaine politique: en avoir une, qui ne fût certes point de contrecarrer l'Angleterre ni de chercher querelle à la Russie, mais de s'affirmer par des actes, comme cet autre qui démontrait le mouvement par la marche. La France n'est, aujourd'hui, en Perse, qu'un nom ou qu'un fantôme lointain. Il faut en faire un être vivant, par et pour lui-même.

Dans le domaine intellectuel: relever nos écoles, en créer de nouvelles, les doter des maîtres, des livres, des ressources nécessaires; puis, par

contre-partie, attirer les jeunes gens, nobles, riches, intelligents; former des officiers, des juristes, des ingénieurs, des professeurs; tous ceux qui ont dans leurs mains l'avenir et les destinées de leur pays. L'exemple de l'Afghanistan n'est-il pas caractéristique et encourageant, qui a voulu envoyer en France, et qui entretient depuis deux ans une trentaine de fils d'émirs et de khans au Lycée Michelet, dont ils sont devenus d'excellents élèves, des amis et des clients de la France.

Dans le domaine économique: créer une Banque, — risquer des capitaux, — envoyer des ingénieurs, des représentants et agents en tout genre.

Il faut de l'initiative, de l'audace, de la fermeté, de la persévérance.

Et, pour éclairer, seconder ou diriger cet effort, pour susciter les concours, fortifier les bonnes dispositions, rassurer les appréhensions, transformer les vellétés en desseins et les desseins en actes, il faut que, parties de France et de haut, l'initiative et l'autorité retentissent jusqu'au cœur et aux extrémités de la Perse. Il ne faut plus de bureaux qui ignorent les affaires ou qui les étouffent. Il faut, en résumé, tout le contraire de ce qui est et se fait. Où est le temps où Talleyrand reprochait à ses agents *trop* de zèle?...

Oh! je sais bien: La Perse... la Perse... Nous avons des soins plus pressants, des sujets plus vastes ou plus dignes de notre sollicitude. La Perse est loin, la Perse peut attendre, la Perse est de tout repos. Mais les grandes affaires pourtant, surtout quand on se laisse mener par elles au lieu de les conduire, ne doivent pas écarter les moindres, ni les petites même. Et s'il n'y avait que la Perse!... Mais tout nous est Perse, dans le monde. Que reproche-t-on ses tâtonnements et revirements à l'Administration française?... Elle a, dans l'inertie, un esprit de suite inimitable et une ténacité sans rivale.

Si la France voulait, cependant?...

Les Persans, comme l'on sait, sont *Chiïtes*, c'est-à-dire qu'ils tiennent pour usurpateurs les trois premiers successeurs de Mahomet: Abou-Beckr, Omar et Othman, et ne reconnaissent qu'Ali, le cousin et disciple bien-aimé du Prophète, — Ali, le Saint, le Héros, le Martyr. Chaque année, l'anniversaire de sa mort est célébré par des fêtes dont Loti nous a donné une description poignante et romantique. La vie, les malheurs, le sacrifice, de la victime expiatoire sont joués au théâtre, comme la Passion du Christ l'était au Moyen-Age, et, comme au Moyen-Age, les spectateurs, ravis en esprit, sont émus aux larmes, avec de la colère aussi et une douleur sanglante. Sur la scène, des acteurs représentent les grands personnages de l'Orient, qui suivent l'action déroulée sous leurs yeux et partagent l'émoi grandissant du public. Parmi eux, un seul européen, un seul infidèle, le Ministre de France, qui incarne tout le monde chré-

tien, et qui se reconnaît à un chapeau haut-de-forme. Il se lève soudain, impuissant à maîtriser le sentiment qui l'opresse, se proclame touché de la grâce, gagné, converti, et fait profession publique de *chiisme*... Acclamations enthousiastes...

La France doit avoir quelque chose à faire parmi ce peuple-là...

Camille VERGNIOL.

NOS RELATIONS MARITIMES AVEC LES INDES

Dans une importante et remarquable monographie (1) établie par M. Garreau-Dombasle, notre distingué attaché commercial à Calcutta, et publiée récemment par le *Moniteur Officiel du Commerce et de l'Industrie* nous lisons :

« Il est vraiment pénible de constater que le pavillon français a complètement disparu du port de Calcutta et ne fait que des apparitions insignifiantes dans les autres ports. C'est ainsi qu'en 1920-1921, nous avons eu dans les ports indiens 19 navires jaugeant 41.738 tonneaux, alors que cette année (2), nous ne figurons plus sur les statistiques que pour cinq navires jaugeant 17.586 tonneaux. Pendant la même période, les navires allemands sont passés de 3, représentant 14.037 tonneaux, à 711 représentant 255.637 tonneaux ».

Actuellement, en effet, aucune Compagnie de navigation française ne relie nos ports à ceux de l'Inde et à nos Etablissements dans ce pays.

Pourtant le tonnage transporté en France est considérable et semblerait devoir fournir un fret suffisant à une ligne de cargo-boats comportant des départs mensuels. De l'Inde vers la France, le poids des marchandises indiennes apportées s'est élevé, en 1921, à 432.639 tonnes, et il s'est accru depuis cette année. Dans la monographie précitée, nous voyons que, pour l'exercice 1922-1923, le tonnage de l'importation en France des marchandises pondéreuses provenant de l'Inde a dépassé largement 500.000 tonnes. Ce tonnage, en effet, a été le suivant :

Pour les arachides	176.000	tonnes
Pour les graines oléagineuses	95.000	»
Pour le coton	23.000	»
Pour le jute	57.287	»
Pour le manganèse	144.000	»
Pour les os	7.000	»
Pour les produits tinctoriaux	4.950	»

Il y a eu là de quoi charger 80 cargos de 6.000 tonnes de portée en lourd, donc, de quoi fournir du fret à la douzaine de navires nécessaire pour

(1) *Rapport sur le commerce des Indes pendant l'année 1922-1923*, par M. Garreau-Dombasle, Supplément édité par l'Office National du Commerce Extérieur, 1923, 1 brochure in-8° de 60 pages. Prix : 2 fr. 50.

(2) Année 1922-1923 (1^{er} avril 1922 au 31 mars 1923).

constituer une ligne régulière. Il est vrai que le fret d'aller est bien moins important. En 1921, la France n'a exporté vers l'Inde que 18.000 tonnes, chiffre qui tend à décroître depuis. Mais si nos ports n'offrent pas de cargaisons considérables aux navires se rendant dans les ports indiens, Anvers, par contre, dispose pour eux d'un gros tonnage. En 1921, il leur a donné 206.020 tonnes, dont 95.141 transitaient par la Belgique et provenaient du nord de la France pour une partie. Détail remarquable, aucune fraction de ce tonnage n'a été transportée par navire belge. Le fret d'aller ne manque donc pas à nos navires. L'Inde reçoit, du reste, nombre d'articles pondéreux ou encombrants que France et Belgique peuvent lui fournir à bon compte. Calcutta, pour ne s'en tenir qu'à ce port, a reçu en 1921, 55.000 tonnes de ciments, 405.000 tonnes de produits de grosse métallurgie, 651.000 gallons de vins et spiritueux, etc...

L'armement français n'est pas ignorant de cette situation. La Compagnie des Messageries Maritimes serait même, s'il faut en croire une information publiée par la *Journée Industrielle* du 20 octobre, sur le point de rétablir prochainement le service qu'elle assurait antérieurement sur Madras, Pondichéry et Calcutta et qu'elle a supprimé depuis deux ans. La nouvelle est peut-être prématurée; toujours est-il que, si nous sommes bien renseignés, cette Compagnie se préoccupe depuis longtemps de ce rétablissement et songerait en ce moment à hâter sa réalisation.

Le Gouvernement, de son côté, ne peut que l'envisager aussi très sérieusement, et l'on sait combien fortement ses intérêts sont liés à ceux de la dite Société. On peut donc espérer que bientôt une ligne française reliera Anvers, Dunkerque et Marseille à Madras, Pondichéry et Calcutta, pour le plus grand bien de nos établissements dans l'Inde et de notre commerce dans cet immense et riche pays.

Le rétablissement de cette ligne, du reste, est des plus urgents. Déjà deux Compagnies de navigation étrangère tentent de relier régulièrement les ports du Golfe d'Oman aux ports français. A partir de janvier prochain, le « Lloyd Triestino » aura un service rapide mettant en relations régulières, sans transbordement, Marseille, Gênes et Naples avec Bombay et Karachi. D'autre part, la « British India » essaie d'organiser un service entre Bombay et Le Havre. Elle a déjà fait transporter une cargaison complète du premier de ces ports au second par le « Mantola », cargo de 8.000 tonnes de portée. Elle va, en janvier prochain, faire charger un second navire de même tonnage, le « Domola », qui fera les mêmes escales.

Il y a là un avertissement grave pour l'Armement français. Espérons que nos Compagnies de navigation ne laisseront pas le trafic du golfe de Bengale avec la France passer entre des mains étrangères.

UNE ENQUÊTE SUR L'OPINION INDIENNE ⁽¹⁾

III. — AU PAYS DE GANDHI : LE GOUDJERAT

(Suite)

Ahmedabad, le plus important des trois grands centres du Goudjerat, avec ses 250.000 habitants, est une ville tout en contrastes; l'Occident y coudoie l'Orient, et ce voisinage n'a pas toujours produit d'excellents résultats, surtout au point de vue de l'hygiène. Les logements y sont presque aussi surpeuplés qu'à Bombay. Ancienne capitale musulmane, on y trouve beaucoup de magnifiques mosquées; grande cité industrielle, elle renferme quatre-vingts filatures aussi hideuses que tout ce que l'Angleterre peut montrer de pire en ce genre. Gandhi a longtemps vécu à Ahmedabad; le spectacle des fâcheux effets de l'importation de l'industrialisme européen explique peut-être le peu de goût du *mahatma* pour la civilisation occidentale.

Suivons le bord de la Sabermati: nous arrivons bientôt à l'*Ashram* (retraite) de Gandhi. Le correspondant du *Manchester Guardian* l'a visitée; on lui a montré une école dans laquelle il n'y a pas de punitions et un institut technique où l'on forme des experts dans l'art de tisser à la main. Son impression ne fut pas des plus favorables:

Je ne pense pas qu'on puisse prendre cet endroit au sérieux, ni comme foyer modèle d'éducation nationale ni comme partie de l'organisation destinée à remettre en honneur le métier à tisser. C'est plutôt le lieu où des patriotes à l'esprit idéaliste se rencontrent pour discuter et comparer les diverses religions du monde et prendre plaisir à cette étude.

*
**

La plupart des filatures d'A Ahmedabad appartiennent à des capitalistes indigènes et sont dirigées par des Indiens. Depuis quelque temps les filateurs ont gagné beaucoup d'argent. Leur point de vue est facile à résumer: ils respectent la personne de Gandhi, mais réprouvent ses idées sur le capital et le travail; les Gandhistes les ont obligés à payer des salaires très élevés pour un rendement moindre et un travail inférieur. Ils n'osent pas résister ouvertement au *mahatma*; ils souscrivent au mouvement non-coopérationniste, tout en se doutant que son succès serait leur ruine; mais ils espèrent que le Gouvernement saura tenir les non-coopérationnistes en échec. Quant au *swaraj*, ils savent ce qu'ils veulent: que le Gouvernement les laisse par-

ler et agir à leur guise, et veille à ce que personne ne se mêle de leurs affaires. Ils sont mécontents du Gouvernement actuel, qui ne fait pas tout ce qu'il devrait pour les riches et, par conséquent, s'occupera encore bien moins des pauvres: raisonnement qui semble logique à un Oriental de la vieille école.

Les commerçants pensent de même: un gouvernement autonome administrerait l'Inde suivant leurs idées, les fonctionnaires anglais seraient là pour empêcher tout désordre.

*
**

Comme deux autres villes du Goudjerat, Ahmedabad a eu pendant quelque temps le bonheur de posséder une municipalité non-coopérationniste; son règne fut énergique, mais bref. Elle refusa la subvention du Gouvernement pour l'instruction publique, dénia aux autorités le droit de s'occuper des écoles municipales, et se mit à les réformer suivant le plan « nationaliste ». Après de longues discussions, le Gouvernement finit par la suspendre. Elle avait eu le temps de combler d'une façon originale le déficit résultant du refus de la subvention: estimant que les impôts payés par les filateurs n'avaient pas suivi la même progression que leurs bénéfices, elle obligea ces industriels à verser la forte somme: Gandhi n'a pas de compassion pour les malheurs des riches.

*
**

Notre journaliste commit un jour l'imprudence de dire à un non-coopérationniste pur-sang: « Il y a en Angleterre beaucoup de gens qui veulent du bien à l'Inde, mais se demandent en toute sincérité si elle est mûre pour le *swaraj* immédiat; que peuvent-ils faire? » Il reçut la rebuffade suivante: « Dites à ces gens de rester chez eux et d'apprendre à ne pas avoir un air si protecteur. » Aussi bien, comment avait-il osé exprimer un doute sur la capacité des indigènes à se gouverner eux-mêmes? C'est qu'il s'était rappelé la remarque à lui faite jadis par un vieil Anglo-Indien sur le quai d'une gare: « Je croirai ces gens mûrs pour l'autonomie quand ils auront appris à prendre un billet de chemin de fer. » L'ont-ils appris? Pour s'en assurer, notre correspondant se rendit à une petite station, et voici de quelle scène il fut témoin:

Le train doit passer dans un quart d'heure; quarante personnes ont leur billet à prendre; devant le guichet, une balustrade; quinze indigènes s'approchent du guichet par la droite, quinze par la gauche, les dix autres se bousculent devant la balustrade et allongent le bras autant qu'ils peuvent. Quand un heureux a réussi à obtenir son billet, il lui faut, pour sortir, se baisser et se glisser sous la main-courante et entrer les jambes de ces derniers; comme ils n'ont pas le bras assez long pour atteindre l'ouverture, leurs clameurs deviennent assourdissantes; un philan-

(1) Suite. Voir le numéro d'août-septembre de l'*Asie française*, pp. 275-285.

thrope bien intentionné leur prend leur billet; une vieille indigène se plaint qu'on se soit trompé en lui rendant la monnaie, et ne se décide qu'en maugréant à s'en aller. Tout à coup le guichet se ferme, à la stupeur et à l'indignation de ceux qui font encore queue: un personnage important vient d'arriver, il a jeté un coup d'œil dédaigneux sur la foule, et... il est entré dans le bureau.

Tel serait un gouvernement swarajiste.

*
**

Visite à une petite ville, terminus du chemin de fer, à 64 kilomètres d'Ahmedabad, et à une mission suédo-américaine. Les membres de cette mission affirment que le mouvement non-coopérationniste est un facteur négligeable dans la région: un seul village brahmane s'est converti au Gandhisme. D'après un pasteur, Indien chrétien, les agitateurs n'ont eu quelque succès que dans deux des douze villages qu'il visite. Un instituteur hindou au service de la mission est nationaliste, mais doute qu'il soit sage de supprimer les fonctionnaires européens. Les commerçants de la ville sont non-coopérationnistes... en théorie; la population musulmane n'a jamais formé de comité califatiste; l'agitation, en faveur du *Khadi* est sans vie.

Conversation avec un gros propriétaire. Il est mécontent du Gouvernement; voici pourquoi: il y a cinquante ans, l'administration, sous le prétexte de protéger les fermiers, enleva à son père les vingt-deux villages qu'il possédait; à la suite de nombreuses réclamations, elle lui en rendit onze. Ainsi le Gouvernement s'est fait un ennemi de cette famille, tout en lui laissant assez de puissance pour qu'elle soit dangereuse. Dernièrement on lui offrit de le nommer *jamadar* dans l'armée; il refusa avec hauteur, ce n'est pas une situation digne de lui (il y a du vrai dans cette opinion), et l'un de ses voisins, pas plus riche que lui, a reçu un grade plus élevé.

*
**

Deux *ryots*, rencontrés sur la route, se répandirent en imprécations contre les agitateurs non-coopérationnistes et même contre Gandhi: depuis qu'on parle dans les villages de chasser les Anglais, le brigandage a augmenté d'une façon effrayante; les *dacoits* se montrent en plein midi; on vole les cannes à sucre dans les champs; les fonctionnaires ne sont plus aussi vigilants qu'au temps de la reine Victoria et laissent courir les voleurs. « On devrait les attraper et les pendre, ou alors qu'on nous donne des fusils et nous les tuons! » Ils étaient tellement montés à ce propos qu'ils ne prêtèrent aucune attention aux questions que notre journaliste leur posa sur le *Khadi*, le métier à tisser, dans le Pendjab. Ils se plaignirent amèrement des pots-de-vin exigés par les fonctionnaires subalternes. « Serait-ce un bien de nommer des percepteurs et des inspecteurs de police indigènes? — Ce serait excel-

lent... pour les percepteurs, mais très mauvais pour nous. » Ils veulent garder les fonctionnaires anglais, mais que ceux-ci se montrent plus énergiques!

Même son de cloche dans un village gagné, dit-on, à la doctrine non-coopérationniste; il n'y paraît guère: pas un métier à tisser, pas d'école « nationaliste ».

Ces plaintes surprisent notre correspondant: il avait entendu parler de cette recrudescence de l'activité des *dacoits*, on lui avait dit que les *ryots* l'attribuaient à l'influence de la doctrine gandhiste; mais il avait vu là un bruit calomnieux répandu par les ennemis de la non-coopération; or les paysans des environs de Dholka voient, ou croient voir, un rapport de cause à effet entre le Gandhisme et les attaques de plus en plus fréquentes contre la propriété.

Ont-ils raison de prétendre que la corruption a augmenté? La hausse du coût de la vie a-t-elle été fatale à la moralité des fonctionnaires? Ou bien les paysans sont-ils moins disposés qu'autrefois à se laisser gruger? Il se peut que les hauts fonctionnaires, absorbés par la surveillance des menées non-coopérationnistes, n'aient plus assez d'énergie pour poursuivre les concussionnaires.

*
**

D'où vient cet insuccès indéniable de Gandhi auprès des paysans? Ce n'est assurément pas faute d'intelligence ou d'intérêt de leur part pour les questions politiques, ni par affection excessive pour les Anglais, ni contentement de leur sort, ni crainte de dire ce qu'ils pensent. C'est la vieille histoire: le *mahatma* a été mal servi par ses disciples: défaut d'organisation, manque de persévérance dans l'effort, pénurie d'agents consciencieux; les meilleurs ont été envoyés à Bardoli, ceux qui sont venus à Dholka ne connaissaient pas leur métier ou l'ont fait sans entrain. Les étudiants, frais émoulus des écoles, qu'on dépêcha auprès des cultivateurs voulurent leur persuader qu'ils ont annuellement six mois de loisir; or, le *ryot* du Goudjerat estime qu'il travaille treize mois par an, et sa femme plus encore; il n'écoula donc pas les beaux discours de ces agitateurs mal renseignés.

*
**

Telle est la situation dans le Goudjerat. La classe instruite est unanime à se défier des sentiments de l'Angleterre envers l'Inde; pour elle, le blanc conserve l'idée qu'il appartient à la race dominatrice. Mais la plupart de ces hommes instruits sont prudents; s'ils veulent pour les indigènes plus de considération et un plus large accès aux hauts emplois, ils doutent de la capacité de l'Inde à se gouverner elle-même; ils craignent les Musulmans et redoutent les tribus criminelles; ils sont prêts à entrer dans les assemblées législatives pour y faire leur éducation

politique et améliorer le sort de leurs frères. Les plus intelligents d'entre eux, les plus courageux, ceux qui connaissent le mieux le monde, désirent aller plus loin et plus vite; ils entendent se servir « vigoureusement » des assemblées; le correspondant du *Manchester Guardian* a rencontré de ces hommes dans l'Etat de Baroda aussi bien qu'à Ahmedabad. Dans chaque ville, les Gandhistes, peu nombreux, forment un groupe influent: ce sont des idéalistes sincères et énergiques; et ils se couvrent du nom du *mahatma*, tout-puissant sur les citadins.

La population des campagnes se divise en trois catégories: les « intangibles », les ouvriers agricoles, les *ryots*. En dépit de la sympathie que leur témoigne Gandhi, les premiers regardent toujours le *raj* anglais comme leur plus sûr protecteur. Les seconds, descendants des tribus autochtones, insoucians, dépensiers, ivrognes, sont incapables de comprendre l'idée du *swaraj*. Les *ryots*, fermiers du Gouvernement, sont mécontents; quand on vient leur prêcher l'évangile non-coopérationniste, comme on l'a fait dans le *taluk* (1) de Bardoli et dans deux ou trois du district de Kaira, ils se laissent facilement convertir; mais il y a une cinquantaine de *Taluks* dans le Goudjerat; dans la plupart, seuls quelques Brahmanes intelligents sont partisans de l'autonomie; la masse des cultivateurs désire conserver les fonctionnaires anglais pour réprimer le brigandage et la concussion.

Cependant, tous les gens expérimentés ont affirmé à notre correspondant que les non-coopérationnistes sont sûrs d'obtenir la voix des *ryots*; ils disposent d'un nombre suffisant d'agents pour organiser une propagande intensive dans toutes les circonscriptions huit jours avant les élections; et le paysan répondra toujours quand on fera appel à son nationalisme.

Les Gandhistes refusent absolument d'entrer dans les assemblées; la vraie raison en est qu'ils ne veulent pas admettre que leur chef ait commis une erreur. Ont-ils, par contre, un programme positif? Le mouvement pour organiser une éducation nationale est en décroissance, la campagne anti-alcoolique a cessé, rien n'a été fait pour les « intangibles », il n'existe pas un seul tribunal *panchayat*; toute l'énergie des non-coopérationnistes du Goudjerat est concentrée sur la diffusion du métier à tisser, — entreprise sans avenir, de l'aveu même des paysans. Ils mettront en échec le plan simple et praticable des Mahrattes, tendant à se servir des assemblées en vue d'obtenir l'autonomie, mais ils n'ont rien à mettre à la place: ils peuvent seulement continuer leur non-coopération, c'est-à-dire ne rien faire et essayer d'empêcher les autres de faire quoi que ce soit.

Si les non-coopérationnistes cessaient leur obstruction, le Goudjerat serait-il capable d'administrer ses affaires locales? Oui, très probable-

ment, à la condition que ses relations avec le Gouvernement central fussent réglées d'une façon satisfaisante. La question musulmane n'y est pas aiguë, car il y a peu de mahométans. L'administration anglaise a créé une classe moyenne composée d'agriculteurs, de négociants et de membres des professions libérales; cette bourgeoisie a deux idées solidement implantées dans son esprit: premièrement, que le pays doit être gouverné dans l'intérêt des habitants et non dans celui des gouvernants; en second lieu, que le rôle de la loi et des tribunaux est de protéger l'individu contre les abus d'autorité du pouvoir exécutif. La sagesse, pense notre journaliste, serait donc d'obliger cette classe moyenne à prendre le pouvoir, ce qu'elle est actuellement assez peu désireuse de faire, au lieu de continuer à récriminer contre l'administration anglaise. Quant au remplacement des fonctionnaires anglais par des Indiens, il conviendrait de nommer directement aux hauts emplois des indigènes compétents, et non pas de promouvoir les fonctionnaires subalternes, car les *ryots* se méfient de leur honnêteté et ont peu de confiance dans leur incorruptibilité.

IV. — DANS LE PENDJAB

La première chose qui frappa le correspondant du *Manchester Guardian*, après un séjour de quelques jours à Lahore et à Amritsar, fut l'opposition radicale des points de vue des trois groupes confessionnels qui se partagent la province. Les Musulmans forment la majorité de la population, environ 55 %; mais ils sont arriérés au point de vue de l'instruction. Les Hindous détiennent la plus grande partie des emplois officiels. Le Ministre de l'Instruction publique, un Musulman, cherche à rétablir la balance; d'où des polémiques de presse. D'autre part, des conférenciers hindous, en vue de récolter des fonds en faveur des victimes des Moplabs, ont dénoncé publiquement les atrocités commises par ces derniers; ce qui a excité la colère des Musulmans. Beaucoup de ceux-ci songent que, si la Province frontière du Nord-Ouest était réunie au Pendjab, leur avantage sur leurs rivaux s'en trouverait assuré; quelques-uns tournent les yeux vers leurs coreligionnaires hors de l'Inde; l'un d'eux n'hésita pas à dire à notre journaliste qu'il fallait regarder le Pendjab comme faisant partie du problème de l'Asie Centrale.

Les Sikhs sont les ennemis traditionnels des Musulmans; ils ont intérêt à rester bons amis avec le gouvernement, et celui-ci a tout à gagner à demeurer en bons termes avec eux. Mais un abîme a été creusé par l'agitation des Akalis (1); la loi réglant la question des *mahants* (gardiens des sanctuaires) est venue trop tard, les passions

(1) Nous avons en son temps entretenu nos lecteurs de cette affaire (cf. *Asie française*, mai 1922, p. 237; septembre-octobre 1922, p. 368; avril 1923, p. 128; juin 1923, pp. 185-187).

(1) Subdivision du district.

avaient eu le temps de se déchaîner, des excès regrettables avaient été commis, les non-coopérationnistes avaient jeté de l'huile sur le feu et cherché à gagner les Sikhs à leur cause. Des fautes furent faites des deux côtés : les fanatiques religieux n'ont guère accoutumé de respecter la légalité, les bureaucrates n'ont pas une vive sympathie pour l'enthousiasme dévot.

La politique de répression suivie par le Gouvernement réussira-t-elle à intimider les Sikhs et à les amener à se soumettre? Notre journaliste en doute; en tout cas, elle ne lui conciliera pas leur amitié; beaucoup d'entre eux ont fait la guerre, ils ont vu le monde, ils sont fiers de leur race, têtus, ils veulent être libres et administrer leurs affaires; les non-coopérationnistes leur ont appris la valeur *politique* de la résistance sans violence; mais cette conversion ne va peut-être pas au delà de l'épiderme. Le souvenir de la tragédie de 1919 est une plaie toujours cuisante; beaucoup de Sikhs ont été en prison et en sont sortis ulcérés. Enfin, il faut compter avec la bêtise; l'incompétence, la corruption, la cruauté des agents subalternes de la police.

Un gouvernement swarajiste éprouverait peut-être autant de difficultés que les Anglais à administrer les Sikhs; la question hindou-musulmane resterait entière; et l'Afghan continuerait à se tenir aux aguets par-dessus la frontière. Voici, à ce sujet, l'opinion d'un nationaliste non-coopérationniste, homme riche et influent, chef d'une nombreuse famille, avocat à l'esprit vigoureux et indépendant, mais prudent et plein d'expérience :

Cela est vrai; mais il faudra bien, un jour ou l'autre, que nous encourions le risque, et nous sommes actuellement aussi prêts que nous le serons jamais. Nos différends religieux ne diminueront pas sous votre administration. Si nous devenons responsables de notre pays, nous serons peut-être assez sages pour comprendre que nous ne devons pas pousser nos querelles à l'extrême. Maintenant que la non-coopération a subi un échec, c'est le moment pour les Anglais d'agir, s'ils sont intelligents. Qu'ils nous donnent quatre ans pour nous préparer au Home Rule d'un dominion, en nous garantissant qu'ils nous l'accorderont à la fin de cette période; il y a beaucoup de chances pour que nous réussissions à l'organiser. Mais, s'ils n'agissent pas maintenant, je pense que rien ne pourra nous sauver du désastre.

*

**

Notre correspondant se trouvait à Amritsar, lorsque fut payée la somme de 150.000 livres st. allouée par le Gouvernement, — non pas de bonne grâce, mais sous la pression de l'assemblée législative du Pendjab, — aux parents des victimes du massacre de Jallianwallah Bagh; cette opération était faite en public par une commission composée du commissaire anglais et de membres de l'assemblée. On aurait pu s'attendre à des manifestations anglophobes de la foule à l'occasion de cet aveu tardif d'erreur arraché au

Gouvernement; mais tout se passa tranquillement. Même calme dans les rues et dans les bazars; aucune animosité apparente contre le journaliste anglais, on lui indique poliment son chemin, l'indigène qui lui fait visiter le lieu de la tragédie parle avec une amertume très compréhensible, mais sans violence; à la gare, une Anglaise tenant par la main sa fille âgée de quatre ans se sent tout à fait en sûreté au milieu de la foule. La cause de cette attitude de la population est triple: apathie, courtoisie, influence de Gandhi. Dans beaucoup de boutiques, on trouve le portrait du roi et de la reine; la majorité des gens ne s'est pas encore ralliée à la fraction du Congrès National qui prêche la séparation complète d'avec la Grande-Bretagne; si celle-ci sait profiter de l'accalmie actuelle pour regagner la confiance de l'Inde, le lien ne se rompra pas entre les deux pays; mais qu'elle n'attende pas la prochaine explosion! les extrémistes ne laisseraient pas échapper l'occasion, et tout serait perdu.

Le correspondant du *Manchester Guardian* a pu s'entretenir avec le Divan Bahadour Raja Narendranath, le plus en vue des chefs de l'opposition à l'Assemblée législative du Pendjab, Hindou, ancien haut fonctionnaire du Civil Service. Les déclarations de cet homme prudent et équitable éclairent d'une vive lumière l'état d'esprit des Pendjabis modérés; nous les reproduisons donc *in extenso*:

Vous êtes, dites-vous, depuis trois jours dans le Pendjab; cela doit suffire pour vous montrer de quelle source sort la non-coopération: c'est la défiance vis-à-vis du Parlement britannique, du Cabinet britannique et, qui pis est, vis-à-vis du Comité judiciaire du Conseil privé. Ils ont approuvé ou maintenu tout ce qui a été fait au moment où l'on nous appliqua la loi martiale; ils savaient pourtant, nous en sommes sûrs, que rien de tout cela ne méritait d'être ni maintenu, ni approuvé.

Il est inutile de vous rappeler les détails du passé. La responsabilité de ce qui est arrivé incombe surtout, je regrette de le dire, à Sir Michael O'Dwyer: à sa formation plus encore qu'à sa personnalité. Je l'ai connu à ses débuts: c'était un homme humain, c'est-à-dire capable de comprendre qu'un Indien est un homme comme lui et de le traiter en conséquence; je n'en dirai pas autant de quelques-uns de ses collègues qui ont eu la prudence d'éviter de froisser publiquement nos sentiments. Mais sir Michael quitta le Pendjab vers 1894 et servit pendant une vingtaine d'années sur la frontière du Nord-Ouest ou dans les Etats indigènes de l'Inde centrale, c'est-à-dire qu'il vécut en plein Moyen-Âge. Quand il revint au Pendjab en qualité de lieutenant-gouverneur, sa doctrine administrative était un anachronisme: appliquée à un état de choses moderne, elle produisit naturellement une monstruosité, son recours à la loi martiale. Nous, Pendjabis, nous venions d'apprendre à considérer le gouvernement comme quelque chose de bienveillant, ou tout au moins de très humain, quand sir Michael mit une tête de tigre sur le pauvre et frêle corps humain d'une bureaucratie du vingtième siècle. Vous avez déjà vu quelques-uns des résultats; vous avez rencontré un homme affable, honnête, droit, qui fut condamné à la relégation à vie et incarcéré pendant neuf mois pour avoir essayé de pousser ses compatriotes à

protester publiquement contre une loi insultante. Il n'a jamais voulu, je n'ai pas besoin de vous le dire, ni prévu que l'élément *budmash* (brigand) devienne prédominant. Beaucoup d'autres, semblables à lui, ont subi la même condamnation. Vous savez qu'on défendait à des juges indigènes de la Haute-Cour de sortir une fois la nuit tombée, alors que tous les métis eurasiens pouvaient circuler à leur aise.

Cela, vous le comprenez, ne s'oublie pas en quatre ou cinq ans. Souvenez-vous-en lorsque nous parlerons de ce qu'il faudrait faire maintenant. Réfléchissez à la rancœur et à la défiance nées de cette application de la loi martiale et de l'attitude des Anglais quand nous leur soumissions nos réclamations. Le résultat de tout cela est que la machine administrative anglaise subit aujourd'hui un frottement formidable; ce frottement arrêtera la machine, je le crains, ou plutôt la brisera; pour le supprimer, il faut opérer des modifications radicales.

Nous rencontrerons peut-être, au début, quelque difficulté à nous servir de nouveaux rouages démocratiques, mais il faut envisager cette difficulté, car la machine actuelle aura de plus en plus de mal à fonctionner. Il faudra donner à l'assemblée législative provinciale la responsabilité pleine et claire de toutes les affaires de la province, et non plus d'une partie seulement. On conservera, naturellement, et on protégera les fonctionnaires anglais; l'indianisation des services se fera graduellement d'après le plan accepté par M. Montagu. Mais le ministre indigène devra avoir le dernier mot.

Il me faut malheureusement faire une réserve importante; laissez-moi, auparavant, vous dire que je suis un admirateur du raj britannique. Mais je ne peux pas ne pas constater qu'il nous a amené une grande malédiction: l'aggravation de nos différends. Vous les voyez à l'état le plus aigu dans le Pendjab: non seulement les Hindous et les Musulmans sont désunis, mais les Sikhs sont hostiles aux Hindous; pour comble de malheur, nous avons une division artificielle, non pas entre agriculteurs et non-agriculteurs, mais entre certaines tribus agricoles et d'autres, classées comme non-agricoles bien que leurs membres possèdent de vastes étendues de terres. Etudiez la loi sur l'achat des terres (*Punjab Land Acquisition Act*), et vous verrez combien sont néfastes les divisions créées par elle: elle instaure un nouveau système de castes. Lisez aussi la circulaire du Gouvernement du Pendjab fixant la proportion des agriculteurs et des non-agriculteurs à admettre aux emplois publics. La loi est due à Curzon, la circulaire à O'Dwyer; nous pouvons deviner quel en est le véritable but, qu'ils en aient eu conscience ou non.

Puisque nos gouvernants britanniques se sont employés à créer ou à encourager les divisions parmi nous, il ne faut pas s'étonner que le Pendjab soit aujourd'hui une maison divisée contre elle-même. Il faut admettre le fait, et, jusqu'à ce que les diverses communautés religieuses et les différentes classes sociales soient arrivées à un arrangement durable, vous devrez laisser au gouverneur ou à quelque autorité religieuse le droit de décider dans les différends de religion et de classe. Et même, lorsque l'Inde obtiendra le statut d'un dominion, il faudra peut-être insérer une réserve de ce genre dans la Constitution, je l'avoue à notre honte. Pourquoi ne donneriez-vous pas immédiatement le plein statut d'un dominion à la Birmanie en disant à l'Inde, et en particulier au Pendjab, que vous êtes prêts à en faire autant pour elle si elle met complètement fin à ses dissensions religieuses et sociales? Si vous le faisiez, nous reconnaitrions tous au fond de notre cœur la justice de ce reproche.

**

Une opinion à coup sûr autorisée, c'est celle d'un Musulman intelligent, instruit, honnête, que ses affaires mettent en contact journalier avec les habitants sikhs de nombreux villages; écoutons-le:

Le nœud de la question, le voici: les Sikhs s'imaginent que le raj britannique s'affaiblit et que le moment est venu d'essayer de rétablir le raj sikh. Les Anglais les ont trop loués et flattés, ont trop encouragé leur humeur guerrière: ils débordent de confiance en eux-mêmes; beaucoup d'entre eux croient que, s'ils arrivaient à se débarrasser des Anglais, ils pourraient prendre la suprématie sur les Musulmans et les Hindous du Pendjab. Et c'est peut-être vrai: ils forment un bloc compact, comprenant un fort noyau d'anciens soldats, et ils ont une tradition martiale: ils régnaient dans le Pendjab il y a moins d'un siècle (1); les Anglais l'ont oublié, mais eux s'en souviennent.

— Vous n'attachez pas grande importance à leurs griefs religieux au sujet de l'administration de leurs sanctuaires?

— Sans doute beaucoup de Sikhs sont sincèrement irrités par cette querelle; mais la majorité n'y voit qu'un moyen excellent pour réveiller l'enthousiasme, un cri de guerre susceptible d'amener l'union. Et songez que ceux à qui est confiée l'administration des sanctuaires disposent d'un revenu annuel d'environ 300.000 livres sterling: ce n'est pas un denier à dédaigner pour la préparation d'un mouvement politique ou militaire. Une solution favorable de cette question pourra fortifier les Sikhs, elle ne les apaisera pas; la mise en liberté des prisonniers non plus.

— Les arrestations opérées étaient-elles nécessaires?

— Assurément. Il va sans dire que, lorsque la police se livre à des arrestations en masse, elle ne laisse pas échapper l'occasion d'incarcérer quelques innocents; mais, pour que le gouvernement gardât pied dans le pays, il fallait réellement mettre hors d'état de nuire la grande majorité de ceux qui furent emprisonnés. Les Akalis circulaient en bandes armées, terrorisant, molestant ceux qui refusaient de se joindre à eux, leur faisant la vie impossible; *dacoits* et brigands redoublaient d'audace, voyant la police mise en échec: il leur suffisait de porter un turban noir pour que les Akalis ne donnassent aucune créance aux accusations lancées contre eux. Tous ceux qui avaient quelque chose à perdre ne pouvaient que devenir Akalis pour essayer de sauver leurs biens; il n'en est plus de même maintenant.

— Je vois encore beaucoup de turbans noirs; les Akalis sont-ils toujours les maîtres dans la plupart des villages? Tous les jeunes gens sont-ils Akalis?

— Non. Il y a toujours eu deux partis dans la plupart des villages sikhs: si l'un devient akali, l'autre reste loyal; la balance est presque égale. Ceux qui rêvent de rétablir le raj sikh oublient que les Anglais ne sont pas encore partis; et les Musulmans du Pendjab pourraient faire appel à l'aide du dehors et briser le Sikh comme une coquille de noix; certains villages le comprennent. Les Akalis sont plus énergiques, les autres plus nombreux; mais, si le Gouvernement fait mine de faiblir, les premiers l'emporteront.

Ce que notre journaliste a vu et entendu d'au-

(1) Cf. *Asie française*, juin 1923, p. 185.

tre part confirme cette opinion. Un Américain lui a dit :

Le Gouvernement s'est plié en deux pour essayer de plaire aux Sikhs; peine inutile! Ils ont la tête enflée.

Deux avocats hindous s'indignèrent des concessions faites aux Sikhs dans le projet de loi sur l'administration des sanctuaires (1) : ils seraient seuls juges dans des questions où leurs droits heurteraient ceux des Hindous; ce n'est ni juste ni politique, mais lâche; heureusement ils ont posé la libération des prisonniers comme condition préjudicielle à l'examen du projet, ce qui en empêche la discussion (2). Deux officiers sikhs en retraite exprimèrent la même opinion que le Musulman sur la situation, et aussi les habitants d'un village sikh loyaliste visité grâce à l'obligeance d'un missionnaire résidant dans le pays depuis quarante ans; les uns et les autres déplorèrent amèrement l'incarcération d'innocents. Un chrétien indigène estime que l'agitation sikh est vouée à un échec.

*
**

Une promenade, en compagnie d'un non-coopérationniste hindou, à travers un village dominé par les Akalis impressionna vivement notre correspondant; tous les habitants, jeunes et vieux, connaissent bien les revendications et les griefs sikhs; la conversation était menée par le chef du village et un ancien officier; beaucoup de soldats démobilisés dans l'assistance. Les non-coopérationnistes ont converti les villageois à la doctrine de résistance sans violence; ils se déclarent prêts à renoncer à la représentation par communauté dès que les Musulmans en feront autant; mais chacun sait que ces derniers n'y consentiront jamais. D'ailleurs, un des principaux griefs des Sikhs est le peu d'empressement du Gouvernement à leur accorder des représentants particuliers et l'insuffisance de cette représentation (3), vu leur richesse et les services rendus par eux.

Si la foi de ces villageois en l'efficacité de certaines doctrines non-coopérationnistes semble superficielle, profondément enracinée, par contre, est l'impatience avec laquelle ils supportent le *raj* britannique; ils ne souhaitent pas la réconciliation, ni la solution de la question des sanctuaires; ils exagèrent à plaisir l'importance de moindres revendications; ils se montrent extraordinairement présomptueux.

*
**

Même état d'esprit chez les extrémistes sikhs rencontrés dans les bureaux de rédaction ou...

(1) Cf. *Asie française*, septembre-octobre 1922, p. 368.

(2) Contrairement à l'espoir de ces avocats, la loi en question a été votée, le 16 novembre dernier, à l'assemblée législative par 40 voix contre 31.

(3) 12 sièges sur 93 à l'assemblée législative du Pendjab, 1 sur 59 au Conseil d'Etat, 2 sur 143 à l'Assemblée législative indienne.

en prison. Les grands travaux d'irrigation exécutés par les Anglais ont amené la prospérité; avec la fortune est venu l'amour de la liberté. Le Sikh ne veut plus de l'intervention de l'étranger dans ses affaires, il est prêt à les diriger lui-même: les *panchayats* montrent plus de vitalité chez lui que partout ailleurs. Malheureusement, quand une minorité vivant au milieu de deux communautés plus nombreuses assume l'administration de ses affaires, elle ne peut guère s'empêcher de se charger à l'occasion de celles de ses voisins. Les Sikhs sont tout disposés à accepter cette responsabilité; à leur avis, le Gouvernement aurait dû leur donner « plus qu'eux leur part » en considération de leur valeur militaire. Mais, dans le Pendjab, l'expression « administration sikh » est synonyme de « Gouvernement tyrannique »...

*
**

Partout donc, dans les villages aussi bien que dans les villes, les Sikhs sont dans un dangereux état d'effervescence. Les autres paysans du Pendjab s'occupent peu de politique, surtout les musulmans, nombreux, pauvres, peu instruits; mais les politiciens qui projettent une réorganisation de la province ne peuvent pas les laisser de côté. Un jeune propriétaire sikh conduisit notre correspondant dans un village appartenant à une tribu musulmane primitive; les habitants le prirent pour un fonctionnaire chargé de percevoir l'impôt foncier, et se montrèrent peu communicatifs; cependant, ils laissèrent échapper cette remarque significative: « Si les Sikhs et les *sirkars* arrivent à se battre, ce sera pour nous le moment de piller ».

Le Pendjabi instruit, qu'il soit musulman, hindou ou sikh, diffère du Goudjerati du même niveau intellectuel. Les extrémistes avouent que la non-violence n'est pas pour eux une question de principe, mais simplement de tactique et d'opportunité: la violence serait *actuellement* désastreuse pour leur cause; mais il faudra bien y avoir recours, le moment venu, c'est-à-dire quand l'armée sera pénétrée de la doctrine nationaliste. Par contre, ils voient plus clairement que leurs frères des autres provinces les dangers probables du *swaraj*; plus on se rapproche de la frontière du nord-ouest, plus cette vision devient nette: la présence de tribus guerrières, le voisinage d'un Etat musulman turbulent, l'activité de l'élément *budmash* (brigand), les divergences de race et de religion, tout cela leur fait comprendre que l'autonomie ne s'établirait pas sans peine. Aussi des hommes qui, partout ailleurs dans l'Inde, seraient des nationalistes avancés, professent-ils à Rawal-Pindî des opinions modérées; l'aveu, fait par des non-coopérationnistes du Pendjab, que l'Inde n'est pas mûre pour le *swaraj* immédiat et complet, surprendrait dans la bouche d'un modéré de Madras; non-coopérationnistes et modérés sont d'accord pour conserver pendant un certain temps un fort élément

anglais parmi les fonctionnaires et pour rester rattachés à l'Empire britannique afin d'assurer la sécurité à l'extérieur et l'ordre à l'intérieur. Et pourtant, ils refusent de collaborer avec le Gouvernement! C'est que les rapports entre fonctionnaires anglais et indigènes instruits sont moins bons au Pendjab que dans le sud de l'Inde; la cause en est dans les troubles de 1919 et dans le motif de ces troubles: la présence d'une classe instruite et ombrageuse au milieu d'une population naïve mais ardente, toutes deux administrées par une bureaucratie dont une partie estime qu'on peut et qu'on doit réprimer la sédition dans les villes par les mêmes moyens qu'un attentat de *dacoits* dans un village.

La tactique des Sikhs et des non-coopérationnistes est simple: miner l'autorité du Gouvernement en montrant qu'il n'ose pas appliquer la loi en face de la révolte de l'opinion publique, raisonnable ou non. Mais ils ont deux cordes à leur arc: ils marquent un point quand le Gouvernement se dérobe; ils en marquent deux quand, acceptant le défi, il prend une mesure susceptible d'être représentée comme cruelle, excessive ou illégale. Ils s'ingénient donc à provoquer des incidents épineux; certains fonctionnaires tombent dans le piège; témoin l'histoire suivante:

Les non-coopérationnistes de Rawal Pindi avaient entamé une énergique campagne anti-alcoolique; de là, pour le Gouvernement, un dilemme embarrassant: ou bien il consent à perdre une partie de ses revenus, ou bien il a l'air de prendre la défense d'un vice condamné par les religions mahométane et hindoue. Des sentinelles furent postées à la porte des débits; la police les arrêta, non à cause de leur faction, parfaitement légale, mais comme « volontaires du Congrès National »; d'autres les remplacèrent; fatiguée de remplir les prisons, la police se mit à chasser à coups de bâton ces hommes paisibles, souvent personnages considérables et respectés. On juge de l'effet sur la foule: un passant voit frapper un individu sans défense, il s'informe de son crime, on lui dit qu'il voulait empêcher ses semblables de s'enivrer. Ces scènes se renouvelèrent à Lahore; là, les volontaires, en groupe, s'asseyaient sur le sol et se laissaient rouer de coups quand on leur ordonnait de s'en aller; les Akalis agirent de même. Les hommes ainsi battus ou incarcérés ne sont pas, on le conçoit, disposés à collaborer avec le Gouvernement; leur femme, leurs enfants, leurs parents, leurs amis non plus.

V. — DEUX PRISONNIERS DE MARQUE

M. Jowarlal Nehru, fils du pandit Motilal Nehru, l'un des chefs les plus capables du mouvement de non-coopération, et Devadas Gandhi, le plus jeune fils du *mahatma*, sont tous deux en prison, ce dernier pour dix-huit mois. L'amabilité du surveillant permit au correspon-

dant du *Manchester Guardian* d'avoir une longue conversation avec chacun de ces représentants typiques de la Jeune-Inde.

M. Jowarlal Nehru a plus de trente ans, mais paraît beaucoup plus jeune; il a été élevé à Harrow, passa par une université anglaise et revint dans son pays, pour exercer la profession d'avocat, peu de temps avant le commencement de la guerre. Dès son arrivée, il éprouva le besoin croissant de faire quelque chose pour ses compatriotes, il ne savait pas quoi; lorsque Gandhi commença sa propagande et lui indiqua la voie à suivre, il en éprouva une grande satisfaction. Malheureusement, ce que le *mahatma* demandait de lui, c'étaient surtout des actes de renoncement plutôt stériles; il dit adieu au confort, abandonna sa clientèle, risqua l'emprisonnement et finit par se faire incarcérer; ce qui le guidait, c'était l'espoir de soulever l'Inde; il avait la vocation du sacrifice. Il passe pour violemment anglophobe; il se montra, en effet, extrêmement sarcastique lorsqu'il vint à parler de l'aveuglement et de la surdité des Anglais, qui s'obstinent à se considérer comme choisis par Dieu pour sauver l'Inde, l'Égypte et la Mésopotamie en dépit de la façon nette et bruyante dont les habitants de ces trois pays manifestent leur vif désir de se débarrasser d'eux. C'est un patriote intelligent; cependant, il ne put donner à notre journaliste aucune idée claire de la façon dont il se proposait d'arriver à l'autonomie ni de ce qu'il conviendrait de faire lorsque ses compatriotes l'auraient conquise.

Devadas Gandhi n'a que vingt-deux ans; il a passé presque toute sa vie auprès de son père, c'est de lui qu'il tient son instruction. Comme lui, il est d'apparence assez insignifiante; mais, dans la conversation, il se montre aussi intelligent et aussi bien élevé que n'importe quel père peut le désirer de son fils. Il partage la plupart des idées du *mahatma*, mais sous leur forme la moins violente; par exemple, il n'aime pas l'industrialisme et voudrait en préserver son pays, tout en reconnaissant qu'il est malaisé d'atteindre cet idéal. Ses idées ne sont pas très claires sur l'aspect que devrait ou pourrait prendre l'autonomie; il désire voir l'Inde indépendante au point de vue économique, capable de produire tout ce dont elle a besoin, ouvrant ses ports aux autres pays par faveur plutôt que par nécessité:

Cet idéal d'un pays qui se suffit à lui-même me semble plutôt dangereux, lui objecta notre journaliste, et peu d'accord avec la doctrine, si répandue dans l'Inde, que « la confiance engendre la confiance et la méfiance la méfiance »; ce qui est vrai pour les individus doit l'être aussi pour les nations; parmi mes amis, je n'en connais aucun qui se suffise à lui-même, et, si j'en connaissais, je serais aussi disposé à cesser tout rapport avec lui que lui avec moi.

Le jeune Gandhi ne refusa pas d'admettre ce point de vue, avec quelques réserves; mais

cette façon de voir lui parut, sinon nouvelle, du moins peu familière.

En matière d'instruction, il estime qu'elle doit être donnée dans la langue indigène : c'est par l'étude de la littérature indienne que la civilisation indienne doit s'acquérir ; l'enseignement de l'anglais serait simplement facultatif.

— Ne devrait-il pas être obligatoire dans les universités ? Sans la connaissance de l'anglais, la pensée occidentale reste fermée aux étudiants indiens. Voyez votre père, réfléchissez à ce qu'il doit à Tolstoï, dont il a lu les œuvres dans une traduction anglaise.

— Des traductions en langue indigène suffiront.

— Mais il faudra deux ou trois générations pour traduire passablement la moitié des livres importants imprimés en anglais !

— N'importe ! l'anglais ne sera pas longtemps une part essentielle de l'instruction de l'élite indienne.

— Et les femmes ?

— Il faut leur donner la même éducation, la même instruction et la même liberté qu'aux hommes.

Qu'entend le jeune Gandhi sous le nom de « religion » ? Pour le savoir, notre correspondant lui rappela l'histoire du vieux non-coopérationniste jain et du directeur de prison. Celui-ci voulait que le Jain commençât son travail à 7 heures ; ce dernier y consentit, à condition de réciter ses prières auparavant. Mais un Jain ne peut pas prier avant de s'être lavé ; or il y avait disette d'eau dans la ville, et la municipalité n'ouvrait la concession de la prison qu'à 7 heures ; le Jain ne pouvait donc pas réciter ses prières avant 7 heures et demie et se mettait au travail avec trois quarts d'heure de retard ; le directeur se fâcha et prétendit qu'on ne peut faire aucune objection religieuse sérieuse à des prières dites avant de se laver.

— Je partage, je l'avoue, l'avis du directeur ; mais il aurait sans doute été plus simple de préparer le bain la veille que de discuter avec le Jain. Qu'eussiez-vous fait à sa place ?

— Je n'aurais pas, comme lui, fait de cette question un cas de conscience ; mais il a toute ma sympathie. J'attache une grande importance à l'observance régulière des rites et des cérémonies ; je me méfie fort de ceux qui font bruyamment profession de sentiments religieux, mais veulent se libérer de toute pratique ; en Occident, la décroissance du nombre des gens qui vont à l'église indique un affaiblissement de la religion.

— Je crois me souvenir d'un Maître qui dénonçait ceux qui font bruyamment profession de sentiments religieux en accomplissant scrupuleusement toutes les cérémonies et les prescriptions de la Loi ; Il proposait de juger un homme par ses fruits, sa conduite et ses actes.

— Oui, assurément, c'est là le vrai critère ; mais il est dangereux de se passer des cérémonies et des formes extérieures ; elles sont nécessaires pour garder la religion vivante dans les cœurs.

— Peut-être avez-vous raison : c'est, en tout cas, l'avis de notre clergé. Autre chose : comment concevez-vous l'enseignement religieux et moral des Indiens ? Acceptez-vous le système occidental ? Le voici : nous ne sommes pas d'accord sur l'âge auquel il convient de reconnaître à l'enfant pleine liberté de pensée, mais nous estimons

tous que l'éducation d'un jeune homme ou d'une jeune fille n'est pas complète tant qu'on ne lui a pas permis, ni même conseillé, d'examiner en toute indépendance toutes les solutions possibles des problèmes religieux, moraux et sociaux, et de choisir ses convictions. Cela renverse une masse d'anciennes traditions, d'usages, de codes, de conventions, de lois qui nous sont chers ; cela ne va pas sans froissements ; mais nous croyons de notre devoir d'accorder à nos enfants la liberté de pensée. Est-ce aussi votre avis ?

— Non, je n'irais pas jusque là. Il y a des livres que je ne voudrais pas voir traduire, au moins pour le moment. Après tout, nous sommes une nation encore en formation ; il vaut mieux être prudent.

— Cette opinion ne sent-elle pas l'hérésie des Modérés ? Il me faudra vous dénoncer à votre père !

Ainsi se termina la conversation.

VI. — LE POINT DE VUE DES CHRÉTIENS INDIGÈNES

La majorité des missionnaires rencontrés par notre journaliste dans l'Inde septentrionale partagent l'opinion des fonctionnaires anglais ; pour eux, l'Indien « a mordu autant qu'il peut mâcher », il en dit plus qu'il ne pense et demande plus qu'il ne désire ; il faut s'en tenir à la Réforme et refuser de nouvelles concessions. Quelques-uns, cependant, défendent le point de vue des Modérés : à leur avis, il est nécessaire de faire quelque chose pour frapper l'imagination populaire et ranimer la confiance en l'honnêteté des intentions anglaises. Telle est la conviction d'un missionnaire fort érudit, connu en dehors même de l'Inde, homme prudent qui a eu des occasions exceptionnelles d'étudier les Hindous instruits du Nord ; il ne croit pas au *swaraj* immédiat ; il n'est pas satisfait de ce qu'il a vu en fait d'essais de Gouvernement représentatif ; mais il pense qu'on doit trouver le moyen de donner, au moins partiellement, satisfaction aux désirs des Indiens :

La violence de l'impulsion nationaliste fait frissonner des pieds à la tête l'Indien instruit ; il en est presque hors de lui. Ce qui me paraît le plus significatif, c'est le changement survenu parmi les Chrétiens indigènes : il y a vingt ans, ils étaient absolument anti-nationalistes ; aujourd'hui, les jeunes sont plus ardents que les plus farouches nationalistes hindous ; et ce sont les meilleurs qui se laissent ainsi entraîner.

Le correspondant du *Manchester Guardian* a pu vérifier l'exactitude de cette assertion : toutefois, il n'a constaté cette évolution que parmi les plus instruits des Chrétiens, et encore avec des hésitations et des réserves ; la plupart sont pauvres, ils se défient de leurs voisins musulmans et hindous, et non sans raisons ; un étudiant chrétien raconta à notre journaliste que son père avait dû avoir recours à la police pour empêcher sa maison d'être incendiée au moment le plus violent de l'agitation califatiste ; un autre avoua que lui et ses amis avaient désagréablement ressenti les effets de la non-coopération

sans violence. Les Chrétiens ne se lanceront pas dans le mouvement nationaliste avant que Musulmans et Hindous ne leur aient donné des preuves de tolérance, sinon d'amitié; ils sont, d'ailleurs, assez tièdes au sujet de l'indianisation de l'administration et de l'extension des pouvoirs des assemblées; ils bornent leurs désirs à l'égalité de traitement pour les Indiens et les Européens, à un accroissement de leur part dans le gouvernement des églises, et à une modification des sentiments des blancs envers eux.

Le plus respecté des Chrétiens indigènes est M. Rudra, ancien directeur d'une grande école, autrefois le collègue et toujours l'intime de M. C. F. Andrews, ami personnel de Gandhi; il comprend la nécessité et la valeur de la discipline; nul mieux que lui n'est capable de reconnaître à quelles difficultés se heurtent des fonctionnaires étrangers au pays. Il regarde le mouvement non-coopérationniste avec un mélange d'admiration et d'anxiété; la grandeur morale qu'il trouve dans les idées du *mahatma* ne l'aveugle pas sur les périls de sa campagne; l'application de la non-coopération aux écoles et aux collègues l'atteignit personnellement; il recommanda à ses élèves d'obéir uniquement à leur conscience et de peser sérieusement leur décision; très peu le quittèrent. Pour prudent qu'il soit, son opinion est nette:

La Réforme ne suffit pas: les sottises commises au Pendjab en ont annulé l'effet; les Anglais ont perdu la confiance de l'Inde; il faut une action immédiate et saisissante pour dissiper la défiance qui répand son ombre sur la jeune génération. M. Llyod George nous a profondément blessés en prétendant que jamais l'Inde ne pourrait se tenir debout sans une armature étrangère (1). Cessez de considérer les non-coopérationnistes comme des chiens enragés impossibles à calmer; regardez-les comme des gens parfois intelligents et souvent patriotes, avec qui il vous faudra un jour vous entendre.

La nouvelle génération ne ressemble pas à l'ancienne; certains, parmi les jeunes, n'aiment pas voir un Anglais. Cela me chagrine, quand je me rappelle l'immense respect que l'on avait pour les Anglais dans ma jeunesse; cela chagrine aussi Gandhi; vous n'avez pas de meilleur ami ni de plus grand admirateur que lui; mais lui-même est incapable d'arrêter le mouvement qui se produit dans l'esprit de la jeune génération. Il est encore possible de la reconquérir et de rétablir la foi en la justice et en la charité anglaises; mais le temps passe vite; si vous endurez maintenant votre cœur, notre ancienne camaraderie périra, peut-être dans le sang et l'anarchie.

Notre journaliste rencontra deux spécimens typiques de cette jeune génération: l'un, étudiant hindou, tandis qu'il attendait son tour dans une banque; cet adolescent est non-coopérationniste au fond du cœur, mais « il n'y a pas d'argent à gagner dans la non-coopération », c'est

(1) Allusion au discours du 2 août 1922 à la Chambre des Communes: « Je ne puis concevoir une époque où l'Inde soit capable de se passer de la direction et de l'aide d'un noyau de fonctionnaires du *Civil Service*; ils forment la charpente d'acier de tout l'édifice... Il est indispensable qu'ils soient là. »

pourquoi il sollicite un emploi du Gouvernement; s'il ne l'obtient pas, il reviendra à ses premières amours. L'autre est un jeune instituteur musulman; il attend comme résultat des victoires turques une fédération des nations mahométanes; l'Arabie, selon lui, est un pays rebelle et traître; les Anglais ne pourront pas se maintenir en Mésopotamie, les guerres de tribus y continueront indéfiniment; cette vie vaut mieux que le trantran de l'existence dans l'Inde; il aime les aventures et le danger.

— Mais voyez l'Irlande! On me dit que le retour à la barbarie y crée une vie plus brutale et triste qu'émotionnante.

— Il doit pourtant y avoir une sorte de charme dans une telle vie.

Et il paraissait convaincu. Tous les jeunes interrogés par notre correspondant sur la question irlandaise en tirent la conclusion que la violence est le meilleur moyen d'obtenir de l'Angleterre des concessions; l'anarchie qui règne en Irlande ne les effraie pas, ni la perspective de déchaîner l'anarchie dans l'Inde; leur état d'esprit peut se résumer ainsi: « On nous a enseigné que l'ordre naît du chaos; faites bouillir la maudite marmite, il en sortira certainement, dans un temps plus ou moins long, quelque chose de meilleur que la situation actuelle. »

VII. — AU BENGAL.

Les Bengalis sont très fiers de leur pays; ils prétendent avoir développé plus complètement que n'importe quelle autre province une civilisation distincte et supérieure; leurs deux axiomes favoris sont: « Calcutta, c'est l'Asie » et « Ce que le Bengale pense aujourd'hui, le reste de l'Inde le pensera demain ». Notre correspondant eut deux preuves amusantes de cet orgueil national: un employé de banque, à demi-instruit, lui dit que la race bengali est la plus intellectuelle du monde entier, et lui dressa la liste de tous les Bengalis sortis des universités anglaises avec la mention « très bien »; un autre jour, l'interprète qui l'assistait, quand il demandait à des paysans s'ils désiraient voir les fonctionnaires anglais remplacés par des Indiens, transformait, dans sa traduction, *indiens* en *bengalis*. Les habitants des autres provinces reconnaissent souvent le bien-fondé de cette prétention; ainsi, un Musulman des Provinces-Unies déclara:

Le Bengale est la seule région de l'Inde où l'on trouve un véritable patriotisme local. Le Musulman y parle bengali. Le Bengali émigré reste en rapport avec son pays et fait apprendre le bengali à ses enfants; il a son école de peinture, de musique, de littérature. Le Bengale est la seule province vraiment civilisée.

Un Tamil de Madras s'exprima d'une façon

presque aussi élogieuse, tout en revendiquant la supériorité pour sa race :

Les Tamils et les Bengalis tiennent la tête pour les beaux-arts, la musique, la littérature et la cuisine; en musique, ils se valent; le Bengali l'emporte en littérature, le Tamil en cuisine.

Extérieurement, même dans les villages, le Bengali fait une impression très favorable; dans les villes, avec sa barbe blanche et ses lunettes, il a l'air plus intelligent et plus bienveillant que nature. On se demande si l'apparence n'est pas trompeuse; les résidents européens et les Indiens immigrés affirment la vérité du reproche qu'on lui adresse: « Changeant comme l'onde ». Est-ce vrai? Trop de témoins l'attestent pour qu'on le puisse nier; et pourtant il y a des qualités éminentes dans une race qui produit des hommes comme Rabindranath Tagore, Jagadis Chandra Bose, P. C. Roy, Bepin Chandra Pal, Arabindo Ghose, sir Ashutoh Moukerji; dans toute l'Inde septentrionale, des Bengalis se distinguent comme médecins, rédacteurs en chef de journaux, directeurs d'école; ils sont populaires et respectés. Ils ne méprisent même pas les métiers manuels; un jeune mécanicien anglais, à la tête d'un atelier de réparation d'automobiles militaires près de la frontière du Nord-Ouest, se plaignant de la lenteur et de la négligence des ouvriers indigènes, ajouta :

Mais j'ai quatre jeunes Bengalis sortant d'un collège; ils sont tout autres; ils n'en savent pas autant que moi, car j'étais chez Rolls-Royce pendant la guerre, mais ils connaissent beaucoup de choses; quand ils ignorent un détail, ils viennent me demander des explications, et les comprennent tout de suite; ils sont soigneux et fiers de leur travail.

**

Telles sont les données du problème du Bengale: un peuple très intelligent, infatué de lui-même, très susceptible et émotif; une classe moyenne nombreuse, désireuse d'embrasser une profession libérale, droit, médecine, enseignement, bureaux. L'Université regorge d'étudiants: 18.000 candidats en 1922, 16.000 admis. L'ancien préjugé contre les professions industrielles disparaît, mais l'enseignement technique est absolument insuffisant. D'où un nombre énorme de jeunes gens munis d'une instruction purement littéraire; ils sont extrêmement sensibles au reproche, si souvent lancé contre eux, d'avoir toujours été une race assujettie et de manquer de courage physique et moral:

Quand fut levé le régiment du Bengale, raconta l'un d'eux, ma mère se mit à rire à l'idée d'un Bengali portant les armes. Pour échapper à cette légende, il nous faut le service militaire obligatoire et une milice. Vous avez beau jeu, en Europe, à parler de désarmement; nous devons d'abord apprendre à être soldats.

Ce fut ce désir d'effacer cette vieille honte qui poussa les meilleurs des étudiants à la campa-

gne terroriste d'avant-guerre; qu'elle menace de renaître, cela est évident; la sagesse et la patience des chefs, les défauts des Bengalis réussiront-ils à retarder l'explosion de plus de deux ou trois ans? Le correspondant du *Manchester Guardian* n'en est pas sûr; un jeune Bengali lui affirma qu'un soulèvement se produirait dans l'Inde avant la fin des huit ans qui doivent encore s'écouler jusqu'à la révision de la Réforme Montagu-Chelmsford.

Une révolution est impossible sans l'aide soit d'une armée, soit des paysans; il n'y a point d'armée au Bengale; quel est l'état d'esprit des paysans? Dans les villages, entre le *ryot* et le gros propriétaire, ce dernier presque toujours à la ville, on trouve la classe des petits propriétaires, jouissant de minces revenus, mais d'amples loisirs; leurs fils entrent au service du Gouvernement, reviennent de temps à autre dans leur village et font l'éducation politique de leurs voisins. Le *ryot* n'est ni aussi riche qu'au Pendjab, ni aussi pauvre que dans l'Oudh et le Décan; la culture du riz et du jute lui laisse beaucoup de temps libre; il pourrait fabriquer du *khaddar*; il préfère pêcher, muser, bavarder, aller au marché. L'idée du *swaraj* a pénétré jusqu'à eux, mais sous la forme la plus vague:

Nous sommes moins heureux que ne l'étaient nos pères; c'est, nous dit-on, la faute du Gouvernement étranger. Le *swaraj*, nous dit-on aussi, va venir et nous rendra heureux. La vie devient chaque jour plus difficile; les gens de notre race comprendront mieux nos difficultés que ces étrangers, qui ne savent même pas notre langue; plus tôt viendra le *swaraj*, mieux cela vaudra. Nous sommes prêts à aider selon nos forces les agents de Gandhi; quand ils viennent, ils parlent et agissent comme s'ils voulaient sincèrement notre bien.

Dans certains districts, l'éducation politique du *ryot* est plus avancée; il commence à douter des promesses des non-coopérationnistes. Il faudra peut-être du temps aux classes instruites pour le convaincre que la révolution lui procurerait des avantages.

**

Les non-coopérationnistes, nous l'avons vu, ont gagné la bataille au Pendjab dans l'affaire des sanctuaires Sikhs; ils ont remporté une autre victoire, non moins grosse de conséquences, dans le Bengale septentrional, à l'occasion des inondations du mois de septembre 1922. Du 25 au 27, la pluie tomba à torrents dans ce pays de rizières, coupé de talus de chemins de fer perpendiculaires aux bras du Gange; l'eau monta à un niveau qui n'avait jamais encore été atteint, submergeant tout: le désastre s'étendit sur 5.000 kilomètres carrés peuplés de plus d'un million d'habitants; 60 personnes furent noyées; sur un espace de 1.800 kilomètres carrés, plus de la moitié des maisons s'écroulèrent, le fourrage fut détruit, 12.000 têtes de bétail périrent; la récolte fut anéantie sur 1.300 kilomètres car-

rés. Le Gouvernement, bien au sec à Darjeeling, ne se rendit pas compte de la gravité de la situation, et fut lent à s'émouvoir; quand il se décida à organiser des secours, il le fit de mauvaise grâce et sous la pression de l'opinion publique. Entre temps, sir P. C. Roy, professeur de chimie à l'Université de Calcutta, savant connu dans le monde entier, ardent nationaliste, rédacteur en chef de la meilleure revue mensuelle indienne, avait fait appel à la générosité de ses compatriotes. Ceux-ci répondirent avec enthousiasme, partie pour faire pièce au Gouvernement, partie par compassion pour les victimes, partie par sympathie pour l'instigateur. Ce dernier est, en effet, extrêmement populaire: « si Gandhi, dit un Européen, avait pu créer deux autres Roys, il fût arrivé au *swaraj* en un an »; et un étudiant bengali déclara à notre correspondant:

Si n'importe quel fonctionnaire ou un politicien non-coopérationniste avait ouvert une souscription, le public n'aurait pas donné trois farthings; mais, quand sir Percy Roy demande de l'argent, tout le monde sait qu'il sera judicieusement distribué et non gaspillé.

Le *Bengal Relief Committee* fut institué, trois lakhs versés en un mois; les femmes donnèrent leurs bijoux et leurs soieries, les pauvres leurs vêtements de rechange; des centaines de jeunes gens s'offrirent comme volontaires pour distribuer les secours.

Notre journaliste les vit à l'œuvre six semaines après la catastrophe, sous les ordres d'un jeune Bengali jadis membre du Civil Service, démissionnaire depuis; tous étaient des non-coopérationnistes, la plupart entre 17 et 25 ans; quelques-uns, des employés de commerce à qui leur patron avait accordé un congé; parmi eux, des médecins, un chrétien indigène, un Hindou jadis interné pour complicité dans la campagne terroriste. Ils faisaient consciencieusement leur travail, voyant les choses par eux-mêmes, se livrant sur place à une enquête sur les pertes subies, puis remettant aux sinistrés les objets nécessaires ou des bons de livraison. A côté de celle-là, quelle piètre figure faisait l'organisation gouvernementale! Quatre administrations à l'œuvre dans chacun des quatre districts intéressés, personne pour coordonner les efforts, des fonctionnaires oisifs, d'autres ne disposant ni d'hommes ni d'argent, un technicien agricole occupé à en surveiller deux autres qui ne faisaient rien, des frais énormes (20.000 roupies pour distribuer 20.000 roupies de semences).

Tous, petits employés du Gouvernement central, fonctionnaires locaux, hommes de loi, cheminsots, *zamindars*, volontaires, paysans, sont unanimes à imputer le désastre à l'imprévoyance du Gouvernement. Il y a six ans, la voie d'un mètre fut remplacée par la voie normale, et l'ouverture des ponts réduite de moitié: d'où une inondation en 1918, une autre en 1920; les autorités restèrent sourdes aux avertissements des fonctionnaires locaux. Le récit d'un chef de ga-

re donnera une idée du résultat de cette obstination:

Quand l'eau commença à monter, ma femme dut se réfugier dans le bureau de distribution des billets; elle y trouva quatre serpents; il y en avait vingt sur un petit arbre en face de la fenêtre. Un peu plus tard, j'allai dans le hangar aux marchandises, j'empilai des sacs de riz et de tabac et m'installai au sommet avec ma femme et notre enfant nouveau-né; il était une heure du soir; à 8 heures, l'eau nous atteignit; à 10, l'enfant mourut... puis le niveau baissa.

Ce fut seulement au bout de six semaines que les autorités promirent une enquête; les experts contestèrent l'étendue des dégâts et l'influence désastreuse des talus de chemins de fer. Le Gouvernement a laissé échapper une belle occasion de se montrer généreux; un de ses membres n'a-t-il pas eu la maladresse de proclamer que « l'administration n'est pas un bureau de bienfaisance »! Les volontaires non-coopérationnistes se sont acquis la reconnaissance des paysans; ceux-ci les suivront aux prochaines élections; ils voteront pour « Gandhi Maharaj », qui a sauvé le pays; ils désirent voir les fonctionnaires européens remplacés par des indiens, plus capables de les comprendre et de compatir à leurs souffrances; s'ils hésitaient auparavant, leur parti est pris maintenant.

(A suivre.)

Paul MARTIN.

LETTRE DE CHINE

Les Puissances et la Chine

Changhai, 28 août 1923.

Les derniers télégrammes reçus de Paris nous annoncent que les Etats-Unis ont l'intention de faire, dans les eaux chinoises, une démonstration navale qui aurait pour cause la situation anormale du pays. Toutefois aucune date n'est fixée pour cette manifestation, le Ministre de la Marine n'ayant fait que prendre des mesures en conséquence.

Si je me permets d'écrire aujourd'hui ces quelques lignes, c'est en ma simple qualité de membre de la communauté étrangère de Chine, car nous sommes tous, quoi qu'on pense, solidaires les uns des autres, et non pas à titre de donneur de conseils. Chaque nation est libre d'agir à son gré, mais il n'en est pas moins vrai que toute action de l'une peut entraîner actes des autres, inattendus et parfois inapprouvés.

Devant l'anarchie chinoise, il n'y a ni Américains, ni Anglais, ni Français, ni Italiens, ni Japonais, il n'y a qu'un ennemi, l'Etranger. L'Etranger, quel qu'il soit, doit donc se défendre contre le Chinois, de quelque nom qu'on l'appelle, boxeur de 1900, militariste ou bandit de 1923. Mais les moyens à employer diffèrent avec les époques; il appartient justement à l'Etranger de savoir discerner entre ceux-ci les plus propices à apporter un résultat tangible tout en combinant le minimum de dépenses avec le maximum de rendement.

Or, entre ces deux dates, 1900 et 1923, des faits importants se sont passés qui ont changé la face des cho-

ses et qui nécessitent d'autres moyens en 1923 que ceux qui, en 1900, étaient salutaires.

Ces faits prédominants sont la chute de l'empire mandchou, l'avènement de la république, la disparition du principe d'autorité.

C'est aussi l'extension d'une anarchie sans précédent, la désagrégation du territoire semblable au grand corps d'un paralytique dont les membres épars ne réagiraient plus sous l'influx nerveux du cerveau. On le pourrait découper en tranches sans qu'une réaction quelconque de ce cerveau chloroformé, anesthésié, inerte, laissât seulement percevoir qu'il a encore quelque vitalité.

En 1900, une manifestation navale aurait eu des chances de prouver quelque chose. Il y avait encore de la face. Aujourd'hui, elle ne prouverait plus rien. Le pays tout entier est comme atteint de lèpre; ses différentes provinces sont entre elles indépendantes, indépendantes aussi du pouvoir central et toute action coercitive faite contre l'une d'elles, loin de servir d'exemple, laisserait les autres d'autant plus indifférentes que le moyen employé serait plus inefficace, vu leur situation géographique spéciale. A quoi donc serviraient quelques coups de canon tirés sur des rochers ou même sur des villes de la côte, sinon à faire rire de soi à 100 km. de là, à se donner l'apparence ridicule de sabreurs de futilités et de pourfendeurs d'ondes? Le moindre résultat qu'on pourrait attendre d'une manifestation navale serait le déclenchement de représailles à l'intérieur, d'autant plus cruelles qu'elles seraient plus sûres de l'impunité.

I

Il y a deux manières d'arriver à rétablir en Chine l'ordre et le prestige de l'Etranger: la manière forte s'appuyant sur les fusils et les canons, et la manière douce s'appuyant sur des mesures diplomatiques et politiques.

La manière forte est du ressort des militaires. La manifestation navale y jouerait un rôle, mais elle devrait être complétée par autant de corps expéditionnaires qu'il y a de foyers d'anarchie, et Dieu sait s'ils sont nombreux, s'il s'en allume tous les jours, d'un point à un autre de la superficie de la Céleste République! Il serait nécessaire d'en avoir au Tchili, au Chantoung, au Houpé, au Szetchuen, au Kouantoung, etc., autant nommer toutes les provinces.

Un des résultats de telles expéditions serait de réveiller une sorte d'esprit national, d'attiser encore davantage les haines contre l'étranger, sans arriver à contenir aucune des classes de la population. Ce seraient autant de guérillas, d'un prix exorbitant, d'un besoin d'hommes toujours plus grand. On ne saurait prévoir de terme à cette entreprise générale qui s'éterniserait et dans laquelle finirait par sombrer le peu qui reste du prestige étranger. Toute action contre un pays comme la Chine doit être suivie d'un succès irréfutable, sans quoi le demi-succès doit être considéré comme un échec nécessitant de tout recommencer sur des bases autres que celles acceptées jusqu'ici, avec avènement de s'être entièrement trompé.

* * *

Autrement fertile en de durables résultats serait une action politique. Il existe en effet en Chine de nombreuses classes de la population qui, comme les Etrangers, souffrent de l'état actuel d'anarchie. Ce sont les paysans, les commerçants, les industriels, etc., tous ceux qui, en un mot, vivent du profit honnête de leur travail et non pas des rapines commises au détriment du voisin, comme le font ces écornifleurs du bien, tant public que privé, dont la hiérarchie descend du supertoukiun le plus puissant jusqu'au dernier coupe-jarret du coin du bois.

L'action de l'Etranger doit être de s'allier les premiers, qui représentent les éléments sains de la nation chinoise, contre les autres qui en sont la plaie et n'y comptent que comme une infime minorité. Alors seulement l'intervention étrangère, au lieu de se présenter comme un acte brutal commis par une sorte de croisade de nations contre tout un peuple se présentera au contraire comme une aide, une assistance secourable et presque désintéressée à ce même peuple malheureux qui, de par ses uniques ressources, ne peut arriver à se tirer de l'océan de boue dans lequel on le noie tous les jours davantage.

II

Une chose est entre toutes bien évidente, c'est que l'action politico-diplomatique que je préconise ne saurait avoir pour objet le Gouvernement de la République de Pékin tel qu'il a été institué d'après la constitution sur laquelle il vit présentement de droit. De droit, car de fait il n'existe plus, si tant est qu'il ait jamais eu l'ombre d'une légalité, l'avènement des présidents n'ayant généralement été que la conséquence de pronunciamientos d'origine militariste.

Aujourd'hui il n'y a plus ni président, ni ministres, ni parlement dignes de ce nom. La barque est à vau-l'eau et les Légations ne trouvent personne à qui s'adresser dans leurs revendications. Il existe bien un Ministre du Waichiaopou, mais il n'est responsable que vis-à-vis de lui-même, n'étant là que par pur patriotisme, pour sauver la face à son pays, son rôle ayant quelque chose de comparable avec celui d'un concierge de Ministère qui répondrait au nom de son maître parti en vacances.

Il ne faudrait pas croire que cet état d'acéphalie gouvernementale soit un accident de la vie politique chinoise destiné à rester sans lendemain, sans rechutes ultérieures.

Il se reproduira; l'anarchie présente est d'ailleurs sans rapport avec la présence ou non d'un président de la République. Elle ne saurait manquer, indépendamment de sa personnalité, d'aller toujours en grandissant, car il n'en peut être autrement.

Elle a, cette anarchie, existé plusieurs fois dans le cours de l'histoire de la vieille Chine. Elle a toujours été vaincue; le pays s'est toujours repris parce qu'il y avait l'empereur, et que l'empereur représentait une autorité incontestable, une autorité de droit divin que le peuple et les lettrés acceptaient sans discussion. L'empereur nommait les vice-rois, les principaux mandarins, les vice-rois nommaient les mandarins subalternes, de sorte que, du haut au bas de l'échelle sociale, une hiérarchie étroitement cimentée par l'autorité impériale survivait à tout, aux événements comme à la malignité des hommes. Toute la Chine se tenait, ne formait qu'un seul bloc, malgré les moellons épars dont il était formé, et le dur ciment qui l'unissait n'était que l'autorité de l'Empereur, intangible, respectable et sacrée entre toutes.

Aujourd'hui, plus rien de tout cela n'existe; la République a été promulguée en remplacement de l'Empire; le Président n'est plus nommé que par un parti, par quelques individualités intéressées à voir une des leurs à la tête du pouvoir pour s'en partager les bénéfices, si bien que, n'étant pas président national, son autorité, sa légalité même sont méconnues par tous ceux qui lui sont opposés; les Gouverneurs de provinces se nomment eux-mêmes et ne sont généralement que des chefs de bande audacieux et sans scrupules; ils n'ont aucun intérêt à répondre aux ordres du Gouvernement de Pékin auquel rien ne les rattache; dans toutes les provinces, maints aventuriers se lèvent et commandent et pillent soit avec une apparence de légalité, soit ouvertement, l'arme à la main, sans que personne se lève

pour les arrêter. Et l'anarchie se développe ainsi fatalement, inexorablement, car elle est d'ordre physiologique ou géographique pour mieux dire, le ciment du principe d'autorité ayant complètement disparu de l'armature gouvernementale. Dans ce corps si vaste, le cerveau n'existe plus; et non seulement il a cessé d'être visible, mais aussi le peu de ramifications qu'il pouvait avoir à l'intérieur est rompu. Les quelques lignes télégraphiques, les chemins de fer qui représentent le réseau nerveux d'un Gouvernement sont aux mains des brigands, grands et petits, qui les coupent, s'en servent, en accaparent les taxes et produits sans jamais les améliorer, bien au contraire.

Les réseaux téléphoniques à grande distance n'existent point, les routes sont impraticables à toute circulation commerciale moderne; les voies fluviales sont en mauvais état; les brigands pillent tout et partout, les courriers postaux sont copieusement dévalisés, de sorte que, je le répète, l'anarchie chinoise, maintenant que le principe d'autorité a été détruit, est devenue d'ordre géographique et par suite inguérissable tant que des remèdes puissants n'auront pas été apportés à cet état de choses.

Ajoutez à cela que le peuple chinois, quoi qu'en puissent penser ceux qui écrivent de la Chine des bords de la Seine, de la Tamise ou du Potomac, est loin de constituer le bloc bien homogène d'une race spéciale qui serait la race chinoise.

La Chine est un *lieu dit*, au même titre que les Balkans en Europe. On y rencontre de multiples races juxtaposées, souvent entremêlées, qui ne parlent même pas la même langue, à tel titre qu'un Chinois du Chantoung ne comprend pas un Chinois du Tchekiang, — qui sont provinces presque contigües, — et, a fortiori, tel autre du Szetchuen ou du Koueitchou, à des centaines de lieues de là.

Un Chinois du Tchéli est aussi étranger à un Chinois du Yunnan, qu'un Français peut l'être à un Péruvien, bien que cependant tous les deux soient de race latine.

Est-il étonnant, d'après cela, que, maintenant que s'est évanouie l'autorité impériale qui, comme un grand nuage, planait sur tout l'Empire et le couvrait de son ombre, les diverses provinces reprennent vis-à-vis les unes des autres une indépendance absolue? qu'elles ne songent plus ou moins qu'à se subjuguier? qu'elles soient toujours entre elles en état de guerre, de guerre cruelle et dévastatrice? et que les étrangers qui représentent pour tous les profiteurs de troubles des proies enviables soient les victimes de cet état de choses, qui, accidentel autrefois, sera maintenant chronique tant que quelque chose de fondamental n'aura pas été créé?

III

La carence du Gouvernement de Pékin étant un fait indéniable, non seulement passager, mais définitif, quels sont donc les éléments politiques vers lesquels auraient à se retourner les Puissances étrangères dans leur coopération avec les classes laborieuses et saines dont il vient d'être question?

Ces éléments ne sont pas autre chose que les provinces chinoises devenues autonomes et élevées au rang d'Etats indépendants. Certaines d'entre elles, comme le Szetchuen, comptent 50 millions d'habitants; les moins peuplées se chiffrent encore par 8 et 10 millions d'âmes, c'est-à-dire autant qu'en renferment les nations européennes de second ordre.

Il est plus facile de se faire obéir, de commander à quelques millions d'hommes de même race qu'à une nation disparate de 400 millions d'individus. Chaque province forme un tout à peu près complet, homogène, de mœurs semblables, de cultures identiques, de mê-

mes aspirations. Son chef, de quelque nom qu'on l'appelle, empereur, roi, président de république, etc..., a plus de chances d'être national que celui de ce puzzle que représente le territoire chinois. Dans ce dernier cas (et c'est ce qui arrive), il ne peut être que la créature d'une faction ou d'un parti; et son influence est égale à zéro. S'imaginerait-on un président de République d'une confédération balkanique? et encore l'étendue et la population des Balkans ne sont-elles comparables qu'à celles d'une grande province chinoise au maximum.

Le principe d'autorité serait de la sorte retrouvé.

Une fois le chef d'Etat provincial nommé, il serait facile de rétablir l'ordre dans les plus brefs délais possibles. Parmi les ministères à créer dans chaque nouvel Etat, les plus importants, provisoirement du moins, seraient un ministère de la Guerre et un ministère des Travaux Publics.

Un contrôle des plus rigoureux devrait être dressé du personnel des officiers, ainsi que cela existe dans les pays civilisés. Une fois celui-ci bien établi, une hiérarchie instituée selon des lois intangibles, tout individu trouvé à la tête d'une troupe non enrégimentée serait considéré comme bandit, rebelle et fusillé.

Une guerre acharnée, avec coopération, si nécessaire, d'éléments étrangers, serait faite à tous les bandits qui devraient être exterminés sans pitié, ni merci.

Une fois ce nettoyage accompli, les troupes de chaque Etat, constituées surtout en gendarmerie, seraient réduites au minimum.

Les différends entre Etats seraient traduits devant une cour d'arbitrage et toute incursion d'un Etat dans l'autre serait sévèrement réprimée, avec l'aide des forces étrangères, si besoin était.

Comme la richesse d'un pays est fonction de sa tranquillité et celle-ci fonction du travail dans chaque Etat, un vaste programme de travaux publics serait entrepris qui aurait ce triple but de mettre en valeur les richesses territoriales locales, d'employer toute une main-d'œuvre que la cessation des troubles rendrait au chômage, anciens soldats, anciens bandits convertis, etc..., de détourner vers le travail et ses profits toute une partie de la population, dite intellectuelle, qui ne songe pour l'instant à édifier sa fortune que sur les ristournes de la politique vile et malhonnête dont d'autres, en profiteurs, lui donnent l'exemple.

Ce programme de travaux publics comprendrait des créations de routes, des chemins de fer, des lignes télégraphiques, des créations de chantiers navals et industriels, des fonderies, des exploitations minières, toutes choses destinées d'abord à permettre au principe d'autorité d'avoir plus d'emprise sur le peuple, puis à faire rendre à ces chefs le maximum de son capital, inviolé jusqu'ici.

Pour éviter la compétition entre les puissances étrangères, les surenchères, les marchandages, les froissements, toujours causes de désagréments, sinon d'événements plus graves, les capitaux nécessaires à la mise en route de toutes ces entreprises, et pour chacune d'elles prise en particulier, seraient fixés par avance au prorata de l'importance et des possibilités des puissances signataires de cette nouvelle Convention d'autonomie provinciale chinoise. Les capitaux engagés pourraient être par exemple pour 1/3 chinois et 2/3 étrangers, ces 2/3 divisés par exemple en 10 parts dont les Etats-Unis auraient 2 1/2, l'Angleterre 2, la France, la Belgique et le Japon 1 1/2, l'Italie 1, les parts de chaque puissance que telle entreprise n'intéresserait pas étant reversées sur toutes les autres indistinctement.

De la sorte, on pourrait dire que l'action des puissances s'exercerait de façon magistrale, indirecte pour

ne pas blesser la face locale, et cependant très profitable, sans aléas, causes d'échecs ou de frictions internationales.

Il est évident que chaque province aurait ses cadres de fonctionnaires et d'officiers autonomes. Aucun Chinois ne serait apte à remplir de fonctions administratives, judiciaires, militaires, etc... que dans sa province d'origine. Toutes les Puissances étrangères auraient dans chacun des nouveaux Etats un Chargé d'Affaires pour les représenter.

Les services des Douanes et des Postes continueraient à fonctionner comme maintenant, le surplus des bénéfices étant partagés au prorata des différentes encaisses provinciales en la matière.

Plus tard, les Etats autonomes pourraient songer à se fédéraliser et à reconstituer, — si le besoin s'en faisait sentir, ce qui n'est guère à prévoir, ni à espérer, — la Chine telle qu'elle existe maintenant, territorialement parlant.

D^r VALLET.

POPULATION DE LA CHINE

(Estimation approximative par les officiels provinciaux en 1922)

Tchéli.	34.187.711
Chansi.	11.114.951
Honan.	30.831.909
Chensi.	9.465.558
Kansou.	5.927.997
Sinkiang.	2.519.579
Fongtien.	12.824.779
Mandchourie.	9.258.655
Chantoung.	30.803.245
Setchouen.	49.782.810
Houpé.	27.167.244
Hounan.	28.443.279
Kiangsi.	24.466.800
Kiangsou.	33.776.064
Nganhoei.	19.832.665
Tchékiang.	22.043.300
Foukien.	17.157.791
Kouangtoug.	37.167.701
Koangsi.	12.258.335
Yunnan.	9.839.180
Koeitcheou.	11.216.400
Total	440.085.953

LETTRE DU JAPON

La catastrophe du 1^{er} septembre. — Précisions sur l'étendue du désastre. — Les œuvres françaises et leurs pertes.

L'Asie française a déjà parlé de la série de secousses sismiques qui ont, depuis le 1^{er} septembre, ébranlé si fréquemment la région de Tokyo. Yokohama, dans l'île de Nippon et dont la première a causé une véritable catastrophe. Elle se trouve aujourd'hui, grâce à l'obligeance d'un des membres du Comité, à même de publier, sur l'importance du désastre et sur la façon dont une partie des œuvres françaises ont été éprouvées par elle, une lettre pleine de précisions douloureuses et intéressantes tout à la fois. Puisse la lecture de cette lettre ins-

pirer à nos adhérents la généreuse idée, tout en témoignant leur sympathie au Japon lui-même, de prouver leur intérêt aux œuvres françaises qui, dans l'Empire du Soleil Levant, travaillent de toutes les manières à faire connaître et aimer la France et à propager la civilisation de notre pays.

Tokyo, le 9 octobre 1923.

Je ne ferai point de phrases. Les faits parleront d'eux-mêmes. Les journaux, dont le métier est d'exagérer, n'ont guère pu le faire cette fois, la simple vérité est déjà épouvantable.

Il n'y a que nos communautés de Tokyo (Etoile du Matin et scolasticat), celle de Yokohama et la communauté provisoire de la campagne qui aient été atteintes. Tokyo est détruit aux deux tiers, Yokohama (400 mille habitants), Yokosuka (port militaire), Kamakura et Odawara sont anéantis. Ces deux dernières villes ont, en outre, vu leurs parties basses lavées par un ras de marée. On estime à près de cent mille le nombre des morts, à deux cent mille celui des blessés. D'après les statistiques officielles, il y a 350,168 maisons brûlées, 59,840 maisons écroulées, 69,223 maisons partiellement détruites et 2,385,500 personnes sans logement. Dès les premiers jours, l'exode vers la campagne a commencé : Tokyo a perdu un million et demi d'habitants.

Tous les Marianistes ont eu la vie sauve. M. Goger a été légèrement blessé. Il y a deux missionnaires tués, dont l'un est le P. de Noailles, petit-fils du comte Alexis de Noailles, ami du P. Chaminade. Sept dames de Saint-Maur européennes et deux sœurs indigènes ont été tuées ou brûlées. Une sœur de Saint-Paul de Chartres a été tuée par une cheminée qui lui est tombée sur la tête.

Notre école primaire de Tokyo et le scolasticat sont flambés. Notre école secondaire a été épargnée par les flammes, mais a subi pour plus de 60 mille yen de dégâts (le yen vaut presque 8 francs). Sur sept maisons que nous avons à Yokohama, six sont détruites. Celle qui est restée debout est en ciment armé et venait d'être livrée; on devait l'inaugurer en septembre. Le toit a été brûlé ainsi que tout ce qui se trouvait au deuxième étage. Le rez-de-chaussée et le premier étage sont intacts. Les bancs qui se trouvaient dans ces classes sont les seuls meubles qui aient été sauvés.

Le tremblement de terre a eu lieu deux minutes avant midi. Dans toutes nos communautés, les frères étaient à la chapelle. Les secousses ont été terribles et nous ont donné une vision de fin du monde. Au scolasticat, nous sommes restés au corridor qui était la place la plus sûre à cause des deux murs rapprochés qui vont du haut en bas de la construction. Le calme revenu, nous nous sommes précipités dans la cour. Nos deux maisons fortement bâties en bois n'avaient aucun dégât. A l'Etoile du Matin, on se tenait dans l'étude de la communauté, car la chapelle, mal orientée, est trop chaude en été de huit heures du matin à sept heures du soir. Les religieux, comme au scolasticat, sont restés à l'intérieur jusqu'à ce que le calme soit revenu. Bien leur en a pris. S'ils s'étaient sauvés, ils auraient risqué d'être assommés par les blocs de briques qui sont tombés au premier choc. A Yokohama, nos frères se tenaient également dans la salle d'études; ils se sont immédiatement enfuis. Quelle qu'ait été leur précipitation, ils sont arrivés trop tard pour descendre par l'escalier qui s'était détaché, laissant heureusement la rampe. C'est en glissant sur cette rampe comme des gamins qu'ils sont parvenus à gagner la porte. Le dortoir des petits avait déjà croulé, écrasant la femme d'un domestique qui y travaillait. A Yamakita (maison de campagne où se trouvaient 16 frères), nos frères ont sauté hors de la chapelle. Des quartiers de roches, qu'ils ont pu heureusement éviter, descendaient de la montagne. La

cuisine a glissé dans le ravin. Des glissements se sont produits, emmenant les arbres, les maisons, déshabillant la montagne qui n'est plus qu'un immense rocher nu.

A Tokyo et à Yokohama, l'incendie s'est déclaré sur plusieurs points à la fois, dans les pharmacies, les laboratoires de chimie et dans les cuisines où les fourneaux avaient été renversés. Les voies d'eau ayant été coupées par le tremblement de terre, les pompes ne purent fonctionner. Le feu, activé par un vent de typhon qui soufflait depuis le matin, eut beau jeu dans ces pâtés de maisons en bois sec. Tokyo, pendant vingt-quatre heures, fut transformé en une mer de feu. A Yokohama, l'incendie détruisit tout ce que le tremblement de terre avait laissé debout.

Nos pertes totales dépasseront 400 mille yen. Tous nos bâtiments brûlés étaient assurés par la compagnie française l'« Union ». Elle refusera sans doute de payer. Elle sera dans son droit. Il est expressément stipulé que la Compagnie ne prend pas la responsabilité des incendies provenant des tremblements de terre. Il nous faudra plus de dix ans de sueurs pour nous remettre à flot.

A Yokohama, nos frères n'ont rien sauvé, excepté le Saint Sacrement que M. Bertrand est allé chercher au péril de sa vie. Nos frères ont trouvé un refuge sur des bateaux qui se trouvaient dans le port. On a été obligé de leur donner des habits parce que, au moment où ils se sont sauvés, quelques-uns ne portaient que le kimono japonais. On les a vus, les jours suivants, se promener en ville — si on peut donner le nom de ville à ce qui restait de Yokohama — en vareuse de marins!

Au scolasticat, on a sauvé les archives de la province et une partie de la bibliothèque particulière du Provincial. Les scolastiques ont mis en sûreté les encyclopédies et les dictionnaires. Tout le reste a été brûlé. Je n'ai sauvé que ma caisse et les registres de la province. En dehors de cela, tout ce qui était dans ma chambre a été brûlé. Tous les souvenirs et photographies ramassés dans mon voyage autour du monde, mes papiers personnels, mes manuscrits, ma bibliothèque pédagogique et la bibliothèque spirituelle, tout a été la proie des flammes. Je n'ai plus un seul livre, plus même un exemplaire de la notice historique de la vice-province que j'avais écrite pour la centenaire. J'avais, depuis dix-neuf ans, ramassé sou par sou pour constituer livre par livre la bibliothèque de mes jeunes gens et leur fournir ainsi un instrument de travail. Plusieurs âmes généreuses m'avaient aidé. J'étais presque fier de ma bibliothèque. En quelques minutes, tout cela a disparu. Il va falloir m'y remettre malgré mes cheveux blancs et sans le sou, car toutes nos épargnes seront employées pour des choses qui, à un certain point de vue, sont plus urgentes qu'une bibliothèque. Je n'ose pas parler de ma petite imprimerie que j'avais montée et qui nous rendait tant de services. On nous avait fait cadeau de nouveaux caractères quelques jours avant la catastrophe. Tout cela est fondu, la machine est brisée.

Les scolastiques logent provisoirement à l'École de l'*Etoile du Matin*, où, malgré la petite place qu'on leur donne, ils gênent encore terriblement. Depuis un mois, dans le terrain du scolasticat, en face de l'école primaire où ils logeaient, on faisait les préparatifs d'une belle construction en ciment armé dans laquelle ils devaient entrer au mois d'avril prochain. Ils allaient enfin être chez eux. Ils en rêvaient. La catastrophe arrive. Toutes les espérances croulent, on va abandonner la construction. Où serons-nous dans un mois ou deux, car je cherche à louer une maison? Mais, allez louer dans une ville qui est détruite aux deux tiers!

Les classes de l'*Etoile du Matin* se sont rouvertes le 1^{er} octobre. La rentrée devait se faire régulièrement le 6 septembre. Dès le premier jour, les quatre cinquièmes des élèves ont été présents. Les autres viendront quand

les communications seront complètement rétablies. Les frères de Yokohama se sont rendus provisoirement à Koté pour essayer de ramasser leurs élèves et y ouvrir une petite école en attendant qu'on puisse recommencer à Yokohama.

Les secousses sismiques continuent à se faire sentir. Il n'y a presque point de jours sans chocs. Nous en avons eu à peu près 1,500 depuis le premier septembre. Il va sans dire que nous ne les avons pas toutes senties, beaucoup ne sont enregistrées que par les appareils sismiques. Au commencement d'octobre, nous avons eu trois ou quatre chocs qui ont causé quelques petits dégâts. Cette incertitude dans laquelle nous vivons est très préjudiciable à nos nerfs qu'elle tient dans une continuelle tension. Quelque grand que soit un malheur, on s'en console quand tout est bien fini. Mais quand, plus d'un mois, vous vivez comme sur un volcan, vous demandant à chaque secousse comment elle se terminera; quand, en se couchant, on se demande si le lendemain matin on ne sera pas sous les débris de la maison, ce n'est pas gai. Et ceux d'entre nous qui ont subi ce tremblement de terre resteront touchés toute leur vie. A la moindre secousse, ils tressauteront.

Voici quelques faits qui vous donneront une idée de l'horreur qui a accompagné la catastrophe. Dès que nos frères de Yokohama furent hors de la maison, ils coururent au secours des dames de Saint-Maur, leurs voisines; au nombre de onze, elles gisaient sous les débris de leur maison, qui avait croulé dès le premier choc. Elles poussaient des gémissements et appelaient au secours. Nos frères réussirent à en dégager deux. Ils entreprirent d'en dégager une troisième qui avait les jambes prises dans les débris de la charpente; mais il aurait fallu avoir des instruments pour pouvoir la délivrer. Pendant qu'ils cherchaient un moyen de la sauver, le feu arriva, et les chassa, de sorte qu'ils furent obligés de la laisser le corps à moitié hors des décombres. Ils la virent brûler! Un Français, le valet de chambre du prince de Béarn, conseiller à l'ambassade de France, était resté sous les débris avec sa femme. On put sauver celle-ci, mais pas lui. L'abbé Desbois, un de nos anciens auxiliaires de La Rochelle, précepteur du fils du prince de Béarn, arriva à temps pour lui donner une dernière absolution. Il faisait encore de touchants adieux à sa femme quand le feu l'atteignit.

A Tokyo, plusieurs milliers de pauvres gens cherchèrent un abri contre l'incendie dans une usine et dans les cours attenantes. 33 mille périrent dans les flammes. A Odawara, à l'école primaire, douze cents enfants furent écrasés. A Tokyo, cent jeunes filles subirent le même sort.

M. Beuf était chez le P. de Noailles quelques minutes avant la catastrophe. S'il s'était attardé un peu, il aurait eu le sort du missionnaire. Chez ce même missionnaire se trouvait justement un prêtre séculier qui demeure dans le nord. Un quart d'heure avant midi, il sortit pour prendre un bain dans un petit hôtel du voisinage. Il se trouvait dans la baignoire quand le choc eut lieu. Il se sauva dans l'état où il était. A peine dehors, l'hôtel s'écroula. Il courut alors chez le P. de Noailles, mais, en arrivant, il s'aperçut que la maison était déjà à terre. Comme fou, il se mit à courir vers la campagne, dans la direction de Tokyo. Il arriva près d'une énorme crevasse au fond de laquelle se trouvaient deux femmes qui essayaient en vain d'en sortir. Il les délivra, reçut de l'une d'elles une robe, et c'est dans cet accoutrement qu'il arriva à Tokyo après plusieurs heures de marche. La légation de Hollande lui donna des habits et 100 yen pour retourner dans le nord.

Mgr l'archevêque a également subi des pertes énormes. Les deux églises de Yokohama et quatre églises de Tokyo sont détruites, sans compter une dizaine de chapelles. A

Tokyo, seules l'église de Sekiguchi et celle d'Azabu sont encore debout. Le délégué apostolique qui demeurait à Tsukiji, l'ancienne demeure de l'archevêque, s'est sauvé et a couché plusieurs nuits à la belle étoile. Actuellement, il s'est réfugié dans une petite maison à Omori, près de Tokyo.

Indochine

L'éducation physique en Indochine. — Les lecteurs de l'*Asie Française* connaissent déjà les efforts intéressants de certains groupements indigènes au Tonkin en vue de développer la culture physique chez les populations annamites. Dans ce domaine, l'initiative privée est susceptible de donner des résultats tout à fait appréciables. Mais il est clair que l'Etat ne saurait se désintéresser de l'éducation physique de la jeunesse scolaire. Toute une organisation a donc été créée; elle est confiée à l'autorité militaire dans les divers pays de l'Union indochinoise.

Un rapport récent, dont l'importance ne saurait échapper, montre les résultats déjà obtenus.

L'enseignement est donné dans les établissements scolaires par des moniteurs militaires sous l'autorité de deux officiers supérieurs, directeurs régionaux à Hanoï et à Saïgon et d'officiers subalternes désignés pour chacun des centres de la colonie. Les Directeurs régionaux effectuent annuellement une ou deux tournées d'inspection.

Le groupe Annam-Tonkin, qui dépend de l'école d'instruction physique de Hanoï, est déjà arrivé, malgré son nombre restreint de moniteurs, à des résultats appréciables ainsi qu'en témoigne le tableau suivant :

LOCALITÉS	NOMBRE D'ÉLÈVES	INSTRUCTEURS	
		EUROPÉENS	INDIGÈNES
TONKIN : Hanoï	4.500	4	12
Haiphong	»	2	6
Nam-Dinh	1 300	»	10
Bac-Ninh	500	»	4
Dap-Cau	500	2	»
Phu-Lang-Thuong	350	»	3
Son-Tay	350	»	3
Yen-Bay	180	3	3
Tuyen-Quang	150	»	2
ANNAM : Hué	1 500	6	»
Tourane	300	»	3

On espère beaucoup, pour augmenter les cadres, former d'ici quelques années comme moniteurs des instituteurs annamites et des élèves de l'École Normale indigène.

Jusqu'ici, la jeunesse française s'est montrée, en général, peu empressée, tandis que les jeunes indigènes, au contraire, font preuve d'un véritable enthousiasme à l'égard de l'éducation physique et des sports.

En Cochinchine et au Cambodge, les résultats déjà obtenus sont les suivants :

COCHINCHINE :	Saïgon	3 000 élèves
—	Phu-Lam (banlieue de Cholou)	300 —
—	Cholon	420 —
—	Bien-Hoa	465 —
—	Thudaumot	480 —
—	My-Tho	640 —
—	Ving-Long	524 —
—	Soc-Trang	429 —
—	Long-Xuyen	513 —
—	Chau-Doc	373 —
CAMBODGE :	Pnom-Penh	636 —
—	Battambang	70 —

Il n'a pas été possible encore de constituer à Saïgon une école d'instruction physique, faute de cadres suffisants, et l'enseignement est donné à Saïgon par des moniteurs militaires à raison de 6 heures par semaine aux élèves de l'École Normale d'instituteurs et de 4 heures par semaine en moyenne dans les autres institutions. La proportion des jeunes Français inscrits à la Société de préparation militaire de Saïgon est, comme au Tonkin, très inférieure à celle des jeunes indigènes.

Les frais de cet enseignement scolaire et post-scolaire sont supportés à la fois par le Budget Général et les Budgets locaux. Le Budget Général prend à sa charge les 400 piastres annuelles que coûtent les tournées d'inspection des directeurs régionaux et le reste des dépenses est réparti proportionnellement au nombre d'élèves dans les quatre pays, ce qui a donné pour 1922 :

Tonkin :	450 piastres pour	7 880 élèves
Annam :	100 —	1.800 —
Cochinchine :	400 —	7.444 —
Cambodge :	50 —	706 —

Pour l'avenir, d'autres crédits seront nécessaires pour achats d'agrès, de matériaux pour cibles, etc., car il est à prévoir — dès que les cadres seront plus fournis, grâce aux renforts demandés à Joinville — une extension assez grande de ces divers services d'éducation physique. « Les résultats déjà obtenus non seulement sont très appréciables, mais encore permettent d'escompter d'ici quelques années une réelle amélioration physique des jeunes générations. »

La production agricole de la Cochinchine en 1922. — Nous empruntons à un récent rapport du gouverneur de la Cochinchine les renseignements suivants sur l'état des grandes cultures qui constituent la richesse de la colonie.

Riz. — Pendant la campagne 1921-1922, la superficie cultivée a été de 1,734,417 hectares et la quantité récoltée de 20.033.972 quintaux. La dernière campagne rizicole (1922-1923), qui s'annonçait comme devant être remarquable, a été gravement compromise par le typhon du 6 no-

vembre 1922 et par des pluies torrentielles qui l'ont précédé et suivi. De plus, le « tièm » a été signalé dans un assez grand nombre de provinces.

Malgré tout, la récolte apparaît comme devant être moyenne et sera en définitive, si des pluies intempestives ne surviennent pas, supérieure à celles des 2 années précédentes; on peut l'évaluer à 21,083,220 quintaux, pour une superficie cultivée de 1,781,870 hectares.

Au point de vue du rendement à l'hectare, dans la grande majorité des provinces, la récolte a été sensiblement inférieure à la normale, qui est de 1,400 kilos par hectare. Seules les provinces de Cholon et de Bentré ont réalisé des rendements atteignant respectivement 1,623 kilos et 1,500 kilos à l'hectare.

La récolte de 1922 a donc été déficitaire, mais seulement de 15 % environ par rapport à la normale, ce qui ne saurait inquiéter les exportateurs de riz.

Les exportations de riz et dérivés ont été les suivantes, en quintaux:

	1921		
	France	Etranger	Total
Riz blanc.....	962.430	6.016.470	6.978.900
Riz cargo.....	»	608.000	608.000
Paddy.....	»	1.159.010	1.159.010
Brisures.....	703.400	1.373.850	2.077.250
Farines.....	34.240	1.311.880	1.346.120

	1922		
	France	Etranger	Total
Riz blanc.....	751.610	6.780.940	7.532.550
Riz cargo.....	10.630	567.040	577.670
Paddy.....	3.570	1.604.350	1.607.920
Brisures.....	793.250	948.440	1.742.199
Farines.....	38.460	1.104.950	1.143.410

Hévéas. — Les planteurs, tout en continuant à réduire leurs frais d'entretien et d'exploitation au minimum, vu l'instabilité des changes et du cours du caoutchouc, se sont mis à saigner tous les arbres en état de l'être, afin de profiter des conditions avantageuses que présentait le marché. Aussi l'exportation des caoutchoucs indochinois, ralentie en 1921, a-t-elle fortement augmenté en 1922, comme le montre le tableau ci-dessous:

Années	France	Etranger	Exportation totale
1920...	2.865.064 kg.	735.969 kg.	3.601.033 kg.
1921...	2.172.871 —	900.866 —	3.073.737 —
1922...	3.467.071 —	1.284.754 —	4.451.825 —

La superficie cultivée en hévéas était, au 31 décembre 1922, de 33,291 hectares et le nombre d'arbres plantés s'élevait à 8,121,853. Les arbres saignés à la même date étaient au nombre de 4,437,022, contre 2,115,965 seulement au 31 décembre 1921.

Poivre. — Cette culture, jadis prospère dans les provinces de Hatien et de Baria, a vu son importance diminuer graduellement durant ces

dernières années. Pour tâcher de remédier à cette crise, l'administration locale a réduit de 40 % les impositions des Asiatiques étrangers propriétaires de poivrières ou y travaillant. Cette mesure intéresse plus particulièrement les 350 Chi-nois qui se livrent encore à cette culture à Hatien et y ont investi un capital de 540.000 piastres. On espère ainsi éviter l'abandon de nouvelles poivrières. Pour la campagne 1922-1923, la superficie cultivée dans les provinces de Baria, Bienhoa, Giadinh et Hatien a été de 439 hectares et la production a été de 2,630 quintaux.

Les quantités de poivres exportées de 1919 à 1922 sont indiquées par le tableau suivant:

Années	France	Etranger	Totaux
1919....	3.971.854 kg.	57.900 kg.	4.029.754 kg.
1920....	3.026.962 —	117.095 —	3.144.057 —
1921....	2.743.769 —	683.739 —	3.427.508 —
1922....	3.007.683 —	65.934 —	3.073.617 —

La majeure partie des poivres exportés par Saïgon provient du Cambodge. C'est ainsi qu'en 1922, il est sorti par ce port plus de 3,000 tonnes, alors que la récolte cochinchinoise correspondante n'atteignait pas 700 tonnes.

Cocotiers. — La culture des cocotiers paraît avoir sensiblement progressé. La superficie cultivée était à fin décembre 1922 de 17,776 hectares contre 15,304 à fin 1921. Cependant, malgré des cours avantageux, l'indigène hésite encore à entreprendre cette culture sur une vaste échelle à cause des dégâts causés par les insectes et les rats palmistes. Malgré cela, les exportations de coprah sont en progression constante, bien qu'une grande partie de la production soit consommée sur place ou traitée dans les usines modernes de Saïgon-Cholon (huileries, savonneries, etc., etc...).

Canne à sucre. — Cette culture, d'un gros rapport, tend à se développer dans les provinces de Giadinh, Bienhoa, Thudaumôt, Cholon, Tanan et Tayninh, où elle alimente environ 300 sucreries indigènes et une sucrerie européenne.

Malgré les déboires qu'ils ont subis en 1921 du fait de l'inondation de leurs champs, les planteurs de canne à sucre ne se sont pas découragés et ont planté, en 1922, 656 hectares de plus qu'en 1921 (6,721 hectares contre 6,065).

Les saphirs du Cambodge. — Une seule mine de saphirs est en exploitation au Cambodge: c'est celle de Phaïlin, située près de la frontière siamoise, à environ 80 kilomètres au sud-ouest de Battambang, à mi-chemin de Chantaboun.

Le gisement fut découvert, il y a une quarantaine d'années, par des colporteurs birmans qui avaient vu entre les mains des indigènes des pierres bleues d'une valeur ignorée de leurs possesseurs. C'est ainsi que se forma la colonie birmane, qui exploite encore actuellement les alluvions gemmifères et qui connut, il y a vingt ans, alors que le pays était encore sous la domination

siamoise, un haut degré de prospérité; dix mille habitants y vivaient dans l'aisance, du produit des mines. Les pierres de belle eau étaient alors nombreuses; elles étaient exportées, par le fermier du gouvernement siamois, sur Chantaboun, où se trouvaient d'importants courtiers indigènes, et de là sur Bangkok d'où elles repartaient à l'état brut vers les marchés de Londres et de Paris, où elles étaient vendues, après taille, sous le nom de *saphirs du Siam*.

Peu de temps après le rattachement politique de la province de Battambang au Cambodge (1907), les mines, dont l'exploitation avait été poursuivie sans méthode, commencèrent à périlcliter. La longue mévente causée par la guerre leur a enfin porté un coup sérieux. Néanmoins, le gisement n'a pas été abandonné et une légère reprise s'est dessinée en 1920: la production recensée pendant cette dernière année a atteint 3,413 carats, d'une valeur estimée à 360,000 fr., contre 2,853 carats, valant 215,000 francs, en 1919.

Il est à noter que le passage de Phaïlin sous la domination française n'a pas modifié sensiblement ses relations commerciales et que les pierres n'ont pas cessé d'être exportées sur le Siam, les courtiers parisiens n'ayant jamais fait aucune tentative d'achat direct.

Le musée Khai-Dinh à Hué. — Un nouveau musée vient d'être fondé en Indochine; il est destiné à « rassembler les œuvres d'art représentatives de la vie sociale, rituelle et politique de l'Annam ». L'empereur d'Annam a marqué l'intérêt qu'il attache à cette œuvre en mettant à sa disposition, pour l'installation des futures collections, le palais du *Tan-Tho-Vien*, qui prendra désormais le nom de « Musée Khai-Dinh ».

Ce musée, placé sous la surveillance de la Société des Amis du Vieux Hué, est destiné à réaliser des ensembles, à reconstituer certains intérieurs indigènes, à sauver les plus beaux spécimens de l'art annamite: meubles anciens, porcelaines, émaux, laques, bronzes, broderies, dessins et peintures, sculptures, incrustations, bijoux, cuirs ouvrés, objets de culte ou d'usage journalier, etc... Il complètera heureusement, espérons-le, le cours d'esthétique extrême-orientale créé à l'École des Hautes-Études de Hué.

Le Résident supérieur en Annam a adressé une circulaire à tous les résidents chefs de province pour annoncer la fondation du musée. Il ajoute qu'un crédit a été prévu au budget local pour l'achat d'objets. Les chefs de province devront faire connaître l'existence du musée Khai-Dinh et signaler à la commission chargée de son organisation les pièces intéressantes qui pourraient être acquises par achat ou par don, comme aussi les objets particulièrement rares dont les possesseurs ne voudraient point se séparer, mais dont il serait possible d'obtenir une copie ou une photographie.

Levant

Proclamation de la République en Turquie. —

La proclamation de la République par la Grande Assemblée nationale d'Angora, à la date du 29 octobre dernier, n'a pas retenu longtemps l'attention des journaux quotidiens de notre pays. Une brève mention en deux ou trois lignes, et voilà tout. L'événement mérite cependant, du moins dans une revue du genre de celle-ci, d'être souligné davantage, et c'est ce que nous faisons d'autre part; il mérite aussi d'être raconté de manière un peu moins sommaire, et c'est ce que nous allons faire ici.

Que le fait fût fatal, qu'il résultât naturellement de la tournure même des événements, on n'en saurait douter; mais on était peut-être fondé à penser que l'exécution en tarderait davantage. La crise ministérielle qui s'est récemment produite à Angora, la carence du parti populaire qui ne désigna pas de représentants pour entrer dans le nouveau cabinet, voilà les motifs qui amenèrent un certain nombre de Turcs à se tourner une fois encore du côté de Moustapha Kemal et à le prier de les tirer d'embarras. C'est en posant ses conditions que celui-ci accepta d'agir, et il n'agit, en effet, qu'une fois ses désirs sanctionnés par la Grande Assemblée nationale. Celle-ci en passa le 29 octobre par les volontés de Moustapha Kemal; les députés présents au nombre de 158 — c'est à peu près la moitié du nombre total des membres de la Grande Assemblée — votèrent alors sans discussion sérieuse: l'établissement de la République, la désignation du Président de la République turque pour toute la durée de la législature de la Grande Assemblée elle-même, sa rééligibilité, la réunion sur une même tête des fonctions de Président de la République et de Président de la Grande Assemblée, le droit pour le Président de la République de choisir le Premier Ministre et d'approuver le choix des autres ministres. Ces résolutions prises, et les changements nécessités par elle introduits dans la Loi Organique, Moustapha Kemal Pacha fut aussitôt élu président de la République turque, aux cris de « Vive la République! » En quelques mots, il remercia les députés de l'honneur qu'ils lui conféraient, leur demanda leur collaboration et exprima sa confiance dans l'avenir de la République turque.

Les députés ont-ils émis en toute liberté les votes dont il vient d'être question? et n'est-ce pas sous la pression de la populace, qui entourait le bâtiment où ils siégeaient qu'ils ont pris ces résolutions? Il est certain, dans tous les cas, que des manifestations populaires eurent lieu dans les rues d'Angora lorsqu'eurent été rendues publiques les décisions de la Grande Assemblée Nationale, et lorsque fut tirée une salve de 101 coups de canon. A Constantinople, au contraire,

c'est avec effroi que la population fut réveillée par les coups de canon; ils furent en effet tirés à 8 h. 30 du matin, et on ne savait rien des décisions prises par les députés d'Angora. Après un moment d'hésitation, les habitants commencèrent à pavoiser, mais la presse, tout en maintenant hors de cause la personnalité de Moustapha Kemal, discuta, quant à elle, l'œuvre de la Grande Assemblée. Elle lui contesta le droit d'introduire des amendements dans la Constitution, le réservant à une Assemblée Constituante, et rien qu'à elle; elle déclara la forme républicaine adoptée contraire à tous les principes républicains; elle fit ses réserves pour l'avenir, pour le jour où d'autres hommes que Moustapha Kemal seraient appelés à la présidence; elle trouva enfin bien réduit le nombre des députés qui avaient pris d'aussi importantes décisions... Telles sont les principales critiques faites par la presse à l'œuvre nouvelle de l'Assemblée d'Angora.

Les Modifications à la Loi Organique. — Il est certain, en effet, qu'on eut pu souhaiter voir votées par plus de la moitié des membres de la Grande Assemblée Nationale les importantes modifications qui viennent d'être introduites dans le Statut Organique de la Turquie. Celui-ci se trouve, de par elles, fixé de la manière suivante :

1° La souveraineté appartient à la nation tout entière. Celle-ci l'exerce par l'intermédiaire de la Grande Assemblée Nationale, qui administre les départements d'Etat par l'entremise de délégués à l'exécutif;

2° L'Assemblée élit le président de la République; elle le choisit dans son sein, pour la durée d'une législature, autrement dit de quatre années. Ce président est rééligible à l'expiration de ses fonctions;

3° Le président de la République désigne parmi les membres de la Grande Assemblée le président du Conseil, et celui-ci choisit les autres délégués à l'exécutif parmi les députés. La liste ainsi constituée, une fois approuvée par le président de la République, est soumise à l'approbation de la Grande Assemblée.

Ces règles, aussitôt votées, ont commencé d'être appliquées. Moustapha Kemal, une fois élu président de la République de Turquie, a en effet confié à Ismet Pacha, son principal collaborateur, le soin de former un nouveau cabinet, et celui-ci n'a pas tardé à constituer le groupe de ses propres collaborateurs, après s'être réservé pour lui-même les affaires étrangères en même temps que la présidence. La liste en a été présentée par Moustapha Kemal à la Grande Assemblée, et celle-ci l'a approuvée à l'unanimité.

Relations militaires avec Moscou. — Si les Russes envoient des agents commerciaux à Téhéran, par contre, depuis plusieurs mois déjà, il est question de l'envoi d'une mission militaire persane à Moscou. Cette mission doit, dit-on, éla-

borer avec les autorités militaires soviétiques un plan d'étroite coopération entre les forces des différentes Républiques soviétiques fédérées sous l'autorité de Moscou, et les armées persanes.

Une langue officielle musulmane. — Voici un fait qui montre quel prestige la Turquie doit à ses victoires par tout le monde musulman. Des Mahométans de Péking, de Bombay, de Tachkend, de l'Afghanistan, de l'Égypte, de l'Algérie, d'autres endroits encore se sont mis d'accord pour proposer que, dans leurs relations les uns avec les autres, tous les musulmans employassent une langue commune, comme les diplomates se servent du français. Pour eux, le turc présente toutes les qualités nécessaires, et se recommande comme la langue du pays qui est le champion de l'islamisme. Ils demandent donc que leur proposition soit soumise à la Grande Assemblée d'Angora et qu'un Congrès comprenant deux délégués de chaque état musulman soit réuni à Angora pour examiner la question.

Un projet de chemin de fer de Constantinople au Caire. — A un moment où, plus que jamais, on se préoccupe d'utiliser les rails déjà existants et, en les soudant les uns aux autres, de relier par voie ferrée des contrées très éloignées, — le Cap au Caire, le Transasiatique, le Transaméricain sont des exemples bien connus d'une telle préoccupation — il n'est pas sans intérêt de signaler ici le projet conçu par Nansour N. Chakour Pacha. Au milieu de l'année dernière, dans une conférence organisée au Caire par l'Association libano-syrienne des anciens élèves des Ecoles Supérieures, Mansour N. Shakour Pacha développa l'idée de l'établissement d'une ligne qui, non loin de la Méditerranée et à travers différentes parties de l'Asie antérieure, unirait la vallée du Nil au Bosphore, le Caire à Constantinople et relierait par conséquent les unes aux autres l'Égypte, la Palestine et la Syrie, « ces berceaux de la civilisation, du progrès intellectuel et moral, qui, aujourd'hui, secouent leur torpeur après des siècles de léthargie. »

Cette ligne n'est pas à construire entièrement; il n'est besoin que de la compléter en soudant entre eux les différents tronçons qui en existent déjà aujourd'hui. Comme le dit Mansour N. Shakour Pacha, « les obstacles les plus importants dans sa construction sont déjà surmontés. Sous l'impulsion de la grande guerre, les parties les plus difficiles ont été construites, telles la ligne d'El Kantara à Gaza, qui traverse le désert, et les tunnels d'Anatolie percés dans les magnifiques chaînes de montagnes du Taurus et de l'Amanus. »

Voici la nomenclature des différentes sections qui, reliées ensemble, doivent former la ligne de chemin de fer Le Caire-Constantinople: Le Caire à Ismaïlia et El Kantara (192 kilomètres). El Kantara à Rafa (203 kilomètres). Rafa à El-Full (161 kilomètres), Rayak à Alep (370 kilomètres).

Alep-Haidar Pacha en passant par les tunnels de l'Amanus et du Taurus (1.344 kilomètres).

La traversée du canal de Suez par cette ligne présente certaines difficultés. Doit-on construire un pont ou percer un tunnel? Le gouvernement égyptien et la commission du canal de Suez s'occupent de la question dont l'étude a été confiée à M. Raimondi, le chef du service des Ponts des chemins de fer de l'Etat égyptien.

La ligne internationale Le Caire-Constantinople aura une longueur totale de 2.600 kilomètres. Elle partira du Caire pour traverser le canal de Suez à El Kantara et, de là, continuera par Gaza, Saint-Jean-d'Acre, Beyrouth, Rayak, Alep, Konia, Adana, pour aboutir à Haïdar-Pacha (Constantinople). Les parties à compléter sont le passage à travers le canal de Suez, la ligne de Saint-Jean-d'Acre à Beyrouth et celle de Beyrouth à Rayak. Tout le reste est construit. Le trajet pourrait s'accomplir facilement en 50 ou 60 heures, y compris les arrêts au canal de Suez et au tunnel du Taurus.

Au dire de Mansour N. Shakour Pacha, l'établissement de cette ligne déterminera un enrichissement certain de régions que la nature a particulièrement favorisées et auxquelles il ne manque qu'un chemin de fer pour tirer parti de toutes leurs ressources et de leurs possibilités.

Population des territoires sous mandat français.

— On sait qu'un recensement de la population des différents territoires de la Syrie placés sous le mandat français a été effectué par les soins du Haut-Commissariat en 1921 et en 1922. A la date du 15 juillet 1923, les résultats du recensement ont été définitivement établis, sauf pour le sandjak autonome d'Alexandrette; ils donnent pour l'ensemble des territoires le chiffre total de 2.139.182 habitants qui se décomposent ainsi:

Etat du Grand Liban	628.863	hab.
Territoire des Alaouites	261.162	—
Etat d'Alep	392.507	—
Sandjak autonome d'Alexandrette	212.000	—
(chiffre provisoire), ce qui donne pour l'ensemble de l'Etat d'Alep	804.507	—
Etat de Damas	594.322	—
Etat du Djebel Druse	50.328	—

Dans ces chiffres ne sont pas compris les émigrés Syriens et Libanais, dont le nombre total est inconnu, mais peut être évalué de 300.000 à 500.000, non plus que les nomades (environ 350.000) et les émigrés récents de Turquie (50.000 environ). Il convient d'ajouter encore que ces chiffres ne paraissent se rapporter qu'au territoire compris entre la Méditerranée et l'Euphrate; quant aux habitants des territoires situés à l'Est de l'Euphrate, ils sont probablement englobés dans le chiffre global de 350.000 individus donné pour les nomades.

Ainsi, on le voit, la précision n'est pas encore entière. Néanmoins, tels quels, ces chiffres sont très dignes d'attention, et fournissent des renseignements qu'on n'avait jamais, jusqu'alors, possédés de façon aussi complète. Il conviendra d'y revenir, et d'indiquer en même temps comment, dans les différents Etats de la Syrie et dans celui du Grand-Liban, se répartissent les diverses communautés religieuses.

Un raid wahabite aux îles Bahrein. — De différents côtés, on a pu constater, au cours des derniers mois, des marques d'agitation données par les populations de la péninsule arabique. C'est ainsi qu'au milieu de mai, des Wahabites ont fait une incursion dans le groupe des îles Bahrein, situées sur la côte occidentale du Golfe Persique, dans le vaste golfe à l'extrémité nord-ouest duquel est située la ville d'El-Katif. On connaît la valeur des pêcheries de perles de ce petit groupe, dont les habitants sont Chiïtes. C'est pour empêcher ces derniers d'accomplir certaines de leurs pratiques qu'une troupe de Wahabites partie de la côte de l'Asha débarqua dans les îles, y tua ou blessa une vingtaine de Chiïa, et ne s'éloigna que lors de l'arrivée du navire anglais *Triad*, venu de Bender Bouchir.

Un enlèvement politique en Arabie. — Dans notre numéro de janvier-février dernier (p. 44), nous citions les paroles suivantes d'un correspondant du *Times*:

C'est mal calculer que de soutenir un chef contre un autre, de conclure un traité avec l'iman Yahia de Sana, par exemple... Ce n'est pas le moyen d'obtenir la paix.

Il n'avait que trop raison: le représentant de l'iman à Dala a enlevé, au début de mai, le cheikh Abdel Nabi, chef du pays des Allawis, *subventionné par le Gouvernement anglais* (c'est le correspondant du *Times* au Caire qui l'avoue).

Relations entre Londres et Bagdad par la Pologne. — Le traité polono-turc signé à Lausanne le 23 juillet (cf. *Asie française*, n° d'août-septembre, p. 362) contient une stipulation qu'il convient de signaler particulièrement. Il en résulte qu'une communication directe par chemin de fer sera établie entre Londres et Bagdad. Elle passera par les localités suivantes: Amsterdam-Berlin - Poznan - Katowice - Léopol - Bucarest-Constantza-Constantinople. Le parcours de cette ligne durerait 13 heures de moins que celui par Budapest. Le gouvernement polonais doit prendre les mesures nécessaires pour faciliter le développement du trafic international par cette ligne, vu le rôle important qu'elle est appelée à jouer dans toute la vie économique polonaise.

Les Elections en Irak. — Un des derniers numéros de l'*Asie Française* (août-septembre, p. 304), annonçait l'expulsion de Mahdi al Khalisi, le cheik du Kadhimain, l'un des trois

grands chefs du monde chiite. Le Gouvernement de l'Irak lui reprochait d'avoir été l'instigateur des troubles de 1920, d'employer, en ce moment même, son influence religieuse à contrecarrer les élections prochaines pour l'Assemblée Constituante et de travailler en sous-main à l'établissement de l'hégémonie de la Perse sur l'Irak.

Le départ de Mahdi al Khalisi a été suivi de celui de nombreux autres chefs chiites. Ils comptaient ainsi exciter les passions religieuses contre l'Angleterre. Leur calcul a été faux : les populations n'ont pas bougé. Depuis le mois de juillet, elles se sont préparées tranquillement aux élections qui viennent d'avoir lieu en septembre.

Le roi Faïçal lui-même s'est fait agent électoral. Il a accompli un voyage dans le Sud du pays, invitant partout les principaux cheiks à prendre part aux élections. Partout il a été bien reçu, même dans les grands centres chiites de Nasiriyeh, Diwaniteh et Hillah.

Sous la direction de son gouvernement, le mois d'août a été, dans tout le pays, employé à l'établissement des listes des électeurs du premier et du second degré et à la fixation du nombre de sièges à l'assemblée. Les cultivateurs se sont fait inscrire en nombre très considérable, si bien que l'assemblée paraît devoir comprendre un fort élément agrarien. Les villes semblent vouloir donner la majorité aux membres des vieilles familles, aux notables.

Ici comme ailleurs, au rapport des Anglais, les partis commencent à se constituer. On peut distinguer les Libéraux et les Nationalistes. Les premiers, qui forment le parti modéré demandent le maintien de l'union étroite avec l'Angleterre, la ratification du traité du 10 octobre 1922 et sont pour l'acheminement lent vers l'indépendance. Ils appartiennent aux vieilles familles ou sont grands propriétaires, et sont appuyés par les chefs de tribus qui ont déjà l'expérience du Gouvernement.

Les Nationalistes ou Extrémistes, au contraire, réclament l'indépendance immédiate et complète, et l'éloignement de toute influence étrangère, anglaise ou perse. Ils ont pour eux toute la jeunesse de l'Irak et jouissent d'un puissant crédit dans les villes saintes ainsi qu'à Bagdad. Ce crédit n'a pas peu grandi à la suite du triomphe des revendications turques à Lausanne.

Un des personnages le plus en vue dans le pays est le poète bien connu Maruf Eff al Kisoli. Lui seul a un programme bien précis. Il demande « un gouvernement représentatif, appuyé sur le peuple, avec un roi à pouvoirs limités, et non responsable ». Il estime qu'en ce moment la vie économique de l'Irak ne peut se passer de l'Angleterre, et qu'il faut accepter le traité signé par le Gouvernement provisoire, sous certaines conditions cependant. Ses idées ont beaucoup de poids sur l'opinion générale.

Comme les élections ont été terminées en septembre, on pense que l'assemblée des députés se réunira en novembre à Bagdad. Trois tâches se présenteront à elle : la ratification du traité anglo-iraki, l'adoption d'une loi organique pour la Constitution de l'Irak, et enfin la promulgation de la loi électorale.

L'assemblée s'occupera d'abord du traité; on estime qu'elle l'aura ratifié vers la fin du mois de février, ou que, si elle ne le ratifie pas, l'évacuation de l'Irak par les forces britanniques, sera immédiate. Ensuite l'assemblée, sans tarder, se mettra à la rédaction de la loi organique. Pour les débats de cette loi, trois mois semblent nécessaires, après lesquels viendra en discussion, entre la Turquie et l'Angleterre, la question de la frontière de Mossoul.

On prévoit l'évacuation des troupes britanniques en août 1924, à moins que des circonstances particulières ne la retardent jusqu'en août 1928. Toute l'organisation du pays serait-elle achevée à cette dernière date? Il est permis d'en douter, mais du moins sur nombre de points, l'œuvre sera-t-elle très avancée. Dès maintenant, en effet, au point de vue économique, de grands progrès ont été réalisés, surtout dans les régions de Mossoul, d'Amara et de Bagdad. La prospérité augmentera encore : la sécurité intérieure plus grande, le développement de l'hygiène, contre le choléra qui règne à l'état endémique, et surtout de l'hygiène infantile, l'immigration des tribus nomades de l'Arabie centrale vont en effet accroître la population et par là le nombre de bras. Tenons compte aussi de l'emploi des machines agricoles, dont l'Arabe se servira volontiers quand son expérience lui en aura montré l'utilité.

Toutefois la source principale des progrès économiques de l'Irak se trouve dans le développement des moyens de transport.

Extrême-Orient

SIAM

La culture du Kapok. — Parmi les éléments de prospérité économique du Siam, voici qu'on commence à signaler le Kapok, en quoi sont maintenant plantés dans l'Empire près de 4.000 raj. La culture prospère, assure-t-on, d'une façon remarquable, malgré les difficultés financières et le manque de main-d'œuvre régulière.

Les importations de kapok de Singapore à Bangkok se sont élevées à 165 tonnes du 1^{er} avril 1919 à février 1923.

Quand les kapokiers seront en pleine production, le Siam, non seulement n'importera plus de kapok, mais en exportera des quantités importantes.

Un traité de commerce avec le Japon. — De différents côtés, le Siam négocie des traités de commerce à l'heure actuelle. Il a, en particulier, depuis longtemps déjà, commencé d'en négocier un avec le Japon. Les pourparlers tendant à la conclusion de cette entente auraient fait dans les derniers temps, dit-on, des progrès notables; rien n'en retarde plus la conclusion qu'une divergence de vues sur la question de l'exterritorialité. Le Japon n'y voudrait faire aucune concession, en raison de l'état incomplet de la législation siamoise.

CHINE

Le chaos en Chine: la réponse à la Note des Puissances. — D'après une dépêche du correspondant du *Times*, publiée dans le numéro du 6 septembre, le Gouvernement chinois a l'intention de refuser de prendre en considération la Note présentée par les Puissances après l'attentat de Lin-Cheng; la demande de réparations lui paraîtrait excessive. Les propositions d'une police étrangère sur les chemins de fer, et les sanctions contre les responsables, seraient incompatibles avec les droits souverains de la Chine.

Le journal anglais attribue cette attitude du Gouvernement de Pékin au désaccord présumé des Puissances. Le langage de la Note est très ferme, mais elle n'a pu être présentée malheureusement qu'à un Gouvernement anarchique et « sans tête ». Le pouvoir n'est plus à Pékin. Il est réparti entre tous les gouverneurs de province et les chefs militaires dispersés dans le pays. Aussi ne faut-il pas s'attendre à recevoir immédiatement satisfaction. La Note indique, d'une façon très catégorique, la politique que les Puissances sont décidées à poursuivre en Chine, pour que le prestige étranger soit restauré, la vie et la propriété des étrangers respectées et le caractère sacré des traités rétabli. Ces résultats ne peuvent être obtenus dans les conditions actuelles et la ligne de conduite projetée doit être suivie pendant de longues années. En d'autres termes, si les Puissances savent ce qu'elles ont demandé, elle doivent continuer à réclamer d'un commun accord la suppression du brigandage, l'observation des traités et le châtement des coupables, en cas de mauvais traitements à l'égard de leurs nationaux, et cela par « tous les moyens en leur pouvoir ». Ces mots impliquent clairement l'usage de la force; si les Chinois refusent de se soumettre, le défaut d'une action énergique commune serait déplorable et très nuisible aux intérêts de tous.

Les dommages-intérêts réclamés pour l'attentat de Lin Cheng sont très raisonnables. La somme entière ne dépassera probablement pas 50.000 livres. Le Gouvernement dira bien qu'il est incapable de trouver l'argent et que les Puissances n'ont qu'à prendre le surplus des Douanes et

de la Gabelle. Il espère ainsi retarder le paiement de ses dettes. Sans doute, toutefois, les Chinois accepteront-ils de payer. Ils accorderont aussi le châtement des coupables, car les personnes visées ne sont pas de grande importance.

La police des chemins de fer sous contrôle étranger; ses inconvénients. — Mais ils vont faire certainement opposition à l'établissement d'une police des chemins de fer sous contrôle étranger. D'abord, afin de pouvoir écarter une mesure venant du dehors, ils ont eux-mêmes préparé un projet de police spéciale sous la direction d'un officier norvégien, depuis très longtemps à leur service. Ils diront que tout le pays se soulèvera contre le contrôle étranger et qu'une institution inacceptable par le peuple est impossible à mettre en pratique. Le Ministre des affaires étrangères lui-même peut déclarer que ses collègues et lui seront ruinés aux yeux de la nation s'ils acceptent un pareil projet. Il va donc probablement se borner à accuser purement et simplement réception de la Note.

D'ailleurs, l'écroulement de l'administration chinoise a ouvert la porte à tous les éléments d'anarchie. Il y a danger partout, pour les Chinois plus que pour les étrangers, et dans l'intérieur encore plus que sur les voies ferrées. Il faudrait que les Gouverneurs Militaires qui ont le pouvoir s'en servissent pour rétablir l'ordre, au lieu de dévaster le pays par leurs discordes continuelles. Le premier objet de l'action des Puissances devrait être de forcer les militaires à faire leur devoir.

S'ils le faisaient, les étrangers n'auraient plus à souffrir de violences et les traités seraient respectés. La Note a raison de réclamer la suppression du brigandage par les militaires, mais elle n'insiste pas assez sur ce point. Il est excellent de protéger les chemins de fer, où se déploie tout spécialement l'activité des étrangers. Mais si la police sous contrôle étranger est jamais établie, chaque Toukiun, chaque soldat, chaque bandit prendra un malin plaisir à troubler la nouvelle organisation, pas toujours directement il est vrai, mais par une de ces mille manières détournées où les Chinois sont maîtres. Ils y seront aidés par le peuple entier amené à l'opposition par une propagande sans scrupules.

Utilité d'un renforcement des garnisons étrangères. — La protection des étrangers ne sera obtenue qu'en impressionnant fortement les militaristes, en leur montrant et leur faisant réaliser que la Grande Guerre n'a pas détruit le pouvoir des Puissances ni leur solidarité. Un simple déploiement de forces militaires suffira. La cruelle leçon de 1900 n'est pas oubliée. Si elle est obscure à l'heure actuelle, c'est que les Chinois croient les étrangers épuisés et incapables de recommencer. Que 5.000 hommes débarquent à Tien-Tsin et se joignent aux 5.000 qui maintiennent actuellement les communications avec la ca-

pitale, et toute la Chine reconnaîtra qu'il ne faut plus plaisanter (1).

Il n'y a pas d'autre manière de mettre les Toukiens à la raison que de leur montrer les Puissances obstinées dans leurs exigences, et décidées à en venir en fin de compte aux mesures de rigueur. La résolution doit être unanime. Peu importe où et comment la force se manifesterá. Le moment viendra certainement où le Gouvernement chinois s'opposera au contrôle étranger des voies ferrées. Il faudra alors que les Puissances renforcent inopinément et toutes ensemble leurs garnisons du Nord de la Chine et obligent ainsi les Toukiens à protéger eux-mêmes les chemins de fer. Le protocole de 1901 donne toute latitude à ce sujet, sans qu'il y ait besoin de consulter Pékin au préalable. Les casernements existent déjà et la dépense sera peu de chose.

Les Puissances ont exprimé d'une façon très nette leurs désirs : sécurité des étrangers, application des traités, suppression du brigandage. Elles ont manifesté formellement leur décision d'aboutir par tous les moyens en leur pouvoir. Rien ne serait aussi préjudiciable aux intérêts étrangers que la faiblesse à poursuivre cette politique.

La République des collégiens. — Le « Times » voit, avec raison, dans le maintien d'une faction militariste, dont les membres sont à la fois soldats et bandits, une des principales causes du chaos chinois. Il est indispensable que l'armée revienne à la notion de ses devoirs et contribue à rétablir l'ordre, au lieu de fomenter perpétuellement des troubles. Il conviendrait d'agir également sur les étudiants et les lecteurs de *l'Asie Française* ont pu se rendre compte déjà du rôle important qu'ils jouent dans le désordre actuel.

Un Français installé en Asie depuis de longues années, M. J. Bouchot, apporte dans la presse française d'Extrême-Orient sa contribution à l'histoire du chaos où s'enlise la République chinoise. Il montre le gouvernement actuel de Pékin à la merci d'une bande de prétendus étudiants.

On sait l'influence que de tout temps le lettré a exercée sur la politique et dans le gouvernement de son pays. Moins le pays était tenu, plus les lettrés s'agitaient. L'Histoire marque que les grandes dynasties chinoises ont dû se délivrer d'un si encombrant contrôle par des moyens qui manquaient de douceur, parfois même par des massacres. Hors du principe d'autorité, il n'y a rien en Chine ; le peuple est amorphe, indifférent, attaché à son village et à sa famille, mais incapable d'une généralisation sociale et ignorant de l'idée de patrie.

Or, quand toute autorité disparut de la Chine, avec la chute de la dynastie impériale, les lettrés eurent d'autant plus beau jeu que plusieurs d'entre eux ayant séjourné en Europe en étaient

revenus avec une suffisance extrême, une vanité incommensurable, et une ignorance totale de la politique et de l'économie sociale de la race blanche.

Tous les faux savants de la Chine s'abattirent alors comme des corbeaux affamés sur les ruines de l'ancien empire, se distribuèrent les bribes éparses de l'influence mandarinale, ne laissant aux fonctionnaires de la République qu'un titre vide et vain.

D'ailleurs, les universités chinoises ne préparent en fait qu'aux fonctions administratives officielles et les étudiants qui se marient de bonne heure sont lancés dans la vie avec des droits civiques spéciaux, sur lesquels ils ne sont pas très fixés, mais qu'ils supposent très étendus. Ils sont convaincus que le salut de l'Etat dépend de leur intervention. Comme le dit M. Bouchot, « ils jouent les apprentis grands hommes ». Dans tous les pays du monde, leur incapacité sociale les eût condamnés au silence. En Chine, ils plastronnent, ils se bousculent au premier plan ; ils ont la prétention de guider l'opinion. Ils sont, selon la traduction charmante du titre d'une de leurs associations : « Les Etudiants chinois qui veulent se déterminer eux-mêmes ».

Ils ont trouvé, et cela dès les premières heures de l'Université Nationale de Pékin, « un chef en la personne du Recteur, M. Tsai-Yuan-Péi, politicien, rhéteur philosophe, athée, idéologue et bolchévisant.

Rappelant aux étudiants qu'ils étaient des citoyens, il les a exhortés à se constituer en syndicats, comme les cheminots, les professeurs et les coolies. Leurs volontés politiques se sont dès lors affirmées.

En 1920, le Président de l'Association des Etudiants chinois répondit officiellement aux propositions amicales des soviets de Moscou en passant sur le dos des diplomates accrédités. Il accepta les offres matérielles des Bolcheviks, en particulier les propositions faites d'abandonner les privilèges reconnus à la Russie par la dynastie des Ta-Tsing. L'affaire fit quelque bruit, et Li-Chia-ao, Haut commissaire chinois en Sibérie, dut demander au Gouvernement de Pékin de mettre un frein à cette correspondance échevelée qui ruinait ses entreprises diplomatiques et officielles.

En 1921, les étudiants de Pékin descendirent dans la rue et, faisant acte de citoyens, se ruèrent à l'assaut de la Présidence de la République.

La seule question vraiment importante pour eux, dit encore M. Bouchot, est de sacrifier les cours, de créer des vacances supplémentaires, de devenir des citoyens au sens le plus actif et le moins fertile du mot. Ils font grève chaque fois que l'occasion se présente. Grève parce que les professeurs ne sont pas payés, grève parce que le Ministre de l'Instruction Publique ne leur convient pas, grève parce que le Japon refuse d'accéder aux revendications chinoises, parce que le Recteur est démissionnaire, parce que son successeur n'a pas de convictions orthodoxes, parce que le général Ou-Péi-Fou malmène les cheminots révoltés, parce que les mineurs n'obtiennent

(1) L'opinion du correspondant du *Times* diffère sensiblement, on le voit, de celle qu'exprime le Dr Vallet dans l'intéressante « lettre de Chine » que nous avons publiée plus haut (pp. 407-410).

pas gain de cause dans leurs revendications corporatives, etc... Les congés durent, pour ainsi dire, toute l'année.

Aucun contrôle sur les faits et gestes du Gouvernement et du Parlement n'est plus rigoureux que le leur. Les manifestations sur la voie publique ont toujours lieu à l'heure précise des cours, et des bagarres s'élèvent, génératrices de batailles plus sérieuses au cours desquelles les chefs de file restent souvent sur le carreau. Tous les âges y sont représentés. Le 9 octobre 1922, au cours d'un meeting qui se tenait à Chienmen, M. Bouchot a vu des fillettes de sept à dix ans, des bambins du même âge, massés au milieu de la foule et réclamant... « le licenciement » des troupes superflues!!! Ces manifestations ont lieu aux portes mêmes des ministres et des fonctionnaires qu'il s'agit d'intimider et d'entraîner dans le mouvement.

L'éducation civique est une bonne chose... Il en faut, mais il n'en faut pas trop. L'étudiant chinois, parfaitement ignorant de ses devoirs de citoyen, dont le premier serait de se préparer à l'avenir par des études solides, péroré dans les réunions, organise des meetings de protestation et prétend par l'action directe imposer sa volonté puérile, aux dirigeants de son pays.

Le mouvement antijaponais, suivi du boycottage, a été décidé et voulu par les étudiants, ainsi que les lecteurs de *l'Asie Française* ont pu s'en rendre compte dans nos derniers numéros. Ils se rappelleront en particulier que l'incident de Changsha n'a pas été l'expression d'un sentiment populaire, mais provient uniquement de l'humeur batailleuse des étudiants chinois.

Cette orientation japonophobe assez dangereuse est compensée par un élan de sympathie irrésistible et non moins dangereuse vers le bolchevisme. En effet, c'est l'Association des Etudiants, intimement liée au bolchevisme russe, qui dicte leurs actes aux Ministres et conduit la Chine à l'abîme, à travers l'incohérence et l'anarchie où nous la voyons se débattre aujourd'hui.

De toutes façons, cette ingérence des scolaires dans les affaires nationales, par le développement même qu'elle a pris, depuis que le Gouvernement de Pékin est si malade, tend à créer des situations extrêmement graves. Des folies politiques, les étudiants en sont venus aux attentats contre les personnes et aux crimes de droit commun.

Ajoutons que, par une aberration singulière, c'est à l'Association des Etudiants qu'est réservée une bonne part de l'indemnité dite des Boxers, que nous avons renoncé à toucher, à la suite de l'affaire de la Banque Industrielle.

Le rôle politique des étudiants chinois est considérable. Les fautes qu'ils commettent, engagent leur pays tout entier, et contribueront à amener les démonstrations militaires et navales que les Puissances ne manqueront pas de faire pour protéger leurs nationaux. Il serait indispensable que les Universités chinoises prissent modèle sur les institutions scolaires dirigées par les

Européens. Là, au moins les jeunes Chinois sont étudiants et rien qu'étudiants.

Vers l'élection présidentielle. — Le « Times » du 13 septembre signale que Pékin était pavoisé le 12 septembre, et que de nombreuses troupes étaient rassemblées, le Parlement devant procéder à l'élection présidentielle ce jour-là. Mais le *quorum*, qui est de 580, faisait défaut, les députés présents étant à peine 150. On dut annoncer que l'élection aurait lieu une autre fois. Cette décision semble indiquer des manœuvres tendant à des substitutions illégales de vote, car il est tout à fait improbable que le *quorum* parlementaire soit jamais atteint.

Le public s'intéresse énormément à l'élection, et la Presse locale n'est occupée qu'à discuter la candidature de Tsao-Koun, champion du parti Tchili. Le traitement des députés n'a pas été payé depuis longtemps. On leur aurait offert, paraît-il, jusqu'à 8.000 dollars, mais il y aurait 200 députés honnêtes qui ne peuvent être achetés. Rappelons qu'en Chine, il n'existe aucun parti, véritablement fondé sur une doctrine politique ou un programme d'intérêt général, et que tout se ramène à des questions de personne ou de clientèle.

L'ancien président Li-Houan-Houng a quitté Tien-Tsin de nuit et est maintenant à Changhaï. L'idée d'établir un gouvernement au Tchéliang ou quelque part sur le bas Yangtze semble donc se développer. 300 députés sont à Changhaï, et Li-Houan-Houng est appuyé par Sun-Yat-Sen, Chang-Tso-Lin et le parti Anfou, en opposition au parti Tchili maître de la capitale.

Dans les circonstances actuelles, conclut le « Times », l'Etat chinois restera sans Président et sans Gouvernement régulièrement constitués jusqu'à ce qu'il se produise un coup d'Etat. La situation ne sera améliorée que par un Dictateur, par la dissolution du fantôme de Parlement actuel, et la convocation d'un autre, et l'on croit partout que l'événement se produira à coup sûr à bref délai. D'ailleurs le Parti Tchili s'affaiblit. Ou-Péi-Fou n'a réussi ni au Fokien ni au Kouang-Toung. Il ne fait aucun progrès au Setchouen, où il est fortement engagé. Bien qu'inspecteur général du Hounan, il a laissé le Koumintang Tan-Yen-Kai chasser le toukiun de cette province, et s'installer lui-même à Changsha.

Le meurtre du P. Malotto. — Les attentats contre les étrangers continuent. Nous avons signalé la captivité du Père Malotto dans notre dernier numéro. Le correspondant du *Central China Post* à Soui-Tchéou écrivait le 27 juin que les bandits qui le retenaient avaient détruit la ville de Kao-Tseng. Quand ils entrent quelque part, racontait-il, ils le mettent à cheval au premier rang pour empêcher les soldats de tirer. Des catholiques chinois ont offert 10.000 dollars pour sa rançon, mais les bandits exigent un million de dollars et 10.000 fusils. Une lettre reçue

de lui, contient ces mots : « Je suis arrivé en Chine avec l'idée de donner ma vie pour les Chinois ; s'ils me tuent, j'aurai atteint mon idéal ». Il ajoutait que sa libération est entre les mains de Dieu et non des hommes.

Un Reuter du 14 juillet disait qu'il était dans un état pitoyable. La maladie faisait son œuvre. Les efforts des consuls de France et d'Italie pour obtenir sa mise en liberté n'avaient eu aucun résultat, les autorités locales étant impuissantes et les soldats envoyés contre les bandits s'étant fait chasser honteusement.

Enfin le *Times* annonçait le 10 septembre que les troupes de Ou-Péi-Fou avaient réussi à le délivrer, ainsi que 400 Chinois prisonniers avec lui, qu'elles avaient tué 300 brigands et pris plus de 4.000 fusils et revolvers. Mais les brigands avaient tiré sur le P. Malotto avant de l'abandonner, et l'héroïque missionnaire était mort peu après sa libération.

Attaques de navires de commerce sur le Haut-Yangtzé. — La situation est toujours très grave sur le Haut-Yangtzé où la sécurité des étrangers n'est assurée que par de fortes escadrilles de patrouilles. Dans certains districts, les navires de commerce ne peuvent passer sans la protection d'une canonnière. Nous avons signalé dans notre dernier numéro les nombreux attentats commis pendant le mois d'août. Nous aurions pu remonter jusqu'au 15 juillet, où des navires venant de Soui-Fou furent attaqués par les Chinois des deux côtés de la rivière, et criblés de balles pendant tout le trajet. Le 16, un de ces navires dut quitter l'appontement de Fang-Kiéï et venir se réfugier près du *Balny*. Jusqu'au 21, ce fut un échange continu de balles et d'obus entre les deux rives, mais les deux partis qui ne se faisaient pas grand mal, réservaient leurs munitions pour les navires étrangers qui n'étaient pour rien dans l'affaire, et qui eurent plusieurs blessés dont quelques-uns grièvement. Le *Balny* dut tirer plusieurs coups à blanc pour faire cesser le feu dirigé contre lui.

Ces attentats ont continué pendant le mois de septembre.

Les navires japonais *Yunyang* et *Iyang*, allant à Tchong-King, sont attaqués à Pou-Tchéou le 7 septembre par les troupes de la première division du Setchouen. Le *Yunyang* peut s'échapper, mais le *Iyang* est capturé et pillé. Son capitaine, ayant refusé d'obéir à l'ordre de stopper, est tué par un passager chinois. Le chef mécanicien et deux ingénieurs sont faits prisonniers, un passager japonais et sept Chinois de l'équipage sont tués, six autres sont blessés.

L'Agence Havas signale que les troupes Soudistes attaquant Changsha ont ouvert un feu nourri le 17 septembre sur un navire japonais et le 18 sur un navire anglais. Ce dernier était escorté d'une canonnière qui a riposté. Il y a eu des pertes des deux côtés.

Qu'attendent les autorités étrangères, dit l'*Echo de*

Chine, pour mettre en demeure les généraux commandant ces hordes, de cesser ces mauvaises plaisanteries, en les rendant personnellement responsables. Il faudrait pourtant savoir, une fois pour toutes, si la Chine est en guerre avec les Etats-Unis, le Japon, l'Angleterre et la France, car de pareils outrages commis sous les yeux des consuls ne peuvent continuer. Sous peine de voir la situation devenir inextricable, il va bien falloir un jour ou l'autre se décider à employer la manière forte. Que ne l'a-t-on fait dès le début? On aurait calmé l'ardeur de ces bandes de brigands et donné un peu de tranquillité aux malheureuses populations mises en coupe réglée.

Les problèmes financiers restent toujours insolubles. — L'agence Reuter annonçait au mois d'août que les délégués chinois à la Société des Nations réclamaient leurs salaires arriérés de 2 ans, et que les troupes et la police de Pékin, n'étant pas payées, manquaient des choses nécessaires à la vie. Comme on s'explique, dans de telles conditions, l'appel de M. Chao-Hsin Chou vient d'adresser aux puissances de l'Occident.

Une demande d'aide financière. — C'est dans l'*Asiatic Review* que le chargé d'affaires à Londres a publié cet appel, sous la forme d'un article montrant la Chine toute prête à prendre place dans la grande famille des Nations.

Son activité commerciale n'est-elle pas sans pareille au monde, la frugalité de ses habitants proverbiale? La richesse de son sol lui permet de se suffire à elle-même. Elle commence à développer son industrie.

Le capital et le travail n'y sont pas toujours d'accord il est vrai, et le bolchevisme la menace. « L'équilibre économique, condition d'un gouvernement stable » sera obtenu, dans les cadres de l'autonomie provinciale, par le développement des chemins de fer. La Chine deviendra un Etat fédéral, comme les Etats-Unis et l'Australie; ces pays ont employé la voie ferrée pour coloniser de vastes étendues inhabitées. La Chine en a le plus pressant besoin pour relier ses provinces surpeuplées, et le devoir des Puissances Etrangères est de lui fournir les capitaux nécessaires! L'exploitation de ces chemins de fer sera rémunératrice. « Les Chinois vont à tâtons dans la nuit, attendant l'aube, mais ils sont certains qu'elle est à portée de la main ».

Espérons que cette aube bienfaisante ne tardera pas à se lever sur eux, car la nuit qui les entoure, actuellement, de toutes parts, est aussi chaotique et sanglante que possible.

En tout cas, l'ordre public et la paix intérieure sont indispensables à toute entreprise économique, chemins de fer, ou autre, et les Puissances étrangères ne l'ont pas oublié. Elles ne sont pas disposées à mettre la charrue avant les bœufs.

Le boycottage des marchandises japonaises.

— Les lecteurs de l'*Asie Française* ont été tenus au courant du mouvement qui grandit partout en Chine contre les Japonais, coupables aux

yeux des Chinois de conserver Port-Arthur et Dalny.

Le numéro de juillet, en particulier, a relaté (p. 252) comment le débarquement des marchandises d'un vapeur japonais à Chang Sha (port ouvert par traité), n'avait pu avoir lieu le 1^{er} juin qu'après des scènes sanglantes.

Le Gouvernement chinois réclama des excuses de la part du Commandant japonais aux autorités locales, et de la part du Gouvernement japonais au Gouvernement chinois, ainsi que l'assurance que de semblables faits ne se reproduiraient plus à l'avenir. Il exigeait en même temps la punition du commandant nippon et le paiement d'une indemnité pour les Chinois tués et blessés.

Dans la situation actuelle de la Chine, cette demande du Gouvernement devait rester sans réponse. D'ailleurs, le chargé d'affaires japonais à Pékin avait le 8 juin, d'ordre de son gouvernement, déclaré que les quatre contre-torpilleurs japonais seraient maintenus à Chang-Sha, et réclamé du Gouvernement Chinois une action énergique pour empêcher de nouveaux outrages au Japon.

« Il est impossible », dit le *Shanghai Times*, dans un article reproduit par l'*Echo de Chine* du 16 juin, « de reprocher aux Japonais l'envoi de 4 contre-torpilleurs à Chang-Sha pour protéger leurs nationaux, attendu que le Gouvernement chinois, dans l'état de chaos où il se trouve, est incapable de faire régner l'ordre, et de punir les étudiants indisciplinés qui imitent les bandits de point en point. On se demande ce que les étudiants et leurs partisans espèrent gagner en agissant comme ils le font. Croient-ils faire acte de patriotisme? »

D'ailleurs, les Japonais se défendent de pratiquer en Chine une politique d'hégémonie nationale. « Par leur situation économique privilégiée, ils sont les mieux placés, avec les Anglais et les Américains pour coopérer au développement de la Chine. Mais un pays de 400 millions d'habitants doit aider lui-même à son développement et l'activité anglaise, américaine et japonaise ne saurait se passer de la coopération chinoise qui est la première sur laquelle compter. » Telle est du moins la déclaration faite au *Manchester Guardian Commercial* (n° du 12 juillet) par M. Fujiyama, Président de la Chambre de Commerce de Tokio, et de la Fédération Nationale des Chambres de commerce du Japon.

De toutes les façons, il faut désirer que les relations économiques reprennent le plus tôt possible entre les deux pays, surtout après la terrible catastrophe qui vient de frapper Yokohama et Tokio.

Foire française d'échantillons de Tien-Tsin. — C'est dans la deuxième quinzaine de septembre que s'est ouverte cette foire française d'échantillons de Tien-Tsin dont nous avons signalé il y a quelques mois l'organisation

(n° de mars 1923, p. 86) et qui est uniquement réservée aux transactions entre commerçants.

Organisée par la Chambre de Commerce française de Chine (section de Tien-Tsin) sous le Haut Patronage de M. de Fleuriau, ministre de France à Pékin et de M. Saussine, consul de France à Tien-Tsin, cette entreprise a un caractère exclusivement national. Seuls pourront être exposés des produits français en provenance de la métropole ou des colonies françaises, et les produits fabriqués en Chine par des Français ou des protégés français.

Le *Bulletin Commercial d'Extrême-Orient* a publié dans son numéro de janvier dernier, le règlement de la foire ainsi que la lettre circulaire adressée par le Comité à ses adhérents. Nous ne tarderons pas à revenir sur cette manifestation de l'activité française à laquelle nous souhaitons le plus brillant succès.

JAPON

Les œuvres françaises et le tremblement de terre du 1^{er} septembre. — Dans la première partie du présent numéro, l'*Asie française* publie (aux pages 410-412), une « lettre du Japon » qui précise de façon singulièrement douloureuse, au point de vue de quelques œuvres françaises, l'étendue et la gravité de la catastrophe du 1^{er} septembre. Nous n'hésitons pas à y revenir encore, pour ajouter quelques traits à ceux, souvent si émouvants, qu'on a déjà lus plus haut et pour compléter les indications contenues dans cette même lettre.

Si les missionnaires de la Société de Marie n'ont pas été éprouvés dans leurs personnes, comme ils ont été touchés par ailleurs! Leurs pertes en biens dépassent largement 400.000 yen, ... et l'on sait que le yen vaut 8 francs à l'heure actuelle. A Tokyo, l'école primaire, construite en bois, a été anéantie, non par le tremblement de terre, mais par le feu, un terrible incendie s'étant déclaré très vite, et ayant été activé par un violent typhon, alors que, par suite de la rupture des conduites d'eau grâce aux chocs des séismes, on ne disposait pas d'une seule goutte d'eau pour le combattre!... Le lycée, lui, a échappé aux flammes qui, plusieurs fois, ont menacé la chapelle; si celle-ci avait pris feu, tous les bâtiments du lycée eussent été incendiés à leur tour... Au collège Saint-Joseph de Yokohama, toutes les constructions ont été renversées et brûlées; seule la nouvelle école, construite en ciment armé, est conservée en partie. Si le second étage a brûlé, à cause de la chimie et du toit — soutenu par des colonnes et des poutres en bois, — du moins le rez-de-chaussée et le premier étage subsistent-ils.

« Dans deux ou trois jours, écrit le missionnaire qui fournit ces précisions à la date du 28 septembre, nous recommencerons à Tokyo les classes à l'Ecole secondaire: le lycée le matin, le

primaire l'après-midi, et dans la soirée des cours pour les élèves pauvres donnés par une école libre. Nous allons essayer d'ouvrir quelque chose de provisoire à Kôbé pour les enfants des résidents étrangers réfugiés à Kôbé et Oûaka. Dans deux ou trois mois, on verra plus clair dans toutes ces questions. S'il ne nous vient pas de secours de l'étranger, il nous faudra bien du temps pour réparer ce que le tremblement de terre aidé de l'incendie a réussi à anéantir en un instant, une œuvre de 35 ans de travail et de peine. »

Ce sont également des pertes matérielles qui ont exclusivement éprouvé les Jésuites et les Dames du Sacré-Cœur. L'École des Jésuites est inhabitable, comme aussi le sont les maisons des Dames du Sacré-Cœur. D'autres œuvres françaises ont été plus douloureusement frappées. Les Missions-Etrangères ont perdu le P. Lebarbey en même temps que le P. de Noailles; les sœurs de Saint-Maur ont eu à déplorer, outre la mort des religieuses européennes ou indigènes dont parle la lettre du Japon publiée plus haut, celle de 28 pensionnaires et orphelines. On sait que celles de Saint-Paul de Chartres pleurent, elles aussi, la mort d'une de leurs sœurs; elles ont eu en outre leur propriété brûlée.

Rappelons enfin que l'ambassade de France a également brûlé, après avoir été fortement ébranlée par le tremblement de terre. Du moins, les nouveaux bureaux, construits l'an dernier, ont-ils échappé à l'incendie, et, si les papiers personnels et les manuscrits de M. Claudel sont perdus, les archives de l'ambassade sont-elles sauvées.

Dès maintenant, au point de vue des constructions futures, quelques enseignements se dégagent de la catastrophe du 1^{er} septembre: il ne faut plus de briques; le bois et le ciment armé ont seuls tenu.

Une carte des régions éprouvées par le tremblement de terre du 1^{er} septembre. — Nous aurions



voulu publier, dans notre dernier numéro, une carte des régions de l'île de Nippon affectées par la catastrophe du 1^{er} septembre; malheureusement,

les renseignements précis manquaient encore, et il nous fut impossible d'accompagner d'un croquis cartographique les premières indications que nous fournissions sur le désastre. Grâce à l'obligeance d'*Excelsior*, nous pouvons combler aujourd'hui cette lacune; aussi remercions-nous notre confrère de nous avoir communiqué le dessin exécuté pour lui par un cartographe dont les lecteurs de *L'Asie française* ont déjà pu apprécier la précision et l'habileté, M. Bolzé.

Pour les Coréens de Mandchourie. — Un projet en vue de l'établissement d'une importante association de bienfaisance en Mandchourie, due à l'initiative du Président d'une Société pour la mise en valeur de la Corée, a été approuvé par l'Administration du Kouantoung et par le Gouvernement général de la Corée. Le capital de cette association est fixé à 20 millions de yen; le Gouvernement japonais, qui exercera un contrôle sur le mouvement des fonds, a autorisé un emprunt de 5 millions de yen. Les promoteurs se proposent de venir en aide aux deux millions de Coréens qui, immigrés en Mandchourie, ont travaillé, dans une condition qui se rapproche du servage, chez de grands propriétaires chinois. Sur ces deux millions, près de la moitié possèdent aujourd'hui des terres, mais ils vivent pauvrement, 80 % du produit de leurs récoltes étant saisi par les propriétaires fonciers. Les indigents forment une population turbulente qui offre prise à la propagande communiste et qui, démoralisée par la misère, n'hésite pas, pour vivre, à employer des moyens criminels. Suivant l'avis de quelques hauts fonctionnaires japonais en Mandchourie, il est vain d'espérer le relèvement social de ce pays si l'on n'améliore pas d'abord la situation des colons coréens. Par les mesures philanthropiques proposées, on se flatte aussi d'être agréable à l'opinion coréenne à un moment particulièrement difficile.

ASIE ANGLAISE

Les affaires de l'Inde au Parlement. — A la Chambre des Communes, le débat sur les affaires de l'Inde, brusquement interrompu le 14 juin (cf. *Asie française*, août-septembre 1923, p. 325), reprit le 5 juillet. M. C. Roberts fit l'éloge des assemblées indiennes; le vice-roi a eu tort de promulguer la loi doublant la gabelle, mais la Chambre doit-elle lui infliger un vote de blâme? Il y a une autre solution: deux fois le vice-roi a déclaré que la nouvelle Assemblée législative aurait à trancher définitivement la question en mars 1924; que la Chambre réserve son jugement jusque-là.

M. Harrison rappela tous les sujets d'inquiétude: les fonctionnaires sont mal payés, leur recrutement devient impossible, le Pendjab est dans l'anarchie; l'enlèvement de la statue de lord Law-

rence à Lahore, votée par la municipalité (cf. *Asie française*, avril 1923, p. 128), serait fatal au prestige anglais.

M. Saklatvala réclama la nomination d'une commission chargée d'étudier les conditions dans lesquelles vit l'ouvrier indien; il est soumis au système industriel occidental, mais son genre de vie date de trois mille ans; ses trop longues heures de travail, l'insuffisance de son salaire sont causes de son ignorance, de l'insalubrité de son logement, et amènent en Angleterre chômage et misère; le Gouvernement, le plus gros capitaliste, le plus important « patron » du pays, a donné le mauvais exemple (M. Saklatvala est travailleur). Le doublement de la gabelle a eu pour conséquence la réduction de la consommation, d'où recrudescence de la lèpre; des pêcheurs qui salaient leur poisson dans l'eau de mer ont été punis d'amende comme contrebandiers. La mortalité infantile est de 206 0/00, contre 91 0/00 dans les Iles-Britanniques (1).

Sir P. Newson approuva la conduite du vice-roi; il fallait absolument équilibrer le budget, d'autant plus qu'il ne sera pas possible de réaliser toutes les économies proposées par la commission Inchcape; la seule alternative possible était de frapper le jute brut d'un droit d'exportation, on sera peut-être forcé d'en venir là. Il faut augmenter le traitement des fonctionnaires. L'orateur félicita le Gouvernement de consacrer des sommes plus importantes au développement des chemins de fer, et se réjouit des conversations de sir Basil Blackett avec les négociants de Bombay en vue de réduire le taux des avances de la Banque, actuellement de 8 0/0.

Ensuite la Chambre entendit un ardent plaider de sir E. Grigg en faveur du Civil Service :

Les uns soutiennent le Civil Service en suggérant qu'ils défendent ainsi la seule chose qui puisse encore, dans l'Inde, nous sauver du déluge; les autres semblent croire que l'hostilité envers les fonctionnaires anglais est indispensable au succès de la Réforme.

C'est là une grave erreur: la paix de l'Empire et du monde dépend de cette Réforme; pour qu'elle produise les fruits attendus, il faut la collaboration d'un Civil Service puissant :

Nous nous trouvons en face d'un double problème: le passage du régime autoocratique du *self-government*, et le maintien de la cohésion de tout le système par un ciment assez solide pour remplacer l'ancien ciment autoocratique. Par suite de la complexité des races, les diffi-

(1) Chiffres officiels pour 1917; voici le détail: Pendjab, 248 0/00; Provinces-Centrales et Berar, 227; Bombay, 217; Provinces-Unies, 216; Birmanie, 213; Madras, 194; Assam, 189; Bengale, 185; Bihar et Orissa, 180; moyenne, 206 (1.929.491 décès) [55^e Livre bleu, p. 122-123]. Le 56^e Livre bleu (1920) dit (p. 153): « On a calculé que 50 0/0 de tous les enfants nés à Bombay meurent avant d'avoir atteint 18 mois; à Delhi, en 1919, un enfant sur 4 mourut au cours de sa première année »; et le 57^e (1921): « On a calculé que, chaque année, 2 millions de jeunes enfants meurent dans l'Inde anglaise; beaucoup d'autres ne survivent que pour demeurer faibles et chétifs, par suite du milieu insalubre où s'écoule leur première enfance » (p. 217).

cultés sont plus grandes dans l'Inde que dans n'importe quelle autre fédération que le monde ait jamais vue.

Il faut aussi éviter les dissensions religieuses; on y a réussi dans le passé grâce à un pouvoir central fort et impartial :

Nous devons empêcher les difficultés entre Etats, pendant la période de transition, qui, en se développant, ruinerait l'avenir de la Réforme; pour cela, il faut un pouvoir central solide, comprenant une forte dose de la puissance modératrice d'un peuple et d'une race désireux de collaborer avec le peuple indien, mais, en même temps, en dehors des divisions de race et de religion. C'est là un argument sans réplique en faveur du Civil Service.

Sir T. Bennett déclara qu'il voterait pour le Gouvernement; il répéta les arguments financiers déjà invoqués par d'autres députés en faveur de la taxe sur le sel. M. Ponsonby voudrait voir le Gouvernement de l'Inde se joindre à ceux qui s'efforcent de supprimer le trafic de l'opium. Le lieutenant-colonel Howard-Bury attend de la fermeté du Gouvernement la fin prochaine du mouvement non-coopérationniste. Pour M. Hope Simpson, le doublement de la gabelle, justifiable du point de vue économique, est une faute politique et fournit une arme aux agitateurs. Sir C. Yate défendit l'usage de l'opium :

Les Indiens mangent un peu d'opium comme nous prenons une tasse de thé; ce n'est nullement un vice.

L'agitation à propos de la taxe sur le sel est « purement factice ». L'erreur du Gouvernement dans le Pendjab fut de considérer les sanctuaires comme appartenant aux gardiens et non pas au peuple sikh; « les Etats indigènes sont l'épine dorsale de l'Inde », il faut donner aux Sikhs un souverain à eux et les laisser régler leurs affaires. L'administration pénitentiaire est si faible que les Indiens appellent couramment les prisons des « temples *swaraj* » où les agitateurs fatigués vont se reposer. Les milieux militaires, officiers et soldats, sont hostiles à l'indianisation de l'armée, réclamée à grands cris par les membres de l'Assemblée législative qui n'ont jamais servi et ignorent tout de l'armée.

Sir R. Hamilton (travailliste) protesta contre le pouvoir discrétionnaire du vice-roi, qui ferait de l'Inde « un pion de la politique britannique » et pousserait les modérés dans les bras des extrémistes; si le Gouvernement ne promet pas de « limiter strictement » l'exercice de ce pouvoir à l'avenir, il sera forcé de voter contre lui. M. Lansbury, du même parti, aurait préféré un nouveau déficit aux conséquences politiques du doublement de la gabelle; le peuple indien est tout à fait capable de s'administrer. Le capitaine Berkeley ne comprend pas pourquoi le Gouvernement de l'Inde a interdit l'émigration des ouvriers indiens vers les plantations de canne à sucre des îles Fidji; la preuve que leur sort n'était pas malheureux, c'est que 50.000 y sont restés après

l'expiration de leur contrat. Le comte Winterton répliqua :

Les coolis indiens iront aux Fidji demain, si on leur y fait les mêmes conditions qu'à Maurice; le Gouvernement de l'Inde n'a pas pu accepter celles qu'on lui proposait.

Fidji n'est pas libre, sa politique est dirigée par le Ministère des Colonies; c'est donc une question à régler entre celui-ci et le Ministère de l'Inde.

Le brigadier-général H.-C. Brown compte sur la fermeté du Gouvernement pour réprimer tous les désordres; il est dangereux d'affaiblir l'armée britannique de l'Inde en ce moment. M. W. Greenwood (député de Stockport) espère que l'Inde et le Lancashire resteront en bons termes, leurs intérêts sont identiques. (Ne seriez-vous pas orfèvre, monsieur Greenwood?)

Nous avouons partager l'opinion exprimée par M. C. R. Bruxton, député travailliste d'Acrington :

Le peuple anglais est tout disposé à s'intéresser au peuple indien; mais il y a eu, dans ce débat, trop de discours prononcés par des experts; si intéressants que soient ces discours, ils risquent de faire croire au public que les affaires de l'Inde sont trop compliquées pour qu'il puisse les comprendre; ce serait très malheureux.

M. R. M. Banks n'en parla pas moins longuement; il a servi trois ans dans le Corps de la frontière du Nord-Ouest; « l'armée britannique est dans l'Inde pour conserver aux Indiens leur pays ». Tous les députés désirent le succès de la Réforme; son échec, si échec il y a, est dû, non à un manque de bonne volonté de la part des Anglais, mais à l'action « malfaisante et empoisonnée » de Gandhi et d'autres agitateurs « dont certains membres du parti travailliste prennent les dires pour parole d'Évangile »; M. Das a adopté une tactique encore plus perfide. Il faut que tous les Anglais et les Indiens de bonne volonté s'unissent pour faire réussir la réforme. Qu'on dise aux Indiens : « Si vous collaborez avec nous, le rapport de la commission parlementaire proposera, au bout des dix ans prévus par la nouvelle constitution, une extension de vos pouvoirs; si vous continuez à agir comme vous le faites depuis 1919, nous reviendrons sur les libertés accordées ». M. Saklatvala a prétendu ne nourrir dans son cœur aucune animosité; mais, dans une lettre publiée par le *Workers' Weekly*, il a écrit :

L'Empire britannique se compose des sales chiens aristocratiques et fourbes de la Grande-Bretagne... La fonction essentielle du Parlement britannique consiste à conserver tous les biens volés et à maintenir dans l'esclavage les nations abusées qui composent l'Empire.

Ce qu'il veut, c'est voir l'Inde gouvernée par l'Internationale de Moscou.

M. Ramsay Macdonald, chef du parti travailliste, intervint alors et passa en revue toutes les questions. La Chambre a-t-elle abordé le problème du bon côté? On a parlé de l'« immuable Orient » : il n'y a rien de plus surprenant que

les extraordinaires changements survenus dans la vie publique de l'Inde depuis quelque temps. Ignorer le problème, fermer les yeux, comme certains le proposent, ce serait folie, et c'est impossible. L'Inde est un mélange d'Orient et d'Occident; son gouvernement ne peut pas être celui d'un peuple purement oriental. Il ne faut pas accélérer la Réforme; mais elle a son mouvement propre : si l'Angleterre ne s'y conforme pas, si elle le devance ou se laisse distancer, elle n'agit pas sagement; toute la question est là. Il sera nécessaire d'améliorer considérablement la situation matérielle des fonctionnaires du Civil Service; ils rendent d'éminents services, surtout les *district officers*; l'orateur a pris part aux travaux d'une commission royale à la veille de la guerre; à son avis, on ne doit envoyer dans l'Inde que la fine fleur. Au sujet du Kenya, ce sont les Anglais qui ont appris aux Indiens ce que vaut le droit de se dire citoyen britannique; les prétentions de ces derniers ne méritent donc pas d'être tournées en dérision. Le vice-roi a commis une grosse erreur politique en considérant le doublement de la gabelle comme un problème financier : le déficit disparaîtra l'an prochain, le crédit de l'Inde s'améliore en dépit du budget, grâce à la promesse de réaliser d'importantes économies; le vice-roi a dit que la question reviendrait devant l'Assemblée législative en 1924 : si l'Assemblée refuse à nouveau d'augmenter la taxe sur le sel, lord Reading usera-t-il à nouveau de son pouvoir discrétionnaire pour promulguer la loi?

Lord Winterton couvrit résolument le vice-roi : aucun gouvernement, a-t-il dit, ne consentirait à laisser le budget en déficit une année de plus quand il y a un moyen simple de l'équilibrer. Le sous-secrétaire d'Etat n'a voulu prendre absolument aucun engagement pour l'an prochain :

Le chef de l'opposition a demandé si les paroles employées par le Vice-Roi laissaient supposer qu'il s'engageait à supprimer la taxe si l'Assemblée la repoussait au moment de la discussion du prochain budget. Je ne crois pas que les paroles du Vice-Roi aient cette signification : il a dit que la question serait alors examinée sous tous ses aspects, financier et autres. L'orateur supposait-il que le Vice-Roi, ou le Secrétaire d'Etat, ou moi-même, nous allions nous engager à supprimer un impôt dans un budget futur?

Les déclarations de lord Winterton sur la question du Kenya n'offrent plus d'intérêt, puisque le Ministère des Colonies l'a tranchée. En ce qui concerne l'opium, l'Inde a rempli à la lettre les stipulations de la Convention de La Haye : la surface cultivée a été réduite de 245.200 hectares en 1906 à 46.800 en 1921-22, et le revenu à 3 %. L'Inde a ratifié un plus grand nombre de propositions du Bureau International du Travail que n'importe quel autre pays; elle n'est pas encore au niveau de l'Europe, mais dépasse toutes les nations asiatiques en ce qui concerne la législation industrielle. La commission royale qui enquête sur la situation des fonctionnaires du

Civil Service tiendra compte de toutes les considérations; mais aucune modification ne pourra être apportée à la pension des fonctionnaires sans contrat (*uncovenanted*) qui ont pris leur retraite. En ce qui concerne l'indianisation de l'armée, le Gouvernement de l'Inde ne fait entre officiers anglais et indiens d'autre distinction que celle des capacités.

Le Gouvernement de Sa Majesté et le Gouvernement de l'Inde remplissent loyalement et pleinement leurs obligations envers l'Inde et envers le Parlement telles qu'elles découlent de la nouvelle loi constitutionnelle.

La somme de 120.000 livres, demandée pour le Ministère de l'Inde, fut votée par 213 voix contre 74.

*
**

Nous avons tenu à donner un compte rendu détaillé de ce long débat, assez peu cohérent, au cours duquel plus de vingt députés prirent la parole, soulevant les questions les plus diverses; il montre le vif intérêt témoigné par les parlementaires de Westminster aux affaires de l'Inde, mais aussi leur incapacité à voir les choses du point de vue indien, à oublier leurs préjugés insulaires, à se libérer des idées de parti.

La même impression se dégage de la discussion sur le nouvel emprunt du Gouvernement de l'Inde; le projet de loi fut soumis en seconde lecture le 6 juillet, en troisième le 17, à la Chambre des Communes siégeant en Comité; il concerne l'émission en Grande-Bretagne d'un emprunt ne dépassant pas 15 millions de livres st. pour les besoins généraux de l'Inde et 50 millions pour les chemins de fer et les travaux d'irrigation. Lord Winterton affirma que rien ne peut détourner les capitalistes anglais de mettre leur argent dans ces emprunts, classés par la loi de 1893 au nombre des placements permis aux tuteurs et aux administrateurs (*trustees*); il n'est pas vrai que l'Inde soit « une péninsule troublée dans un continent paisible »:

Depuis 1914, l'Asie a souffert de convulsions politiques au moins aussi violentes que celles de l'Europe; les effets psychologiques généraux de la Grande Guerre ont contribué, avec d'autres causes, à agiter l'Inde, mais la situation a maintenant complètement changé; on ne rend pas suffisamment justice au succès des efforts du Vice-Roi et du Secrétaire d'Etat pour améliorer cette situation.

M. A. M. Samuel estime qu'il vaut mieux pour le capitaliste anglais aider par son argent au développement de l'Inde qu'à celui du Mexique ou de San Salvador.

Sir R. Hutchison demanda que 75 % au moins des sommes empruntées pour les chemins de fer fussent consacrées à des achats de matériel en Angleterre; d'où la passe d'armes suivante:

Le comte Winterton: 95 % du montant de l'emprunt sera dépensé en Angleterre.

Sir F. Banbury: La proposition de sir R. Hutchison ferait hausser les prix au détriment du Gouvernement de l'Inde.

Sir R. Hutchison: Mieux vaut dépenser l'argent ici qu'à l'étranger.

Il était inévitable que le Lancashire fit entendre une protestation; sir W. Sudgen s'en acquitta en termes véhéments: métiers et broches sont silencieux, et l'on veut, pour enrichir quelques millionnaires indiens, provoquer une hausse du loyer de l'argent nécessaire à l'industrie britannique! L'Inde fait concurrence au Lancashire par la modicité de ses salaires dans des conditions qu'aucune nation civilisée ne permettrait; « elle vole au Lancashire ses marchés en faisant mourir de faim ses ouvriers ». M. Milne lui répondit: l'Inde ne sera pas de sitôt en état de lutter avec le Lancashire pour les tissus de coton à long brin; que celui-ci oriente sa fabrication en conséquence. Les dépenses des principales lignes de chemin de fer devraient être très fortement réduites. Pour encourager l'indigène à ne pas entasser dans ses coffres l'or et l'argent, il faudrait lui faciliter les petits placements, remboursables dans tous les bureaux de poste, au besoin avant l'échéance, moyennant un escompte. M. T. Shaw, député travailliste de Preston, est mécontent que l'Inde taxe les cotonnades d'une façon inamicale pour les industriels du Lancashire; mais il importe de rester en bonnes relations et d'aider la Dépendance à se développer; il approuve donc le projet de loi. M. Wise craint qu'on n'aille trop vite dans cette voie. Sir W. R. Adkins espère que les intérêts particuliers du Lancashire et ses justes griefs n'empêcheront pas l'Angleterre de donner à l'Inde tout l'appui possible.

Le comte Winterton répondit à ces observations: l'Inde est un pays de grandes ressources, mais il est nécessaire d'y développer les voies ferrées. Il n'est nullement question de subventionner l'industrie cotonnière indigène. Si les fonds d'Etat indiens ont subi récemment une baisse en Bourse, il en est de même des meilleures valeurs anglaises.

Le projet de loi fut adopté en seconde lecture.

Sir R. Hutchison revint à la charge le 17 juillet, au moment de la troisième lecture, et déposa un amendement portant que « 75 % au moins des sommes souscrites en Grande-Bretagne y seraient dépensées »; on permet à l'Inde d'emprunter sur le meilleur marché financier du monde, n'est-il pas juste d'exiger en échange que cet argent serve à réduire le chômage en Angleterre? M. Wise et M. Darbshire combattirent cet amendement des Nationaux Libéraux: il faut laisser la Dépendance à même de se procurer ce dont elle a besoin aux meilleures conditions possibles; d'ailleurs, dans le passé, elle a placé en Grande-Bretagne 95 % de ses commandes. C'est, répliqua M. Austen Chamberlain, qu'elle subissait l'influence du Secrétaire d'Etat; s'y soumettra-t-elle enco-

re maintenant? Le vicomte Peel s'est-il entendu à ce sujet avec le Gouvernement de l'Inde?

Au prix d'immenses sacrifices, nous avons rétabli notre crédit; en acceptant courageusement de très lourds fardeaux, nous avons fortifié la Cité dans son ancienne position; au point de vue industriel et gouvernemental, nous sommes les grands chefs du monde; il n'y a pas d'autre marché sur lequel l'Inde puisse actuellement réussir à emprunter d'aussi grosses sommes, qui lui fasse des conditions aussi avantageuses. N'est-il pas raisonnable de demander à celui qui emprunte dans notre pays, profitant de nos ressources et de nos conditions, — au moment où notre commerce est stagnant et le devient toujours davantage, où nos industriels ne peuvent pas renouveler les commandes en cours d'exécution, — n'est-il pas raisonnable, libéral, sage, de poser à cet emprunteur, comme condition aux facilités que nous lui offrons, l'obligation de dépenser cet argent en Angleterre s'il ne le dépense pas chez lui? C'est une question de bon sens; si l'Inde s'adressait à Paris ou à New-York, elle n'obtiendrait pas un franc ou un dollar à d'autres conditions. *Je ne pense pas que nous puissions nous permettre en ce moment de mettre nos ressources financières à la disposition du monde entier sans distinction.*

Le Gouvernement ne doit pas se froisser de cette demande; sans doute, pour la construction de chemins de fer, une partie de l'argent sera nécessairement dépensée dans l'Inde; mais l'achat des machines, des matériaux, des rails, des locomotives, du matériel roulant doit se faire en Angleterre, *même à un prix un peu plus élevé*, pourvu que le vice-roi et le Secrétaire d'Etat aient l'assurance qu'il n'existe pas de « combinaison » en vue de faire tort au Gouvernement de l'Inde. M. Chamberlain n'approuve pas absolument le libellé de l'amendement; mais que le sous-secrétaire d'Etat prenne sur ce point un engagement.

Lord Winterton s'y refusa. En 1921, l'Assemblée Législative vota un ordre du jour demandant que le Haut Commissaire reçût l'ordre d'acheter sur le marché le moins cher; ce qui fut fait; et 95 % des marchés passés pour la fourniture du matériel de chemins de fer, aux compagnies aussi bien qu'à l'Etat, soit 8.202.500 livres sur 8.602.500, le furent à des maisons anglaises; il est donc inutile d'insérer dans la loi un amendement à ce sujet. Quant à la question de principe,

D'autres pays que l'Inde viennent emprunter de l'argent à Londres; M. Chamberlain a-t-il voulu dire qu'on devrait les obliger à dépenser en Angleterre une partie de l'argent ainsi obtenu? Si oui, quiconque voudrait imposer cette condition encourrait une très grosse responsabilité.

Selon M. C. Roberts, les restrictions protectionnistes témoignent d'une politique à courtes vues; mieux vaut compter sur l'excellence des produits anglais; la tendance protectionniste de l'Angleterre en a éveillé une dans l'Inde. M. A. M. Samuel se demande pourquoi ce projet de loi: le Gouvernement de l'Inde peut facilement emprunter 50 millions par l'intermédiaire de

l'Imperial Bank of India. Pour le major Attler, forcer l'Inde à acheter en Angleterre, c'est une mauvaise politique économique et du mauvais impérialisme. Sir E. Manville, au contraire, pense que les capitaux anglais doivent servir à donner du travail aux ouvriers anglais. L'un est travailleur, l'autre unionniste: toujours l'opposition des partis, jamais une appréciation objective; l'Inde est un champ clos pour les politiciens de Westminster; et pendant ce temps...

M. A. Shaw trouva le discours de M. Chamberlain des plus regrettables:

Nous sommes responsables, dans un sens très spécial, des intérêts du peuple indien; notre devoir est de mettre ces intérêts au premier plan; et des hommes d'Etat éminents viennent nous demander de refuser au peuple indien le droit élémentaire, accordé à toutes les Sociétés et à tous les Conseils de district, d'acheter sur le marché le moins cher! Le secret de la puissance et du prestige anglais dans l'Inde — que ce malencontreux amendement contribuerait fortement à ruiner — ne se trouve pas dans notre épée, mais dans la confiance de la grande masse du peuple en l'absolu désintéressement de notre domination.

M. Wallhead, le capitaine Berkeley et le colonel Wedgwood combattirent l'amendement; le premier le qualifia d'« inique », le dernier déclara que le parti travailliste soutiendrait le Gouvernement. La discussion devenait dès lors nettement politique; M. Lloyd George n'était pas l'homme à la ramener sur le terrain purement indien. Il s'affirma libre-échangiste; mais il s'agit ici d'autre chose: l'Angleterre doit tirer parti de sa situation financière privilégiée pour promouvoir son commerce et son industrie:

Nous avons suivi une politique différente de celle de tous nos grands rivaux: nous avons employé toutes nos ressources à rétablir notre crédit, ils ont employé leur crédit à accroître leurs ressources; nous avons ainsi de l'argent à prêter, eux non; nous avons fait une politique de banquiers, ils ont écouté leurs industriels. La question est de savoir si nous voulons exercer un contrôle sur les emprunts de l'étranger; la Banque d'Angleterre le fait déjà dans les limites de son influence. L'adoption de l'amendement créerait un précédent. Si nous avons des centaines de millions à placer, nous ne devons pas considérer uniquement les 5 ou 6 % que nous en tirons et qui ne profitent qu'à quelques-uns, mais les utiliser pour le bien de toutes nos industries. Dans le cas présent, le défi est venu de l'Inde; l'Assemblée Législative a dit: « Nous achèterons sur les marchés les moins chers, dans quelque pays que nous empruntions »; nous avons le droit de répondre: « Soit! mais nous devons veiller à ce que notre marché serve à favoriser nos industries ». Le Gouvernement doit déclarer qu'il fera tous ses efforts pour obtenir de l'Inde la promesse de faire ses achats en Angleterre, si les prix sont raisonnables.

Le comte Winterton fit doucement observer que, si l'ordre du jour de l'Assemblée Législative est un « défi », il fut voté alors que M. Montagu était secrétaire d'Etat et M. Lloyd George premier ministre, et que ni l'un ni l'autre ne protestèrent à ce moment; d'ailleurs, en fait, il l'a déjà dit, pendant la dernière année pour laquelle les

chiffres ont été publiés, l'Inde a placé en Grande-Bretagne 95 % de ses commandes; ce serait donc folie de lui imposer la condition inscrite dans l'amendement.

Sir R. Hutchison se déclara alors prêt à retirer son amendement, « le but en ayant été atteint ». M. Harris suggéra que M. Lloyd George serait bientôt un « fringant impérialiste » :

Voilà le danger de s'associer pendant tant d'années avec des gens d'opinions si différentes des siennes.

M. Kenworthy fit ressortir l'effet déplorable que produirait dans l'Inde l'adoption de cet amendement, défendu par des hommes comme M. Chamberlain et M. Lloyd George contre le sous-secrétaire d'Etat. M. Chamberlain rappela que, dans tous les marchés passés par le Gouvernement anglais, une clause stipule que la préférence doit être donnée aux produits britanniques; dans une Conférence de l'Empire, les Dominions se sont engagés à n'acheter, autant que possible, que des marchandises provenant de l'Empire; l'Inde fait-elle donc seule exception? M. Pringle s'étonna de l'appui donné par M. Lloyd George et M. Chamberlain à une mesure qui serait désastreuse.

L'amendement fut repoussé sans scrutin, et le projet de loi adopté.

M. Hilton Young et le colonel Wedgwood demandèrent que les provinces puissent emprunter en leur nom pour leurs besoins propres; c'est le seul moyen de leur donner conscience de leur autonomie et de leur faire comprendre leur responsabilité financière. Cela a déjà été fait pour certains travaux d'irrigation, répondit le comte Winterton; mais, dans l'ensemble, on trouve préférable d'obtenir l'argent du Gouvernement Central.

Le commerce extérieur en 1922-23. — On communique de Calcutta les chiffres suivants :

	1921-22	1922-23
Importations	26.635	23.259 lakhs
Exportations	23.128	29.885 —
Réexportations	1.406	1.516 —
Balance	+ 2.332	— 3.180 —

L'année a donc été favorable; la reprise s'est accentuée en février et en mars dernier, les exportations ayant atteint les chiffres-record de 30 et 32 crores.

Hong-Kong and Shanghai Banking Corporation.

— Le 107^e rapport des directeurs, présenté à l'Assemblée annuelle tenue au City Hall de Hong-Kong le 24 février, fournit les renseignements suivants sur les opérations de la banque pendant ces trois dernières années :

	1920	1921	1922
	Dollars		
Bénéfice net	8.841.166	10.821.295	12.932.404
Report	3.262.847	3.291.492	3.331.779

A la réserve d'argent.	2.029.412	1.369.718	1.000.000
Amortissement de s			
bâtiments	1.000.000	1.000.000	1.000.000
Dividende et prime..	5.753.109	8.361.290	10.863.970
(8 liv. st. par action chaque année; la différence provient de la baisse constante du dollar: 3 sh. 2 pence à la fin de 1920, 2 sh. 7 pence à la fin de 1921, 2 sh. 2 3/4 pence à la fin de 1922.)			
A reporter	3.291.492	3.331.779	3.350.212

La situation de la banque est exceptionnellement favorable: le total des réserves (7.230.000 livres st.) représente 325 fois le capital versé (160.000 actions de 125 dollars sur un total de 400.000); les billets en circulation s'élèvent à 41.883.655 dollars, les comptes-courants à 366.620.124 dollars, les dépôts à 135.710.948 dollars. Notons que le traitement des directeurs absorbe 50.000 dollars.

Produit de la douane maritime: 58.600.000 taëls (54.500.000 en 1921);

Produit de la gabelle: 85.633.000 dollars (78.033.000 en 1921).

Le président, M. A. O. Lang, s'est violemment élevé contre l'occupation par l'autorité militaire de vastes terrains propres à l'établissement de maisons de commerce :

Le prix du terrain est monté à des hauteurs inouïes, par suite de l'afflux constant de Chinois venant des provinces voisines, et aussi pour une autre raison, que je vais exposer. La superficie disponible dans cette île (de Hong-Kong) pour le commerce est, vous le savez, strictement limitée; on l'a agrandie de temps à autre en gagnant sur le port par des travaux difficiles et coûteux. Dans ces conditions, il faut évidemment tirer le meilleur parti possible de l'espace dont on dispose. Cependant, les établissements militaires continuent à occuper une grande partie de la zone la plus favorable au commerce, séparant les quartiers de l'ouest de ceux de l'est, empêchant la liberté des communications et le développement naturel du district commerçant. Depuis des années, on le sait, notre Gouvernement s'est efforcé de faire disparaître cette anomalie. Il existe une foule de sites plus favorables, appartenant au Gouvernement colonial, où les troupes jouiraient d'un milieu plus spacieux et plus salubre; on n'a pu arriver jusqu'ici à aucun arrangement. Cela n'est pas dû, j'en suis sûr, à un manque d'efforts de la part du Gouvernement de Hong-Kong, ni à une obstruction des autorités militaires locales; elles savent bien que l'espace resserré où vit actuellement la garnison est nuisible à la santé et à la bonne qualité des troupes. Aucune question de stratégie n'est en jeu. L'opposition au transfert vient uniquement du ministère de la Guerre.

Il est temps, je pense, pour le ministère de la Guerre, de comprendre que Hong-Kong n'existe pas uniquement pour dépenser en charges militaires vingt pour cent de ses revenus et que, si cette stupide politique d'obstruction et d'entraves au commerce britannique et au développement naturel de la colonie continue, la question se posera de savoir si la contribution de celle-ci aux dépenses militaires peut se justifier plus longtemps.



Le Gérant : H. COMBAT

PARIS — SOCIÉTÉ D'IMP. ET D'ÉDIT., 17, RUE CASSETTE.